[S 613/1]

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

PREMIER VOLUME. — N° 1

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée-Saint-Pierre, 13

1857

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

S. 813. 3. 1.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE MAINE ET LOIRE

PREMIER VOLUME

ANGERS

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE

Chaussée-Saint-Pierre, 13

1857

LETTRE-CIRCULAIRE

exposant les bases

DE LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Monsieur,

Angers, eu égard au chiffre de sa population, est sans doute celle des villes de France qui possède le plus grand nombre de Sociétés scientifiques. Elle en compte *six* en effet, qui sont : les Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts, Grammaticale et Littéraire, Industrielle, Linnéenne, Médicale et Vétérinaire.

Ce fractionnement des forces intellectuelles du pays est regrettable sous plus d'un rapport.

Il peut en résulter, soit un esprit de corps exclusif qui crée des rivalités souvent stériles et des antagonismes toujours fâcheux, soit tout au moins des scissions individuelles et des isolements dans les labeurs

de l'esprit, lorsque parfois le progrès ne peut être obtenu et certains buts sûrement et promptement atteints, que par une étroite mise en commun des efforts et des talents.

Les intelligences, même celles qui par leur nature sont le plus portées vers les spécialités, ont toujours quelque peu à profiter dans le contact des études qui, en embrassant la diversité des connaissances humaines, élargissent les champs de la pensée et reculent ses horizons. Rapprocher ces connaissances dans les travaux auxquels elles peuvent donner lieu et dans leurs applications variées, ce n'est d'ailleurs qu'achever de développer en la fécondant, l'idée philosophique qui a voulu les rapprocher déjà dans l'enseignement supérieur et les Facultés.

Il est d'autres points de vue encore sous lesquels les avantages de l'unité ne sont pas moins considérables.

Ainsi, par exemple, la position financière, qui, maintes fois dans les Sociétés actuelles, a présenté d'insurmontables obstacles à d'utiles projets, ne pourrait que s'améliorer par la simplification et la réduction des dépenses qui leur sont communes, et par la réunion dans une seule caisse des ressources maintenant disséminées.

Les rapports obligés que tout corps savant doit avoir avec les différentes administrations, lorsqu'il n'existerait qu'une Société unique, gagneraient aussi notablement en facilité et en autorité.

Enfin, la Société nouvelle, par sa composition et la condensation de toutes les forces vives du pays, exer-

cerait sur les progrès dans les sciences, les arts et l'industrie, une action tout autrement intense et énergique que ne peut l'être la somme des influences partielles des Sociétés existantes.

Ces considérations, autour desquelles pourraient se grouper beaucoup d'autres que nous sommes forcés de négliger ici, ont prévalu déjà dans plusieurs grandes villes où l'on a compris tous les avantages d'une concentration dans un même foyer de toutes les lumières dont peut s'éclairer l'esprit humain.

C'est ainsi que près de nous, à Nantes, s'est opérée une fusion semblable sous le nom de *Société académique de la Loire-Inférieure*, association qui dans cette vie nouvelle et multiple, a acquis des proportions et une valeur scientifique qu'étaient loin de présager l'obscurité, l'affaissement et l'abandon où languissaient les Sociétés qui en sont devenues les éléments.

Plus récemment la même transformation s'est opérée dans les Sociétés rivales des villes de Saint-Etienne et de la Rochelle et avec un égal bonheur dans les conséquences.

Ce que nous venons d'exposer n'est du reste, en ce qui concerne l'Anjou, qu'un écho affaibli des opinions, des regrets et des vœux qui, maintes fois, se sont produits autour de nous.

Le projet d'une fusion si désirable n'a en effet rien de nouveau, ni d'imprévu. En plusieurs occasions il s'est fait jour même au sein des Sociétés existantes, mais jusqu'ici des questions de préséance toujours délicates, certains attachements et certains respects pour un passé qui, pour chacune d'elles, n'a été ni sans uti-

lité, ni sans retentissement, et, oserons-nous le dire, peut-être aussi l'obligation et l'incertitude à la fois, dans une fusion opérée de Société à Société, de pouvoir constater et concilier convenablement la reconnaissance et l'estime acquises à leurs fondateurs, ont présenté des difficultés que les plus convaincus n'ont pas dû oser affronter.

Cependant lorsque les exemples salutaires s'accumulent, le moment nous a semblé venu de prendre un parti suprême pour retremper et rajeunir dans un pacte commun des forces précieuses dont il serait à craindre que la vitalité vînt à s'éteindre dans l'indifférence et le vide qui tendent à se faire autour d'elles.

Nous nous sommes donc résolus à adresser un appel aux hommes de bonne volonté, quels qu'ils soient et d'où ils viennent, aux amis du progrès dans les sciences, les lettres, les arts et l'industrie, pour les convier à fonder dans nos murs une vaste association sous le nom de *Société académique de Maine et Loire*, dans laquelle toutes les capacités en toutes choses trouveraient place et où, à un moment donné, pourraient venir s'absorber les Sociétés actuelles.

Nous avons dû, en ce qui les regarde, espérer qu'en adoptant cette marche, la fusion si ardemment souhaitée serait plus facilement acceptée, et que, portée sur un terrain neutre, elle ne souléverait aucune des susceptibilités irritantes qui l'ont retardée et qui pourraient renaître, s'il s'agissait encore de la réunion directe d'une de ces Sociétés, à telle autre, sa vieille émule.

Il nous reste maintenant à indiquer les bases sur

lesquelles nous vous proposerions d'asseoir la Société nouvelle et qui seraient les suivantes :

La Société fondée sous le titre de *Société académique de Maine et Loire* comprendrait l'universalité des connaissances humaines.

Pour faciliter ses études et ses travaux, elle serait divisée en cinq classes ou commissions ayant chacune un bureau particulier :

1° Celle de l'agriculture, comprenant l'horticulture et ses divisions, la zootechnie et l'art vétérinaire (1) ; elle pourra avoir pour section un *comice horticole ;*

2° Celle des sciences physiques et naturelles et d'acclimatation ;

3° Celle de l'industrie ou technologie et du commerce ;

4° Celle des sciences historiques, d'archéologie et de géographie, des belles-lettres et des beaux-arts ;

5° Celle de médecine, pharmacie et hygiène publique.

Le bureau de chaque classe, élu par la classe, serait composé d'un président, un vice-président, un secrétaire, un vice-secrétaire. Total, 4 membres.

Le bureau de la Société serait composé comme suit :

Des Présidents honoraires ;

1 Président titulaire ;

1 Directeur-administrateur ;

5 Vice-Présidents (ce sont les présidents des classes) ;

1 Secrétaire-général ;

5 Secrétaires-particuliers (ce sont les secrétaires des classes) ;

(1) Sur la demande de MM. les docteurs en médecine qui ont pris part à la discussion du règlement, l'art vétérinaire a été réuni à la cinquième section.

1 Archiviste-général ;

1 Trésorier-général ;

Total, 15 membres titulaires dont 5 seulement élus directement ;

Enfin 1 Secrétaire-bibliothécaire-caissier recevant un traitement.

Chaque mois les différentes classes auraient une séance et la Société une séance générale, celle-ci à la fin du mois.

Il y aurait chaque année une séance générale de rentrée.

Certaines classes auraient des membres adjoints qui ne prendraient pas part aux séances générales.

Les membres titulaires de la Société résidant dans les chefs-lieux d'arrondissement du département, pourront se constituer en sections locales, prenant le nom de l'arrondissement et embrassant les mêmes sujets d'étude que la Société-mère ; ces sections pourraient tenir des séances particulières et le résultat de leurs travaux prendre place dans les publications de la Société académique.

La rétribution pour les titulaires serait provisoirement fixée à 10 fr. et à moitié de cette somme pour les adjoints.

La Société aurait des correspondants, lesquels en payant la demi-cotisation auraient droit aux publications.

Un salon serait ouvert pour les membres désireux de lire les publications périodiques adressées à la Société et de consulter sa bibliothèque.

En cas d'adhésion en corps de l'une des Sociétés existantes, elle se confondrait dans la *Société académique* avec l'apport sans distinction de son personnel en membres titulaires, adjoints et correspondants, son mobilier, son actif et son passif.

Telles doivent être, croyons-nous, les bases fondamentales de la nouvelle association : nous avons osé

espérer, Monsieur, que vous pourriez y donner votre approbation et alors nous vous prierions de nous faire parvenir par écrit ou de vive voix votre adhésion.

Nous adressons cette circulaire : 1° à tous les membres des Sociétés existantes ; 2° à toutes les personnes étrangères à ces Sociétés que nous avons pu supposer disposées à se réunir à nous.

Nous devons dire qu'avant d'agir, nous avons cru devoir nous assurer des sympathies que cette œuvre tout angevine pouvait rencontrer dans les hautes régions où notre Société tient à honneur de demander ses présidents honoraires, et qu'aussitôt sa constitution, il sera fait les démarches nécessaires pour qu'elle soit reconnue comme établissement d'utilité publique.

Nous ajouterons, avant de clore cet exposé, que nous ne nous considérerons comme autorisés à agir que lorsque nous aurons réuni plus de 60 adhésions, et que, ce chiffre atteint, nous nous empresserons de convoquer les adhérents, afin de procéder à la rédaction du statut définitif, et d'adresser ensuite une invitation spéciale aux Sociétés anciennes pour les inviter à se joindre à nous.

Veuillez, Monsieur, agréer etc.

Ont donné leur adhésion à la présente circulaire après lecture :

MM. Adville, bibliothécaire en chef de la ville.

Béraud ✲, conseiller à la Cour impériale, secrétaire-général de la Société impériale d'agriculture d'Angers.

Bigot ✲, docteur-médecin, professeur de l'École de médecine d'Angers, etc.

MM. Boreau, directeur du Jardin botanique d'Angers et du Musée d'histoire naturelle, professeur de l'École d'enseignement supérieur.

Blavier ✲, ingénieur des mines.

Dauban, directeur des Musées de peinture et sculpture, professeur de l'École municipale des beaux-arts et de l'École d'enseignement supérieur.

Daviers, docteur-médecin, professeur de l'École de médecine d'Angers.

Gidel, professeur de rhétorique au Lycée, et des belles-lettres à l'École supérieure.

Mourin, professeur d'histoire au Lycée et à l'École supérieure.

Port, élève de l'École des chartes et archiviste de la Préfecture.

Planchenault ✲, président du tribunal de 1re instance, ancien président de la Société impériale d'agriculture, membre du conseil municipal, etc.

Poitou, conseiller à la Cour impériale d'Angers.

Thouvenel, président de la Société grammaticale et littéraire.

Voisin ✲, receveur-général des finances.

P. S. Ci-joint est un modèle qu'il suffira de signer et d'adresser *franco* à M. Béraud, conseiller, rue Saint-Gilles, à Angers, chargé par les fondateurs de recevoir les adhésions.

Dès que la Société sera constituée, une invitation sera adressée à chacune des Sociétés existantes et un délai fixé pour attendre qu'il y soit répondu, à l'expiration duquel il sera procédé à l'élection des membres du bureau général et des bureaux particuliers.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE ET LOIRE

(adopté en assemblée générale le 28 janvier 1857).

ART. 1er. La Société Académique, dont les assemblées se tiennent à Angers, est établie pour le département de Maine et Loire.

ART. 2. Elle se compose de membres titulaires, de correspondants résidant hors du département, et de membres honoraires. Le nombre des membres honoraires ne pourra dépasser la moitié du nombre des titulaires. Celui des autres membres est illimité.

ART. 3. La Société Académique embrasse l'universalité des connaissances humaines, en s'abstenant toutefois des considérations politiques et religieuses.

ART. 4. Elle se divise en cinq sections, ou classes permanentes, ayant chacune un bureau particulier.

1° Agriculture, comprenant la zootechnie, l'horticulture et ses divisions. — L'horticulture pourra former un Comice particulier.

2° Sciences physiques et naturelles.

3° Industrie, ou technologie, commerce et statistique.

4° Belles-lettres, beaux-arts, sciences historiques, archéologie et géographie.

5° Médecine, pharmacie, hygiène publique, art vétérinaire.

Chaque section élit un bureau, composé d'un Président, un vice-Président, un Secrétaire et un vice-Secrétaire.

Art. 5. Le bureau de la Société Académique est composé comme suit :

Des Présidents honoraires.

Un Président titulaire.

Un Directeur-administrateur, pouvant présider la Société en l'absence du Président.

Un Secrétaire général.

Un Archiviste.

Un Trésorier.

L'un des cinq Présidents des sections, remplit les fonctions de vice-Président dans les séances générales.

L'un des cinq Secrétaires des sections, remplit les fonctions de vice-Secrétaire dans les séances générales.

Enfin, il y a un Secrétaire-bibliothécaire-caissier, recevant un traitement, et qui n'est pas soumis à l'élection.

Art. 6. Les fonctions du Président général de la Société, consistent à régler et à maintenir l'ordre dans les séances, et à communiquer à la Société le résultat de ses relations avec les correspondants et les divers corps savants.

Art. 7. Le Directeur-administrateur est plus spécialement chargé d'entretenir et de stimuler ces relations, en même temps que de tout ce qui concerne l'administration générale et des intérêts matériels de la Société.

Art. 8. Les membres du bureau se constituent, toutes les fois que cela est nécessaire, en conseil d'administration, ou en comité de rédaction, qui règle l'ordre et le choix à faire pour les publications de la Société (1).

(1) Il entrait dans l'esprit de la commission de rédaction du Règlement, ainsi que cela ressort des termes de la circulaire, que les bureaux des sections se joignissent au bureau de la Société pour constituer le

Art. 9. Le conseil d'administration représente la Société, lorsqu'elle n'est pas réunie en assemblée générale; il demeure chargé de tous les détails de la gestion, de la correspondance, des convocations et de la présentation des comptes. Chacune de ses attributions est répartie entre les membres qui le composent, d'après la désignation spéciale de leurs fonctions.

Art. 10. Les paiements à faire par le Trésorier, sont ordonnancés par le Président ou par le Directeur-administrateur.

Art. 11. Tous les membres du bureau sont nommés pour un an, au scrutin secret et par bulletins individuels, à la pluralité relative. Ils sont rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être élu deux années de suite.

Art. 12. Certaines sections de la Société pourront avoir des membres adjoints qui ne paient que la moitié de la cotisation, mais ne peuvent prendre part aux séances générales. La section des sciences physiques et naturelles admettra des adjoints-collecteurs, qui ne seront soumis à aucune cotisation.

Art. 13. Chaque année, après le renouvellement du bureau, les membres qui voudront coopérer plus étroitement aux travaux d'une ou de plusieurs sections, se feront inscrire au Secrétariat, comme titulaires desdites sections.

Art. 14. Les membres titulaires d'une section et ses membres adjoints prendront seuls part à l'élection du bureau de la section, et y pourront lire des travaux et voter. Les membres du bureau général, qui seraient présents, auront la faculté de prendre part aux discussions, mais les autres membres de la Société n'y pourront assister qu'en qualité d'auditeurs.

Art. 15. La section des sciences médicales n'aura pour titulaires que ceux des membres de la Société ayant le titre de docteur-médecin, officier de santé, pharmacien, vétéri-

conseil d'administration et le comité de rédaction C'est par oubli que l'article 8 ne le mentionne pas explicitement (Note de la commission, Adv. Ber. Bor Thouv. .

naire, et des autres membres qu'elle jugera convenable d'appeler dans son sein. Elle seule décidera la question de l'admission à ses séances, soit absolue, soit conditionnelle des autres membres de la Société en qualité d'auditeurs.

Art. 16. Les membres titulaires, résidant dans les chefs-lieux d'arrondissements du département, pourront se constituer en sections locales, prenant le nom de l'arrondissement et embrassant les mêmes sujets que la Société-mère. Ces sections pourront tenir des séances particulières, et le résultat de leurs travaux sera adressé à la Société académique qui pourra les insérer dans ses publications.

Art. 17. Tout candidat au titre de membre titulaire devra être présenté, par deux membres résidants de la Société, au conseil d'administration qui statuera sur son admission et la soumettra au vote de la Société en séance générale.

Art. 18. Chaque membre entrant souscrit pour une cotisation annuelle de dix francs. Cette somme est due pour l'année courante, à partir du 1er janvier, quelle que soit la date de l'admission, ou celle de la démission qui pourrait être donnée.

Art. 19. Un droit de diplôme de dix francs pourra être exigé de tous les membres titulaires qui seront admis à partir de l'année 1858.

Art. 20. Tout droit quelconque aux collections ou au mobilier de la Société, cesse immédiatement soit par la démission, soit par le décès d'un membre, sans que ses héritiers puissent exercer aucune revendication contre la Société.

Art. 21. La Société aura chaque mois une séance générale : elle pourra en outre être convoquée extraordinairement par le conseil d'administration, quand il le jugera nécessaire. Elle pourra avoir une séance publique chaque année.

Art. 22. Les diverses sections auront une séance chaque mois, et pourront aussi être convoquées extraordinairement.

Art. 23. La Société ne peut voter en séance générale une

dépense au-dessus de cent francs, si la lettre de convocation n'en a pas fait mention.

Art. 24. Toute proposition présentée à la Société, ne peut l'être que par écrit et conformément à l'ordre prescrit ci-après pour les lectures.

Art. 25. Tout membre qui se proposera de lire un travail, soit à la séance générale ou publique, soit devant l'une des sections, devra se faire inscrire au Secrétariat, au moins cinq jours auparavant.

Art. 26. Après chaque lecture faite en séance générale, le Bureau proposera au vote de l'assemblée, soit le dépôt aux archives, soit le renvoi au comité de rédaction. Il pourra aussi demander le renvoi à l'examen d'une section, et dans ce cas, la section devra faire son rapport à la séance suivante, et l'assemblée votera de suite sur les conclusions de ce rapport.

Art. 27. Les sections pourront dans leurs séances particulières élaborer des travaux ou entendre des lectures, dont elles voteront, soit le dépôt aux archives, soit le renvoi à la prochaine séance générale, où il sera statué par l'assemblée sur leur destination.

Art. 28. Les archives de chaque section recevront un classement particulier, mais ne seront pas séparées de celles de la Société. Les ouvrages imprimés qui leur seront adressés seront déposés dans la bibliothèque générale. Les livres de cette bibliothèque seront mis à la disposition des membres qui voudront les consulter, par les soins du bibliothécaire, mais ils ne pourront pas être emportés au dehors.

Art. 29. Les travaux de la Société seront publiés sous le titre de : *Mémoires de la Société académique de Maine et Loire;* ils formeront chaque année un ou plusieurs volumes, selon l'abondance des sujets.

Art. 30. Tout membre titulaire ayant satisfait aux pres-

criptions de l'article 18, reçoit gratuitement les publications éditées par la Société.

Art. 31. Les membres correspondants qui désireraient recevoir ces publications, paieront la moitié de la cotisation. Le conseil d'administration pourra néanmoins les adresser sans rétribution aux membres honoraires et correspondants qui communiqueront à la Société des travaux inédits ou imprimés d'une importance reconnue, ou qui lui auront rendu des services.

Le présent règlement a été adopté à l'unanimité par la commission d'organisation de la Société académique de Maine et Loire, le 22 janvier 1857.

Adville, Béraud, Boreau, Port, Thouvenel.

La Société académique ayant réuni 80 adhésions, s'est constituée dans sa séance de ce jour, et a adopté à l'unanimité le présent règlement.

Angers, 28 janvier 1857.

Les membres de la Commission d'organisation,

Adville, Béraud, Boreau, Port, Thouvenel.

Le Maire d'Angers, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps Législatif,

Donne sa pleine et entière adhésion à la fusion de toutes les Sociétés savantes de la ville en une seule, sous le titre de Société académique de Maine et Loire.

Il donne son approbation complète au présent projet de réglement.

A l'Hôtel de la ville d'Angers, le 31 janvier 1857.

Er. Duboys, *maire.*

Par décision du 6 février 1857, le présent règlement a été approuvé par M. le Préfet de Maine et Loire.

COMPTE-RENDU

des séances des 9 février et 21 mars 1857.

Le lundi 9 février 1857, la Société Académique s'est réunie pour entendre la lecture des lettres destinées aux Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts, Industrielle, de Médecine, Linnéenne, Grammaticale et Littéraire d'Angers, afin d'inviter ces corps savants à venir se réunir à la Société Académique. La rédaction de ces lettres est approuvée par la Société qui décide qu'elle ne se constituera définitivement qu'au mois de mars, afin de laisser le temps aux Sociétés convoquées, de délibérer sur cet important sujet, et de les mettre à même en cas d'adhésion, de prendre part aux élections des bureaux. La Société autorise, en outre, la commission d'organisation à accepter, en son nom, les adhésions qui pourraient être données par les diverses Sociétés, avec les clauses et réserves que celles-ci pourraient présenter, en tant que ces clauses et réserves ne seraient pas en opposition avec le règlement de la Société Académique, tel qu'il vient d'être approuvé par l'autorité.

Le 21 mars 1857, la Société Académique s'est réunie dans une des salles de la Préfecture. Hommage est fait

à la Société, de la part de M. Alfred Riche, docteur ès-sciences de la Faculté de Paris, d'une dissertation qui a pour titre : *Recherches sur le tungstène et ses composés*. La Société vote des remercîments à M. Riche, et sur la proposition d'un membre qui rappelle la haute importance scientifique de ce travail, elle décerne à l'auteur le titre de membre correspondant.

M. Béraud, en sa qualité de président de la commission d'organisation, lit un exposé de la situation, dans lequel il rend compte des démarches tentées auprès des autres corps savants, pour arriver à une fusion; il fait connaître les réponses qu'il a reçues de trois de ces corps, et proclame la réunion accomplie par la Société Grammaticale et Littéraire, qui, la première, avec le plus honorable empressement, a voulu s'associer à la grande pensée qui a donné naissance à la Société Académique. La Société, après avoir écouté cette lecture avec une religieuse attention et avec les marques les plus prononcées d'intérêt et de sympathie, s'empresse de voter l'impression de cet important document, sur la proposition qui en est faite par l'un de ses membres.

On procède à la nomination des membres du bureau général qui a lieu par bulletins individuels. Il est ensuite donné lecture des listes des membres appelés à composer les diverses sections, puis l'on procède successivement à l'élection des bureaux de chacune de ces sections. Malgré le grand nombre de votans, ces diverses nominations ont eu lieu à une majorité très considérable, qui témoigne hautement de l'esprit de bonne entente et de conciliation qui unit tous les membres de la Société Académique.

SÉANCE DU 21 MARS 1857,

présidée par M. le conseiller BÉRAUD, président de la commission d'organisation.

EXPOSÉ PAR M. BÉRAUD,

AU NOM DE LADITE COMMISSION.

Messieurs,

Au moment où votre commission d'organisation vient déposer ses pouvoirs, elle croit devoir vous rendre compte de qu'elle a fait pour exécuter le mandat de haute confiance dont vous aviez bien voulu l'investir.

A votre réunion précédente, nous avions en effet été chargés par vous de représenter la Société académique pour traiter vis-à-vis des autres Sociétés la question de leur fusion générale ou partielle.

A cette occasion, nous eûmes l'honneur de vous soumettre les lettres destinées à chacune d'elles, et vous en approuvâtes sans restriction les termes et l'esprit.

Elles avaient été rédigées dans le but surtout de

faire sentir que vous vous étiez efforcés de concilier autant que possible avec une forme nouvelle, d'anciennes habitudes et d'anciennes affections dans les choses et les personnes, et de sauvegarder toutes les institutions accessoires dont l'expérience avait consacré l'utilité.

De ce nombre étaient, pour la Société d'agriculture: la commission archéologique, le comice horticole, le jardin fruitier, le cours de taille, etc.

Pour la Société industrielle: certains comices cantonaux, les expositions industrielles, les concours d'animaux, etc.

On s'était d'ailleurs efforcé dans ces lettres de developper cette pensée, que tout ce qui se faisait séparément de bon et d'utile, pourrait s'opérer après la fusion comme par le passé, et dans des conditions plus favorables encore à raison de la puissance en quelque sorte irrésistible, qu'acquerraient par leur concours simultané, les forces intellectuelles maintenant disséminées.

Du reste, Messieurs, comme l'esprit de conciliation doit avoir ses limites, même dans une œuvre d'édification, vous nous aviez sagement tracé celles qu'il ne nous était pas permis d'outrepasser. C'était le respect et par conséquent l'acceptation actuelle du règlement, loi fondamentale de votre institution, dans lequel vous aviez la conviction d'avoir résumé toutes les conditions de votre existence et celles qui pouvaient donner à votre action pour le bien, l'expansion la plus facile, la plus large et la plus efficace.

Les dispositions de votre règlement, n'avaient d'ail-

leurs rien d'insolite. En pareille matière, c'eût été un tort que de vouloir innover : on emprunte et on coordonne. Votre règlement ne devait être, et n'est en réalité, qu'une sorte de condensation de tout ce que l'expérience des vétérans des Sociétés savantes, leur avait démontré comme utile et pratique dans les règlements des Sociétés d'agriculture et industrielle d'Angers, et dans celui de la Société académique de la Loire-Inférieure, née elle-même d'une fusion analogue de toutes les Sociétés nantaises.

Aussi, Messieurs, devons-nous le dire, il n'a été l'objet d'aucune critique qui se soit nettement formulée. Il n'est qu'un seul point sur lequel il a été fait une observation que je crois devoir reproduire.

Elle concernait les assemblées générales que de *mensuelles* on eût voulu voir *trimestrielles*.

Mais en cela, nous avons dû d'abord faire remarquer que le règlement ne fait que rappeler ce qui se pratique dans les deux seules Sociétés d'Angers qui aient des sections, et que plus les sections possèdent un personnel nombreux et sont organisées de manière à pouvoir vivre isolément, comme le seront les vôtres, plus il devient indispensable, par des séances générales qui résument et relient leurs travaux, de maintenir l'unité, la cohésion sociale.

A quoi nous ajouterons : 1° Que comme c'est la Société entière devant laquelle doivent être portées les demandes adressées par les administrations supérieures ou locales, il importe beaucoup pour une plus prompte expédition des affaires que chaque mois la Société-Mère se retrouve à son poste ;

2° Que l'impression ne pouvant être votée que par la Société-mère, des séances trimestrielles occasionneraient de trop longs et regrettables délais, pour la publication des mémoires ;

3° Enfin, que si le Président, qui n'est nommé que pour un an, n'apparaissait ainsi annuellement que quatre fois dans l'exercice de ses fonctions, elles deviendraient purement nominales et s'annihileraient au profit de celles du directeur qui fonctionnerait seul pendant ces interrègnes, ce que vous n'avez pu vouloir.

Au surplus, Messieurs, l'admission en principe de l'acceptation actuelle du règlement, comme condition de l'adhésion, était justifiée par la nature même des négociations à suivre. Comment eût-il été possible d'admettre sa discussion successive vis-à-vis des autres Sociétés ? Est-ce que la condition posée par l'une, n'eût pas pu devenir le sujet d'une exigence opposée de la part de celle qui lui eût succédé, de telle sorte que chaque accession nouvelle, remettant en question la convention de la veille, vous vous fussiez ainsi condamnés à traverser un provisoire mobile et incertain jusqu'au moment où la fusion totale eût été consommée.

Quant à la possibilité, à l'opportunité d'une révision ultérieure à un moment donné, elle devait être et était en effet comprise et admise de tous les bons esprits, et de votre commision comme de vous-mêmes. Aussi, M. le Préfet, tout en approuvant vos statuts, avec la prévoyance pleine de prudence sagace et d'équité pratique qui caractérise tous les actes de son administration, avait-il prévu et indiqué lui-même l'éventualité d'une révision, pour le cas où toutes les Sociétés exis-

tantes viendraient à se fusionner ; disposition éminemment et doublement rationnelle, puisqu'à ce moment seulement le remaniement peut acquérir un caractère définitif, et que l'intervention alors considérable d'éléments nouveaux, peut former une majorité également nouvelle pour l'appréciation des prescriptions règlementaires.

Je crois devoir, Messieurs, vous donner lecture de ce document important, d'autant qu'il a été diversement interprété au-dehors. (Lecture est donnée de la lettre de M. le Préfet.)

Il résulte de cet exposé, Messieurs, qu'une ligne de conduite nous était tracée, et que nous avons dû la suivre sans nous en écarter.

Nous allons voir bientôt quels résultats nous avons pu ainsi atteindre ; mais nous ne pouvons auparavant passer sous silence certaines objections qui nous ont été faites et qui touchent je dirais presque au côté moral de l'affaire.

On a en divers lieux formulé ainsi une sorte de reproche et de fin de non recevoir qu'on ne craignait pas de vous opposer. Quelles que puissent être, disait-on, les espérances d'avenir que présente la composition de son nombreux personnel, la Société académique, ne faisant néanmoins comme être moral et collectif que de naître à la vie, et n'ayant pas de position déjà faite et justifiée par des travaux qui lui soient propres, on a lieu, au moins, de s'étonner de la voir se poser avec la prétention d'absorber en elle des Sociétés qui ont une existence consacrée par de longs et d'utiles travaux, et il peut paraître quelque peu outre-

cuidant et superbe de sa part, de lui voir imposer à ces autres Sociétés un délai pour la réponse qu'elle en sollicite.

Mais à cela, Messieurs, nous avons dû répondre que le projet de fusion n'avait rien de nouveau; qu'il avait à plusieurs époques préoccupé les bons esprits dans nos administrations locales, comme dans les Sociétés elles-mêmes ; que dès 1836 et 1837, il avait été agité et même imposé à ces Sociétés au sein du Conseil Municipal, adopté alors par la Société industrielle, et présenté par elle à la Société d'agriculture, qui ne l'avait refusé que parce que plus de la moitié de ses membres ne tenaient alors leurs droits politiques que du titre dont on la sollicitait de se dépouiller; que c'est par suite de l'impossibilité constatée par d'autres tentatives plus récentes, d'opérer une fusion directe des Sociétés entre elles, que vous, hommes de progrès dans les bonnes choses, et de la plus large conciliation dans les personnes, vous vous étiez réunis dans l'espoir que cette fusion si désirée s'opérerait plus facilement sur un terrain neutre et en conviant les Sociétés anciennes à s'unir sous un nom commun, et de manière que la Société qu'il désignerait, ne pût être considérée comme *la continuation* d'aucune des anciennes par préférence aux autres ;

Que c'est dans cet esprit que la Société académique s'était constituée, et qu'elle avait tenu en même temps à ne pas s'organiser par la nomination de ses divers bureaux, par la formation de ses sections et par l'inauguration de ses travaux scientifiques, avant d'avoir mis les autres Sociétés en demeure, ou si ce mot a pu,

dit-on, choquer quelques-uns, en position de se joindre à elle pour coopérer, et exactement au même titre, c'est-à-dire, comme *cofondatrice*, permettez-moi ce mot, à la création d'une *Société* dite *académique* ;

Que lui vouloir reprocher de ne pas être autrement constituée et organisée, et de n'avoir pas déjà vécu de sa vie propre, c'est donc vouloir méconnaître l'abnégation de grande convenance qu'elle a mise à s'effacer autant que possible pour laisser une plus large part d'initiative aux autres Sociétés, dont elle tenait à s'assurer la coopération dès le début de l'œuvre nouvelle ;

Que si elle a fixé un délai pour attendre les adhésions, c'est qu'elle ne pouvait sans danger prolonger indéfiniment ce provisoire qu'elle avait bien voulu s'imposer, cette suspension de son action vitale ;

Que sans doute le terme expiré, elle recevra avec le même empressement les adhésions des Sociétés devenues alors ses sœurs, mais que celles-ci doivent comprendre que leur position ne sera plus la même, d'abord parce que leur accession tardive n'aura plus le même caractère de spontanéité, d'abnégation et d'indépendance ; en second lieu, parce qu'elles ne pourraient plus alors se poser comme fondatrices et sans distinction entr'elles de première, ni de dernière, de la Société académique, mais qu'elles viendraient alors, offrir le sacrifice de leur ancienne individualité à une Société ayant déjà une existence distincte, et ainsi s'absorber en elle.

Telles sont les considérations par lesquelles, Messieurs, nous avons cru devoir, vis-à-vis de diverses

personnes et en divers lieux que je crois convenable de ne pas autrement préciser, justifier la ligne de conduite que vous vous étiez tracée de vous-mêmes vis-à-vis des autres Sociétés.

Voyons maintenant comment vos ouvertures ont été reçues.

La Société grammaticale et littéraire a répondu la première par une délibération dont la mesure parfaite, la réserve pleine de convenance et l'esprit de confiance toute fraternelle, ne pourraient surprendre que ceux qui n'ont pas été à même d'apprécier les hommes honorables qu'elle a eus pour interprètes.

Extrait de la lettre contenant copie de la délibération de la Société grammaticale et littéraire.

La Société grammaticale et littéraire, sur le rapport de la commission qu'elle a nommée à ce sujet et après en avoir délibéré (dans sa séance du 5 mars),

Considérant qu'il est en effet de sens droit et naturel que l'on attende de la fusion des Sociétés, des avantages beaucoup plus grands et plus élevés que ceux qu'on retire d'efforts tentés isolement et sans unité d'action;

Considérant encore que pour arriver à une fusion, il faut nécessairement que chaque Société fasse ses concessions et se place sous l'empire d'un droit commun, sauf à soumettre en temps opportun à la décision de la majorité, les réclamations qu'elle croirait devoir faire;

Donne sa complète adhésion à la Société académique, qui n'est pas après tout une Société nouvelle, mais bien la réunion des autres,

Et déclare par cette présente réponse, s'associer au règlement adopté et présenté par la Société académique, et entendu naturellement selon l'exposé des motifs qui a précédé la promulgation de ce règlement.

En outre, la Société grammaticale et littéraire, informe la Société académique, qu'au reçu de la réponse à la présente déclaration, elle

remettra aux mains de l'autorité, les titres qui l'ont constituée légalement et suivant lesquels elle existe encore aujourd'hui.

La Société grammaticale adresse à la Société académique l'expression de ses sentiments de confraternité et de dévouement.

(*Suivent les signatures des membres de la commission et du Président de la Société*, THOUVENEL).

Par suite de cette adhésion générale et des adhésions personnelles, Messieurs les membres de la Société grammaticale et littéraire ont été inscrits sur la liste générale de la Société académique; mais pour que la dissolution de cette Société puisse s'opérer régulièrement, il est nécessaire que dans la présente séance vous déclariez que la fusion entre elle et la Société académique est dès ce moment consommée.

Nous prions donc ceux d'entre vous, Messieurs, qui acceptent cette fusion mutuelle, de vouloir bien lever la main.

(Le vote a lieu. Le bureau déclare que la fusion est acceptée et consommée.)

Poursuivons :

La Société de médecine, dont vous êtes heureux de compter déjà parmi vous une partie notable des membres les plus distingués, a adopté le principe de la fusion et s'est montrée désireuse de se réunir à nous, voyant dans les conditions particulières qui lui sont ménagées pour s'organiser, les gages d'une indépendance que rendent indispensable la nature de ses travaux et la composition de son personnel. Mais elle a paru préoccupée de cette pensée que de cette situation exceptionnelle même il résulterait une sorte d'isolement relatif, qui, au cas où les autres sections ne se-

raient pas organisées ou ne fonctionneraient pas, la placerait à l'état d'une Société rivale, ou plutôt parallèle, accolée en quelque sorte avec la Société académique, et sans que cette existence à deux, dût sembler avoir une suffisante raison d'être.

Telle est du moins l'interprétation que nous a paru comporter la lettre de l'honorable président de cette Société, dont je vais vous donner lecture.

Ainsi, Messieurs, si nous avons bien compris le motif qui a engagé la Société de médecine à différer, nous devons avoir tout espoir de la voir bientôt occuper la place que vous lui avez réservée au milieu de vous, maintenant que grâce au chiffre de vos sociétaires vos sections vont être organisées sur une échelle assez grande pour égaler et surpasser même en nombre certaines Sociétés. Elle trouvera d'ailleurs dans vos séances générales l'immense avantage de donner à ceux de ses travaux qui en sont susceptibles, une publicité de bon aloi, qui serait trop utile à tous pour qu'elle veuille se refuser ce moyen de se mettre en communication directe et fréquente avec l'élite de la cité.

Nous avons rencontré dans la Société industrielle des hommes animés au même degré que nous tous de l'esprit de conciliation et de progrès; mais il faut bien le dire, plus les services que cette Société a rendus à nos contrées dans l'industrie et l'agriculture sont réels et évidents, plus les meilleurs esprits ont pu se laisser aller facilement à la crainte que ces services vinssent à perdre quelque chose de leur importance par un changement de position. Peut-être aussi que quelques industriels ont dû craindre que dans un milieu

nouveau les habitudes contractées, les relations établies entre les personnes pussent avoir à souffrir. Ils n'ont peut-être pas compris assez que lorsque la Société industrielle a depuis longtemps dévié du principe unique de sa fondation pour embrasser tout un ensemble d'objets divers, ils trouveraient au contraire dans la fusion une occasion toute naturelle de pouvoir former, sous la forme de section ou commission, une véritable Société, spécialement industrielle, dont l'accès aurait même pu, comme votre commission d'organisation l'avait pensé, être exclusivement réservé aux théoriciens et aux praticiens industriels, et qui aurait eu ainsi pour eux une homogénéité préférable certainement au pêle-mêle des autres Sociétés, tandis que les séances générales les eussent pu mettre chaque mois en contact avec le reste de l'association.

Cette position tout exceptionnelle qui leur eût été ainsi faite, offre des avantages tellement évidents pour le travail et l'étude, que nous ne pouvons douter que mieux éclairés sur les grands intérêts qu'ils représentent, ils ne pourront manquer à un moment quelconque de provoquer la Société à laquelle ils appartiennent à accueillir une fusion sur les bases que nous indiquons.

Toujours est-il, Messieurs, que si la Société industrielle nous a refusé son adhésion actuelle, elle a néanmoins déclaré, par deux votes successifs et à une énorme majorité, qu'elle admettait en principe la réunion en une seule de toutes les Sociétés angevines. — Il n'est peut-être pas sans intérêt d'observer que nous comptons déjà parmi nous plus de trente membres qui appartiennent à cette Société.

Quant à la Société d'agriculture, elle n'a pas pris encore de décision. A la séance de *février*, elle a renvoyé à celle de *mars* pour nommer une commission, laquelle doit faire son rapport en *avril*. Se croira-t-elle alors en mesure de se prononcer ? Nous l'ignorons.

Reste donc, Messieurs, la Société linnéenne, à qui nous avons dû adresser la communication que vous lui aviez destinée et à laquelle elle n'a répondu d'aucune manière. Nous ignorons donc même si cette Société a été appelée à en délibérer.

Ainsi, Messieurs, en résumé : deux Sociétés n'ont pas donné encore de réponse; une troisième a reconnu avec empressement le principe de fusion, qu'il y a vingt ans elle eut l'honneur de proclamer la première; une quatrième n'a fait que différer le moment de son adhésion; une cinquième s'est immédiatement fusionnée avec vous.

Les choses dussent-elles rester indéfiniment dans cet état, toujours est-il qu'un résultat considérable est déjà obtenu, c'est que l'apparition de la Société académique n'a pas augmenté le nombre des corps savants existants et que l'on ne peut plus lui objecter, comme on prétendait le faire d'abord, que contrairement à ses idées de concentration, au lieu de réduire elle est venue sans nécessité multiplier les êtres. Seulement, Messieurs, il y aura cette considération importante à ajouter, c'est qu'en place d'une Société spéciale, composée de 30 membres, qui va s'éteindre, vous vous trouvez avoir fondé une Société en quelque sorte encyclopédique, où toutes les forces vives du pays ont des représentants éminents, Société qui dès ce moment atteint

le chiffre de 122 membres, et parmi lesquels, chose remarquable, il en est plus de 80 appartenant à la magistrature, à l'administration, au haut commerce, à la grande propriété, au corps enseignant dans tous ses degrés et dans toutes ses branches, qui ne faisaient pas partie des Sociétés anciennes, et qui vont ainsi apporter aux études locales un contingent aussi puissant qu'inattendu d'honorabilité, de bon vouloir, de lumières.....

Ces résultats, Messieurs, sont immenses et significatifs, surtout si l'on considère que l'idée fondatrice n'a eu pour auxiliaire que la vérité présentée à tous sans passion, sans pression d'aucune espèce sur les volontés, puis, abandonnée en quelque sorte à elle-même pour faire son chemin dans le monde des idées.

Certes c'est le plus magnifique éloge que l'on puisse faire des principes sur lesquels repose la création de votre Société, mais c'est encore un plus rare motif d'éloge peut-être pour un département, où, en quelques semaines à peine, une œuvre aussi grandiose de conciliation et de progrès a pu trouver, pour se faire adopter, tant d'hommes éclairés et généreux! Honneur donc, Messieurs, honneur à vous tous, qui étiez si dignes de vous trouver ici rassemblés dans une même et noble pensée!

Nous allons, Messieurs, procéder maintenant à notre organisation en suivant l'ordre du jour, mais nous croyons encore devoir répéter en votre nom, en terminant cet exposé, que bien que définitivement constitués vous n'en accueillerez pas moins et avec le même em-

pressement les Sociétés qui pourraient plus tard répondre à l'appel que vous leur aviez adressé, et ajouter que les sections que vous allez former seront toujours là comme des cadres préparés pour recevoir leurs spécialités et dont il en est même deux dont vous retarderez l'organisation, celles de Médecine et d'Agriculture, jusqu'à ce que les deux Sociétés qui représentent ces deux grands embranchements des sciences appliquées aient fait connaître leur dernier mot.

Dans quelques jours donc vos travaux commenceront, et viendront prouver que si vous faisant solliciteurs au nom du bien général, on a pu vous voir tendant une main amie et quasi suppliante aux Sociétés qui ne voulaient pas voir encore en vous une émule, ce n'était pas comme on aurait voulu le faire entendre, que vous jugeassiez que leur appui vous fût nécessaire pour soutenir vos pas à l'entrée d'une carrière dont vous aviez d'avance et sans en être effrayés mesuré toute l'étendue et les difficultés, mais bien et uniquement parce que les sachant animées au même degré que vous du désir d'être utiles à nos contrées, vous pensiez que ce but commun serait plus sûrement atteint en mettant aussi en commun tous les efforts individuels.

L'ordre du jour, Messieurs, indique d'abord la nomination du bureau général. D'après le réglement, on doit voter séparément et je dois avoir l'honneur de vous prévenir que la simple majorité décide de l'élection.

La nécessité de nous constituer dans le plus bref délai, et le temps que vont demander tant de votes sé-

parés, nous engage, Messieurs, à supplier les personnes qui seront élues à accepter les fonctions qui leur seront dévolues. Ce sera une preuve de zèle pour l'œuvre commune dont chacun devra leur être reconnaissant, et ce ne sera d'ailleurs qu'un fardeau passager, puisque leurs fonctions peuvent finir avec l'année.

LISTE

DES

Membres fondateurs de la Société académique

DE MAINE ET LOIRE.

Messieurs,

Adville, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers.
Barassé, imprimeur-libraire, rue Saint-Laud.
Barré-Bertery, ancien notaire, cour Saint-Laud.
Baumann, professeur de musique, rue Saint-Aubin.
Bedié, professeur de langues étrangères, place du Ralliement.
Bellier, conseiller à la Cour impériale, rue Ménage.
Beraud ✲, conseiller à la Cour impériale, rue Saint-Gilles.
Berger (Adrien) ✲, secrétaire-général de la Préfecture, rue Desjardins.
Berger-Lointier, membre du Conseil général, boulevard des Lices, 18.
Bernier, instituteur communal à Champigné.
Besnard (F.), négociant, près le Mail.
Bibard, architecte, place du Ralliement.

Messieurs,

Bigorie (de) ✲, premier avocat-général à la Cour impériale, rue des Lices.

Bigot (Élie), banquier, rue des Cordeliers.

Bigot (Th.) ✲, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, place Falloux.

Billod, docteur-médecin, directeur de l'Asile des aliénés de Sainte-Gemmes.

Blavier ✲, ingénieur des mines, rue Hannelou.

Bonnin, doreur, place Neuve.

Boreau, directeur du jardin botanique, professeur à l'École supérieure.

Bouché, professeur de mathématiques au Lycée et à l'École supérieure, rue des Bas-Chemins.

Boumier, vérificateur des poids et mesures à Segré.

Bourcier (Camille) ✲, conseiller à la Cour impériale, rue Desjardins.

Boutroue, architecte de la ville d'Angers, rue Desjardins.

Cadeau, professeur à l'École normale.

Castonnet, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, rue Haute-Saint-Martin.

Champneuf, chirurgien-major en retraite, prop. à Vernantes.

Charon, greffier de la justice de paix du premier arrondissement, rue de la Madeleine, 41.

Chauvin, professeur de mathématiques à l'École des arts, rue Saint-Jacques.

Chemellier (de), père, propriétaire, boulevard de la Mairie.

Chesneau, propriétaire, naturaliste amateur, place Lesvière.

Cheux (Jules), avocat, rue Chaperonnière.

Chevalier, professeur à l'École normale.

Chevré-Bouchet, propriétaire, ancien adjoint au maire, rue de la Croix-Blanche.

Cosnier (Léon), imprimeur-libraire, Chaussée Saint-Pierre.

Coulon, chef d'institution à Saumur.

Messieurs,

Courtiller aîné ✲, conseiller à la Cour impériale, rue du Lycée.

Cubain, avocat, docteur en droit, rue Boisnet, 30.

Cune, professeur au Lycée, rue Basse-du-Mail.

Dauban, père ✲, directeur honoraire des Écoles d'arts et métiers, rue Faubourg Bressigny.

Dauban, fils, directeur du Musée de peinture, professeur aux Écoles municipale et supérieure.

Daviers, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, rue Saint-Jacques.

Deschamps, chanoine honoraire, aumônier du Lycée.

De Smyttère, docteur-médecin de l'Asile des aliénés de Sainte-Gemmes.

Desprez, professeur au Lycée, rue de la Madeleine.

Dolbeau, professeur au Lycée.

Dulos, professeur à l'École des arts et à l'École supérieure.

Dumont, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, place Saint-Maurice.

Durand, professeur au Lycée.

Feillé, docteur-médecin, rue Béclard.

Fournier, licencié en droit et docteur en médecine, rue Hardouin.

Gaucher, professeur au Lycée et à l'École supérieure, rue Ménage.

Gautier, professeur au Lycée.

Genevier, pharmacien à Mortagne-sur-Sèvre.

Gidel, professeur de logique (actuellement à Nantes).

Giraud-Lesourd, propriétaire agronome, rue d'Orléans.

Gouin, avocat et juge suppléant à Baugé.

Gouin (Eugène), docteur-médecin à Noyant-Baugé.

Gripon, professeur des sciences physiques au Lycée et à l'École supérieure, chemin de Saint-Léonard.

Grosbois ✲, conseiller à la Cour impériale, rue de la Préfecture.

Messieurs,

Grurer, homme de lettres, employé à la Préfecture, rue Saumuroise.

Guichard, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, rue Faubourg Bressigny.

Guitton jeune, avocat, rue Milton.

Guzzy, professeur au Lycée.

Harion ✲, chef de bataillon en retraite, rue de la Madeleine.

Herbel, propriétaire, place du Lycée.

Hilaire, docteur-médecin, rue Saint-Aubin.

Hunault de la Pelterie, docteur en médecine, rue St.-Julien.

Janin ✲, capitaine en retraite, préposé en chef de l'octroi, montée Saint-Maurice.

Janin fils, étudiant en médecine.

Joly ✲, architecte, inspecteur des monuments historiques, à Saumur.

Jousselin (de), propriétaire-agronome à Saint-Georges-sur-Loire.

Jubien, avocat, place du Ralliement.

Lachese (Paul), imprimeur, chaussée Saint-Pierre.

Lainé-Laroche, manufacturier, rue Saumuroise, 54.

La Perraudière (Henri de), botaniste, rue du Cornet, 24.

La Revellière (Victor), ancien député, au Fléché, commune d'Avrillé.

Las Cases (c^te^ Barthélemy de), membre du conseil général, propriétaire des mines de la Prée, près Chalonnes.

Lecerf, imprimeur, place Saint-Martin.

Lecomte du Parc (l'abbé).

Ledantec, conducteur de 1^re^ classe des Ponts-et-Chaussées, rue Saumuroise, 40.

Léger, directeur d'assurance, boulevard de la Mairie, 15.

Lens (de), inspecteur de l'académie, rue Haute-du-Figuier, 8.

Lhumeau, instituteur communal à Trelazé.

Mamert, conseiller de Préfecture, place Lesvière.

Messieurs,

Mayet, controleur de la garantie, rue de l'Académie.

Michelin, docteur-médecin, place Saint-Maurice.

Mieulle (Anatole de), directeur de la banque de France à Angers.

Mirault ✲, docteur-médecin, professeur à l'Ecole de médecine, rue Saint-Evroult.

Mordret, propriétaire, rue Saint-Georges.

Mourin, professeur au Lycée et à l'Ecole supérieure, rue faubourg Bressigny.

Ollivier (Charles-Séréné), pharmacien de 1re classe, faubourg Bressigny.

Oriolle fils, manufacturier, rue Beaurepaire.

Orlowski, ingénieur civil, préparateur de chimie à l'Ecole supérieure, rue Painparé.

Ouvrard de Beauvau, docteur-médecin, professeur à l'Ecole de médecine, rue Saint-Jacques.

Pagnien, libraire, rue Saint-Serge.

Pallut, professeur au Lycée.

Pinot, secrétaire au bureau de l'Académie, faubourg Bressigny, 15.

Planchenault ✲, président du Tribunal de 1re instance, conseiller municipal, boulevard du Jardin des Plantes.

Planchenault fils, avocat, docteur en droit.

Placé, professeur au Lycée.

Poitou, conseiller à la Cour Impériale, rue de la Préfecture.

Port, archiviste de la Préfecture.

Prévost (Emile), avocat, rue de l'Hôpital.

Provost jeune, botaniste, rue Baudrière.

Raynaly, entrepreneur, rue Boisnet.

Richard (Max), manufacturier, rue Saumuroise, 54.

Riche (Alfred), docteur ès-sciences, à Paris.

Ridard, docteur-médecin, rue de la Préfecture.

Robert (Camille).

Messieurs,

Rondeau, négociant, place de l'Académie.
Rousseau fils, propriétaire, à Saint-Georges-le-Toureil.
Sailland, négociant, rue Grainetière.
Sailland fils.
Simon, contrôleur à la banque (actuellement à Avignon).
Talbot, avocat général à la Cour impériale, rue Saint-Julien.
Thouet, docteur-médecin, place Saint-Martin.
Thouvenel, professeur, ex-président de la Société grammaticale, rue Grainetière.
Trottier (Emile), négociant, rue des Champs Saint-Martin.
Trottier (Henri), négociant, place du Ralliement.
Turquet, conseiller à la Cour impériale, rue Hardouin.
Valienne, inspecteur des Ecoles primaires, à Segré.
Vergne, inspecteur des postes, rue Saint-Denis.
Voisin ✲, receveur général des finances.

N. B. Plusieurs adhésions dont les signatures sont trop peu lisibles pour qu'on n'ait pas en à craindre d'erreur, n'ont pas été comprises dans cette liste. Les adhérents dont le nom n'y figure pas sont invités à renouveler leur adhésion.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ. — MM.

Président, comte de Las Cases ✲.
Directeur-administrateur, Planchenault ✲.
Secrétaire-général, Béraud ✲.
Archiviste, Herbel.
Trésorier, Janin ✲.

SECTIONS.

Ire SECTION. — Agriculture.

N'a pas constitué son Bureau.

IIe SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

Bureau. — MM.

Président, Boreau.
Vice-Président, docteur Daviers.
Secrétaire, Gripon.
Vice-Secrétaire, Orlowski.

Membres de la Section, MM.

Adville, Béraud, Berger-Lointier, docteur Bigot, docteur Billod, Blavier, Bouché, Cadeau, docteur Castonnet, docteur Champneuf, Charon, Chauvin, Chesneau, Dauban père, docteur de Smyttère, Dulos, docteur Dumont, docteur Feillé, docteur Fournier, Gaultier, Genevier, docteur Gouin, docteur Guichard, docteur Hilaire, docteur Hunault, Janin père, Janin fils, Joly, de Jousselin, de La Perraudière, La Revellière, comte de Las Cases, Ledantec, de Lens, docteur Mirault, docteur Michelin, Ollivier (Ch.-Sér.), docteur Ouvrard, Provost jeune, docteur Ridard, docteur Thouet, Thouvenel.

Membres adjoints collecteurs, MM.

Deloche, préparateur au cabinet d'histoire naturelle, Toupiolle, naturaliste.

III^e^ SECTION. — Industrie ou technologie, commerce et statistique.

Bureau. — MM.

Président, Voisin ✲.
Vice-Président, Lainé-Laroche.
Secrétaire, Chevré.
Vice-Secrétaire, Chauvin.

Membres de la Section, MM.

Barassé, Barré-Bertery, Besnard, Bibard, Bonnin, Blavier, Bouché, Boumier, Boutroüe, Cheux, Cosnier, Dauban père, Dulos, Genevier, Gripon, Guitton jeune, Janin père, Joly, de Jousselin, Lachèse (Paul), Lecerf, Ledantec, Mayet, de Mieulle, Mordret, Ollivier, Oriolle fils, Orlowski, Pagnien, Provost jeune, Raynaly, Richard (Max), Rondeau, Sailland père, Trottier (Émile), Trottier (Henri), Vergne.

IV^e^ SECTION. — Belles-lettres, beaux-arts, sciences historiques, archéologie et géographie.

Bureau. — MM.

Président, de Lens.
Vice-Président, Poitou.
Secrétaire, Mourin.
Vice-Secrétaire, Thouvenel.

Nota. Tous les membres de la Société pourront prendre part aux travaux de cette section.

V^e^ SECTION. — MÉDECINE, PHARMACIE, HYGIÈNE PUBLIQUE, ART VÉTÉRINAIRE (voir l'art. 15 du Règlement).

N'a pas constitué son Bureau.

OBSERVATION.

La Société Académique de Maine et Loire élabore en ce moment de nombreux travaux se rattachant à l'Histoire, à la Littérature, à l'Industrie des ardoisières, à la Toxicologie et aux diverses branches des sciences naturelles. D'importants Mémoires sur la Botanique, notamment une Revue monographique des *Rubus* de l'Ouest, seront successivement présentés par MM. Boreau, Genevier, de La Perraudière, etc. Les Mémoires de la Société Académique offriront donc, soit par la nature des travaux publiés, soit par leur variété, un intérêt justifié d'avance par les connaissances spéciales et par la position qu'occupent dans les lettres, les sciences, ou l'enseignement, le plus grand nombre de ses membres.

La Société Académique offre l'échange de ses Mémoires contre les publications des divers corps savants auxquels elle adresse ce premier numéro contenant les prolégomènes de ses actes.

PHYSIOLOGIE DE LA PAROLE.

Il est des questions qui toujours les mêmes restent pourtant toujours nouvelles : ce sont celles qui, par leur nature, piquant vivement notre curiosité, ou saisissant étroitement nos besoins, offrent sans cesse à l'observation de nouveaux points de vue, et à la discussion un champ fécond en nouvelles applications.

Ce n'est plus alors la séduction du style et l'artifice du discours qui donnent ou rendent à la question son attrait, c'est le fond même et la valeur des idées qui réveillent et entraînent l'attention.

Rencontrer ces questions, c'est retrouver un vieil ami, dont l'âme toujours jeune explore avec nous sans effort l'inépuisable carrière de l'expérience.

C'est tantôt la philosophie chercheuse et pratique de Montaigne, ou la finesse et tout à la fois la profondeur d'observation de Molière et La Fontaine, tantôt la grandeur d'âme de Corneille et Bossuet, ou bien la candeur si touchante de Racine et Fénelon. C'est une autre fois la verve pindarique du chantre national, ou bien les accords bibliques de Lamennais.....

Pour aujourd'hui, permettez-moi, Messieurs, d'arrêter un instant votre bienveillance sur l'origine de

la parole, les conditions du langage et leur influence sur la perfectibilité de l'homme et le progrès des connaissances.

A cet égard, et pour ne parler que d'auteurs français, il pourrait sembler un moment qu'après Volney, Dupont de Nemours, Destutt-Tracy, Cabanis, Gall, Cuvier et plus récemment Toussenel, Michelet, il ne reste plus même à glaner ; mais ces penseurs sérieux, ces écrivains élégants, loin d'avoir épuisé l'héritage qu'il nous ont légué, l'ont plutôt fécondé, et les derniers explorateurs peuvent trouver encore assez belle moisson.

Rappelons d'abord, comme fait, que la *parole* est la mise en signes, ou l'expression de la pensée, au moyen des sons variés de l'organe vocal, et que le *langage* est la parole elle-même considérée comme assujettie à des règles et à des lois conventionnelles, dépendantes des lieux, des temps et des mœurs. C'est sous ce point de vue qu'il convient de dire qu'on peut retrouver l'histoire morale et philosophique d'un peuple dans l'histoire de sa langue ; car si, comme dit Buffon, le style, c'est l'homme ; la langue, c'est la nation.

Tous les animaux ne sont pas doués d'une faculté vocale, du moins apparente pour l'homme : les insectes, les poissons, les reptiles ne profèrent ni cris, ni sons modulés, perceptibles pour nous.

D'autre part, certaines espèces d'animaux ont une telle délicatesse de sens qu'elle échappe à l'observation la plus perspicace et la plus soutenue. Qui donc a jamais mesuré l'étendue et la sûreté du regard de l'aigle et de l'hirondelle, la finesse de l'odorat du

chien, la susceptibilité de l'ouie du chat et du lièvre, la ténuité et pourtant la dextérité des organes de l'abeille et de l'araignée ?

Toujours est-il que de tous les animaux qui expriment leurs sentiments et leurs passions par des cris et des articulations, l'homme est le seul qui soit doué de la faculté de mettre en *signes conventionnels* ces sentiments et ces pensées, et par conséquent de former des *idées abstraites*. Et c'est précisément là le caractère essentiel et distinctif de la parole; comme c'est aussi chez l'homme la cause occasionnelle de l'éducabilité et de la perfectibilité, qui n'existent point et ne peuvent point exister chez la bête.

Ce qui n'implique en rien pour elle la négation de l'âme et par conséquent de la pensée, mais ce qui la réduit au seul instinct.

Qui ne se rappelle à ce sujet l'exemple de son Montaigne?

« Par ainsin, disait-il, le regnard, de quoy se servent les habitants de la Thrace, quand ils veulent entreprendre de passer par-dessus la glace de quelque rivière gelée, et le laschent devant eulx pour cet effect; quand nous le verrions au bord de l'eau approcher son aureille bien près de la glace, pour sentir s'il orra, d'une longue ou d'une voysine distance, bruire l'eau, courant au-dessoubs, et, selon qu'il treuve par là qu'il y a plus ou moins d'espesseur en la glace, se reculer ou s'advancer ; n'aurions-nous pas raison de iuger qu'il luy passe par la teste ce mesme discours qu'il ferait en la nostre, et que c'est une ratiocination et conséquence tirée du sens naturel : « Ce qui faict bruict » se remue ; ce qui se remue, n'est pas gelé ; ce qui

» n'est pas gelé, est liquide ; et ce qui est liquide plie » soubs le faix ? » Car d'attribuer cela seulement à une vivacité du sens de l'ouie, sans discours et sans conséquence, c'est une chimère, et ne peult entrer en nostre imagination. De mesme fault-il estimer de tant de sortes de ruses et d'inventions, de quoy les bestes se couvrent des entreprinses que nous faisons sur elles. »

Sans doute, il y a des hommes plus capables et plus instruits les uns que les autres : le philosophe qui a découvert les lois de la pesanteur et décomposé la lumière, était doué d'une faculté comparative autrement puissante que celle du savant moderne qui vient de nous expliquer comment nous pourrions être coudoyés impunément par une comète, tandis que nous avons à redouter l'anéantissement subit du soleil.

Aussi Newton aurait-il pu dire, en parlant de lui : Pendant que la plupart des intelligences peuvent à peine envisager *simultanément* quelques idées, pour déterminer les rapports qui existent entre elles, moi, je puis, sous mon regard, en tenir dix en présence. Comme Racine, dans un autre ordre d'idées, disait de lui-même, avec une admirable candeur : Ce qui me distingue de Pradon, c'est que je sais écrire.

Il y a des nations plus ou moins civilisées : les Italiens du Nord comprennent mieux ce qu'on doit entendre par droits et devoirs que les habitants de la Grèce actuelle. Cependant les araignées à Turin ne tissent pas leur toile avec plus d'art qu'à Athènes, et les abeilles de M. de Beauvoys ne font pas leur miel autrement que celles de Virgile.

Pourquoi cela ? voilà tout notre thème.

Mais avant de passer outre, comme les mots n'ont pas de valeur par eux-mêmes, et qu'ils ne signifient que ce qu'on est convenu de leur faire signifier; qu'il nous soit permis de préciser d'abord ce qu'on entend par *idées abstraites*; car c'est en négligeant de s'entendre aussi rigoureusement que possible sur le sens et la signification des mots, et en leur abandonnant une valeur par trop élastique que l'on s'engage et que l'on se perd souvent dans des discussions interminables.

La raison pour laquelle vous ne pouvez pas vous entendre, disait Royer-Collard, à l'ancienne Chambre des députés, est bien moins que vous différiez sur le fond des questions, qu'en ce que vous ne parlez pas la même langue. Le ton lui-même, l'accent, la nuance la plus délicate et la plus fugitive dénaturent et renversent le sens du mot. Combien de fois non, n'a-t-il pas voulu dire oui?

Il n'est pas besoin pour donner un exemple remarquable de l'abus des mots de raviver la bizarre querelle des *réalistes* et des *nominaux,* dont, pour le dire en passant, notre professeur d'histoire aux cours supérieurs d'Angers a tracé récemment de main de maître une esquisse, qu'on peut ne pas connaître sans doute, mais qu'assurément on ne peut pas oublier quand on l'a entendue; il nous suffira de rappeler à propos des *idées abstraites* et des idées générales, qui font en ce moment l'objet de notre entretien, que c'est au IIIe siècle de l'ère chrétienne que paraît s'être élevée vivement la question de savoir si elles ont des objet réels, ou si elles ne sont que de simples dénominations.

Porphire, dans son introduction aux catégories, dé-

clare qu'il s'abstiendra de prononcer sur les questions suivantes : les genres et les espèces existent-ils réellement dans la nature, ou bien ne sont-ils que des conceptions de l'esprit humain, etc.? L'opinion qui semble avoir prévalu dans les siècles suivants, dit Genty, est que les universaux n'existent ni avant les choses, ni après les choses; c'est-à-dire que les idées universelles n'ont pas, comme l'enseignaient Platon et Aristote, une existence distincte et séparée des objets individuels, et qu'ainsi elles n'ont pu exister avant eux; qu'elles ne sont pas cependant comme le voulaient les stoïciens, de pures conceptions de l'esprit, de simples résultats de la comparaison des individus; mais que ces formes sont de toute éternité inhérentes à la nature des choses. — Au onzième siècle, Roscelin, Abeilard, et un peu plus tard Ramus, en adoptant à cet égard la doctrine de Zénon, renouvelèrent la dispute, et donnèrent naissance aux deux sectes des nominalistes et des réalistes. La première fut condamnée et bientôt oubliée, soit parce qu'elle donnait de mauvaises raisons de sa doctrine, par exemple, qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité....; soit par quelque cause morale ou politique, qu'il est difficile aujourd'hui de déterminer.'— Au treizième siècle, Thomas d'Aquin s'accordait avec Jean Scot pour rejeter la doctrine des nominaux comme dangereuse dans ses conséquences, lorsque Guillaume Occam, disciple de Scot, réveilla la querelle assoupie et donna pour défenseur à la secte des nominaux Louis de Bavière, tandis qu'ultérieurement Louis XI, en France, proscrivait cette doctrine et protégeait les réalistes. — Entre les réalistes et les nominaux existent les

conceptualistes, sorte d'eclectiques ou espèce de nominaux qui veulent que les universaux soient des dénominations données à des groupes d'idées qui sont communes à d'autres. C'est du moins ce qu'expose Bruck dans son histoire de la philosophie. On doit ranger dans cette dernière classe les philologues Dumarsais, Reid, Condillac.

Assez, assez, me direz-vous; je m'arrête, en effet. Cet exemple suffit pour montrer dans quelles pérégrinations aventureuses s'enlacent parfois les meilleurs esprits, quand ils négligent la première loi de la dialectique, celle de convenir nettement de la valeur des mots.

Je sais bien qu'il s'élève ici une difficulté : à qui appartient le droit de déterminer cette valeur des mots? Est-ce aux dictionnaires comme nous les possédons? est-ce au premier rédacteur venu? est-ce à moi de dire : tel mot signifie ceci ou cela? Assurément non. Il n'appartient qu'au peuple, aux grands écrivains, aux hommes de génie, dit Lemare, de créer les mots et d'en consacrer les titres de nationalité par l'emploi répété qu'ils en font dans leurs travaux et dans leurs ouvrages. Un mot n'est français et n'a telle ou telle valeur qu'à ces conditions. Il n'y a que les esprits médiocres qui cherchent à faire ployer ces lois sous leur vanité.

C'est en conséquence de ce principe que nous dirons après Locke, J.-J. Rousseau, la Romiguière, qu'on appelle *idées abstraites* par opposition à idées concrètes, celles dont les objets n'ont d'existence que dans l'esprit, et dont on ne peut en conséquence montrer ces objets en dehors de nous.

Ces idées se forment en effet par abstraction ; mais toute abstraction suppose *nécessairement* l'emploi de *signes conventionnels*.

Nous allons reconnaître que les signes conventionnels de nos idées ne sont autre chose que les éléments d'une langue, et que la valeur et les progrès d'une science, quelle qu'elle soit, tiennent au mérite de sa langue.

En quoi consistent donc, en effet, les services que Monge a rendus à la géométrie descriptive, si ce n'est dans le perfectionnement de la langue inventée par Viète, pour appliquer l'algèbre à la géométrie?

N'est-ce pas en dotant la chimie d'une langue que Lavoisier a presque créé cette science?

Pourquoi l'anatomie a-t-elle élevé Bichat sur un piédestal, si ce n'est pour honorer à jamais sa méthode ou langue analytique?

Et que manque-t-il à ceux qui s'en vont colportant naïvement que la botanique n'est qu'une science de mots — comme s'il pouvait y avoir une langue sans mots — si ce n'est de savoir mettre les idées sous les mots et de comprendre la langue?

Mais revenons à la formation des *idées abstraites*, et sans remonter précisément à la création du monde, disons pourtant que les premiers hommes, nés de la terre, comme nous voyons encore aujourd'hui d'autres animaux en sortir, par la volonté mystérieuse de Dieu, qui enveloppe d'un voile impénétrable toutes les causes premières, ont dû, pressés et contraints par leurs besoins, leurs plaisirs et leurs douleurs, proférer des cris et des articulations déterminés invinciblement par leur organisation. Et c'est ici le lieu de faire

observer que la valeur phonique de ces sons inarticulés ou articulés a dû être à l'origine, comme elle l'est encore aujourd'hui, dépendante du sol, du climat, de la température, parce que les organes, instruments de ces sons, en dépendent nécessairement, et tout aussi matériellement que la saveur du raisin dépend, à Fontainebleau, à Malaga ou à Corinthe, du lieu où naît et vit ce végétal, ou que la couleur de l'homme à Stokolm, à Paris ou au Cap en Afrique, dépend du milieu dans lequel il se développe.

De là l'origine constante et ineffaçable des accents, des patois et, par suite, des idiomes; de là l'impossibilité d'une langue orale universelle.

Mais, bientôt, les hommes se réunissant ont instinctivement montré l'objet de leur émotion, en même temps qu'ils proféraient un cri, un son ou une articulation, qui devenait ainsi, par une *convention naturelle*, le signe de cet objet.

Par exemple, qu'à la vue de ce que nous appelons aujourd'hui soleil, et en montrant cet astre, un homme, en présence d'un autre homme, ait proféré un son quelconque : o, ol, sol ; l'un de ces sons, *sol*, si vous voulez, sera devenu le *signe conventionnel* du soleil, et quand le soleil, par suite du mouvement naturel de la terre, aura disparu sous l'horizon, ce mot *sol* aura été propre à rappeler l'idée du soleil pendant son absence.

Qu'à l'aspect de ce que nous appelons aujourd'hui bœuf, et en montrant cet animal, un homme ait prononcé le son bous, bos, ou tout autre, ce son sera devenu le *signe conventionnel* de l'animal dont il s'agit, et aura été propre à en rappeler l'idée pendant son absence.

Que saisi du besoin de manger, l'homme, également environné de ses semblables, ait manifesté ce besoin par une mime particulière, et prononcé en même temps un son, ou une articulation, cette articulation sera devenue propre à signifier la faim, alors même qu'elle n'était plus éprouvée.

Ainsi se seront formés les premiers mots évidemment *signes conventionnels* des idées, soit d'êtres physiques, soit d'êtres métaphysiques, qu'il ne faut, bien entendu, confondre en rien avec les *idées abstraites*.

On conçoit par analogie que les idées de manières d'être, auront été formées par les mêmes moyens.

Or, l'esprit humain ne peut avoir ou former d'autres idées que celles des êtres et des manières d'être.

Nous n'avons jusqu'ici parlé que de la mise en *signes conventionnels* des idées mères ou génératrices, c'est-à-dire des *idées individuelles*.

Voyons comment à l'aide de signes toujours *conventionnels*, on a pu s'élever aux idées de genres, d'espèces, enfin aux *idées abstraites* ou archétypes de toute nature.

Supposons qu'à la vue de plusieurs hommes, un autre homme, pour distinguer ceux-là les uns des autres, et les rappeler individuellement à la mémoire, pendant leur absence, ait donné à chacun d'eux un nom propre : *Paul, Jean, Tom*. Ces noms, signes arbitraires d'individus, auront désigné par le mot *Paul* un individu grand, par exemple, mince, cheveux blonds, voix douce, gestes timides, etc.; par *Jean*, un individu, je suppose, petit, gros, cheveux noirs, voix forte, mouvements fréquents, etc.

Mais si l'homme dont nous parlons veut désigner le

groupe, l'ensemble de ces individus par un seul mot, il fera, comme on dit, *abstraction* des particularités individuelles de la taille, de la couleur des yeux, de la qualité de la voix, de la nature de la pantomime, pour ne tenir compte que de la généralité d'une taille quelconque, d'une couleur quelconque de cheveux, etc., et il emploiera l'expression générique *homme*, qui est ainsi formée par *abstraction*, à l'aide de mots ou *signes conventionnels*, mais qui n'a pas de type hors de l'esprit.

En effet, *homme* n'existe point dans la nature, on n'en peut pas montrer l'objet; la dénomination *homme* exprime un ensemble de qualités ou de manières d'être communes à Paul, Jean, Tom, à tous les hommes, mais n'en désigne aucun en particulier. Quand je nomme *homme*, je ne fais pas plus penser à Jean qu'à Paul; j'énonce seulement une *idée abstraite* ou générale.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de prendre encore un second et dernier exemple pour rendre plus applicable ce point de doctrine.

Si de l'idée *or*, je fais abstraction des idées jaune étincelant, dissolubilité dans l'acide nitro-muriatique ou chlorhydrique, comme on dit aujourd'hui, qui lui appartiennent, je forme l'idée *métal*, plus abstraite que l'idée or. Si de l'idée métal je retranche les idées fusibilité, ductilité, qui en font partie, je forme l'idée *minéral*, plus abstraite que l'idée métal. Si de l'idée minéral, j'ôte les idées terranéité, inorganisme, qui la constituent, je forme l'idée *corps*, plus abstraite que l'idée minéral. Si de l'idée corps j'enlève les idées mobilité, figure, qui lui sont nécessaires, je forme

l'idée *matière*, plus abstraite encore que l'idée corps. Enfin, si de l'idée matière, je fais abstraction des idées étendue, solidité qui lui appartiennent, je forme l'idée *substance*, plus abstraite que l'idée matière.

D'où l'on voit que plus on fait d'abstractions, plus on généralise, moins il reste d'idées simples dans l'ensemble des idées que l'esprit conserve; en sorte que plus la compréhension diminue, plus l'extension augmente. De là le principe que la compréhension d'une idée est en raison inverse de son extension.

En résumé, Messieurs, nous avons établi ce qu'on entend par la *parole* et le *langage*; par idées *individuelles* et idées *abstraites*; nous avons fait voir qu'on ne peut former d'idées abstraites qu'à l'aide de *signes conventionnels;* qu'une *langue* n'est qu'une combinaison d'idées abstraites, et qu'une *science*, se ramenant à une langue, trouve son mérite dans celui même de la langue qui lui sert d'interprète.

Enfin, nous avons montré comment l'homme, jouissant seul de la faculté d'employer des signes conventionnels pour former et combiner les idées abstraites, c'est-à-dire pour créer et perfectionner les langues et par conséquent les sciences, est seul éducable et perfectible; tandis que la bête, privée de ces ressources, est éternellement renfermée dans le cercle infranchissable de ses instincts.

C'est tout ce que nous pouvions nous proposer d'indiquer dans un intervalle de temps si court pour nous, mais devenu par notre inhabileté, sans doute, un peu long pour vous.

H. Thouvenel.

RECHERCHES

SUR LES CAUSES ACCIDENTELLES DE LA MORTALITÉ DES ARBRES DES PROMENADES PUBLIQUES, ET PARTICULIÈREMENT DE CEUX A RACINES TRAÇANTES TELS QUE LES ORMES, ET DES MOYENS RATIONNELS ET PRATIQUES DE COMBATTRE CES CAUSES.

On s'étonne, on s'inquiète des vides de plus en plus fréquents qui se font parmi les ormes des boulevards de l'est de la ville et qui semblent menacer d'une destruction prochaine et complète ces allées ombreuses qui, à partir du premier Empire, sont venues successivement se substituer à la ceinture de noires murailles et de gigantesques fossés dont la cité angevine avait été emmaillottée dans son berceau féodal. On se demande comment il peut se faire qu'en quelques années nous en ayons vu un si grand nombre disparaître par un dépérissement prématuré et lorsqu'à peine ils atteignaient un âge, qui dans nos campagnes est pour eux celui de la jeunesse et de la vigueur. Chacun s'enquiert des causes de cette sorte d'épidémie végétale; chacun propose sa solution ou ses

doutes et l'on finit généralement par accuser qui le *gaz*, qui le *scolyte*, lorsque selon nous ils en seraient plutôt les témoins inoffensifs que les auteurs ou les complices.

Quant au *gaz* d'abord, il suffit, pour le mettre hors de cause, d'ouvrir les recueils des Sociétés savantes du dernier siècle, ou des premières années du nôtre. On reconnait alors que bien longtemps avant que la chimie moderne fût venue l'appliquer à l'éclairage, déjà et dans beaucoup de villes importantes de France et de Hollande, où par l'extension de la population, les promenades étaient le plus fréquentées, on signalait l'espèce de maladie de langueur qui sévissait dès lors sur les ormes', en même temps que la présence du scolyte et des autres insectes xylophages qui s'attaquent à cet arbre.

Déjà aussi l'on avait cherché les moyens de prévenir l'invasion de la maladie, et celle de l'insecte qu'on n'en séparait pas, et l'on conseillait entre autres le badigeonnage a la chaux vive du tronc et des grosses branches que nous avons pu voir essayer infructueusement ici.

L'application de ce procédé donna même lieu jadis à une singulière méprise de la part d'un savant philologue qui dans un voyage d'outre Rhin, ayant remarqué que les troncs de tous les arbres de la promenade de Harlem étaient peints ou badigeonnés, choqué de cette parure insolite dont il ne se fit pas expliquer le motif, en prit occasion de reprocher au peuple hollandais né sur le sol artificiel par lui émergé, de subir à ce point les influences de son origine, qu'il était incessamment porté à substituer les beautés

arbitraires et factices aux beautés réelles et natives de la nature. Tant il est vrai que l'esprit généralisateur si puissant et perspicace qu'il puisse être, peut parfois se laisser entraîner à d'étranges inductions lorsqu'il néglige l'étude des faits en apparence les plus spécieux !

Cette anecdote qui remonte à 1834 confirmerait au besoin que le dépérissement des ormes sur certaines promenades publiques et les ravages du scolyte étaient des faits acquis avant que le gaz fût venu prendre possession du sol de nos villes, et qu'il serait fondé à répondre à ces accusateurs comme l'agneau de la fable :

Comment l'eussé-je fait, si je n'étais pas né ?

Si le gaz peut d'ailleurs produire sur la végétation des effets malfaisants par son absorption dans la terre, au moins est-il certain, que, dans les sols argileux et compactes, sa sphère d'action devrait être fort restreinte, s'étendre peu au-delà des fuites, et que celles-ci étant peu fréquentes, son influence délétère ne pourrait autant multiplier ses ravages. Comment expliquerait-on aussi que les arbres atteints fussent tout aussi bien ceux qui sont éloignés des tuyaux de conduite que ceux qui les côtoyent ? Et que, dans la ligne qui les suit, il n'existe pas plus d'arbres attaqués que dans les autres ?

Tout ne se réunit-il donc pas pour prouver que le gaz est innocent des nombreux méfaits qu'on lui attribue, et qu'il faut chercher une autre cause au dépeuplement de nos boulevards.

Cette cause la trouvera-t-on mieux dans la présence du scolyte? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Et d'abord, si nous suivons le développement de l'état maladif auquel nos ormes succombent plus ou moins promptement, nous les voyons languir, souvent plusieurs années, avant que la criblure de leur écorce revèle l'apparition de l'insecte; nous remarquerons en outre que cet état de langueur est toujours et nécessairement accompagné d'une diminution notable dans la production de la sève, et que par conséquent, c'est seulement lorsque son appauvrissement, ou une suspension plus ou moins complète de sa circulation s'est manifestée, que le scolyte vient à faire son apparition. Et si en effet cela est, c'est qu'il n'en peut être autrement, car l'insecte et sa larve sont destinés à respirer l'air en nature par des trachées et manquent d'un appareil branchial propre à dégager l'oxygène du liquide ambiant. Ils seraient donc frappés d'asphyxie dans un milieu où ils seraient baignés par l'affluence de la sève, accident d'autant plus imminent que l'époque de la ponte, de l'éclosion de la larve et de ses métamorphoses coïncide avec celle où la sève est dans sa période d'activité et d'abondance.

Si le scolyte peut donc ainsi s'établir au printemps même sous l'écorce, c'est que par une cause quelconque, soit naturelle comme la vieillesse, soit accidentelle, la sève se trouve alors appauvrie et l'arbre à peu près déjà frappé de mort; sa présence est donc consécutive et non déterminante de l'état morbide, et s'il intervient, c'est parce qu'il doit accomplir à son heure, une œuvre de désorganisation que la nature lui a

confiée, ainsi qu'à plusieurs autres espèces de sa famille, à chacune desquelles elle a réparti sa tâche spéciale. Le scolyte de l'orme par exemple n'est pas le même que celui des branches du *pin* et de l'écorce du *frêne*. Chacune de ces trois espèces travaille à sa manière, dispose différemment le dessin de ses galeries sous corticales, ou s'attache à des parties différentes des arbres. Ainsi le *scolyte du sapin* attaque surtout les branches inférieures de cet arbre, et sans nul doute, par la raison que l'allongement de la tige en a retiré la sève, aussi Linnée qui le croyait du reste l'auteur même de la destruction de ces branches, l'appelait-il le *jardinier de la nature*. Cette différence dans les travaux de ces divers insectes est bien connue des entomologistes qui ne font pas seulement de la science de cabinet, et leur examen qui suffit pour déterminer l'espèce qui les produit, a suffi aussi en certaines circonstances, pour induire de celle-ci l'espèce de l'arbre sur l'aubier duquel ces typographes émérites ont gravé la trace de leur passage.

Toutes ces espèces xylophages ont reçu l'importante mission de hâter l'instant où certains débris végétaux doivent rentrer dans la masse de cet *humus* qu'Humphry Davy appelait le *laboratoire commun*, d'où la vie végétale vient extraire des éléments pour former de nouvelles combinaisons organiques, qui serviront à l'alimentation des animaux, lesquels, à leur tour, les reverseront encore sous diverses formes dans le réservoir général. C'est toujours le cycle sans fin, le serpent symbolique, se mordant la queue, et formant cet anneau vivant et mystérieux qui représente l'éternité des éléments de la vie des êtres tout aussi bien que

l'éternité prise dans un sens plus abstrait et plus général.

Ainsi donc n'accusons plus désormais ces pauvres insectes qui n'en peuvent mais, agents obscurs et passifs, mais ouvriers infatigables de l'œuvre sans cesse renaissante que leur a imposée l'éternelle sagesse, qui, dans la réaction des êtres organisés les uns sur les autres, dans ce balancement indéfini des formes et des forces vitales, où l'équilibre se fait toujours dans un temps donné, se montre surtout soucieuse d'assurer la perpétuité de l'espèce, mais non pas d'en vouloir jamais sacrifier aucune au profit d'une autre.

Mais sortons des généralités pour citer des faits d'un enseignement supérieur à celui de la logique la plus spécieuse, et qui ont toute l'autorité des expériences directes, bien que nos observations, quoique comparatives, n'aient été que le résultat d'accidents.

Je possédais deux ormes âgés de 70 à 80 ans, également vigoureux, plantés aux deux côtés d'une barrière, et distants de 2 mètres d'un fossé à demi-comblé, en partie rempli d'eau pendant six mois et dans lequel l'un d'eux, celui du nord, avait étendu ses racines qui le franchissaient même pour aller trouver au-delà une pelouse fraîche.

Ayant par suite d'un nivellement abaissé le sol d'un demi-mètre, je laissai au pied de chaque arbre un banc de gazon circulaire pour protéger les racines superficielles. Toutefois l'orme du nord, le plus vigoureux des deux, eut trois grosses racines de 25 à 40 centimètres de diamètre coupées à 80 centimètres de longueur. Il perdit en outre toutes celles qui garnissaient le fossé et celles qui le dépassaient ; cet arbre

seul eut donc à souffrir. Aussi, dès le printemps qui suivit, il ne se feuilla que lentement ; plusieurs de ses hautes branches ne poussèrent même pas.

L'année suivante, cet état de langueur continua et ce fut alors que le scolyte fit son apparition. Une partie de l'écorce du tronc, celle de deux grosses branches perpendiculaires tombèrent en lambeaux vers l'automne. Il n'y eut à persister dans l'écorce du tronc que trois lanières étroites, correspondant aux bifurcations des grosses racines amputées et qui étaient alimentées par les racines pivotantes ou inférieures restées intactes. Ainsi réduite, la sève put suffire à l'entretien de ces trois lanières et s'y concentrer de telle sorte que le scolyte n'y put pénétrer.

Cependant, le fossé qui avait été creusé se trouvant constamment rempli d'eau, porta une nourriture nouvelle aux racines profondes de l'arbre qui purent se développer et réparer les pertes qu'il avait souffertes dans son chevelu. La sève recouvra son abondance, les lanières furent bientôt insuffisantes à la contenir, un immense travail de bourgeonnement d'écorce se manifesta autour de toutes les parties dénudées et, à peine eut-il commencé, que le scolyte disparut de toutes les parties de l'arbre devant les progrès que faisait la sève.

J'ajouterai comme complément de cette observation que l'autre ormeau, bien que situé à 6 mètres seulement de l'arbre malade, mais qui n'avait pas subi d'amputation, fut respecté par les scolytes.

Ainsi donc, lorsque ce n'est pas la vieillesse qui appelle le scolyte, ce doit être une cause qui amène une perturbation et une diminution dans la production de la sève.

Où trouvera-t-on cette cause pour les ormes de nos boulevards ? c'est ce qu'il s'agit de rechercher, en les suivant dans toute la période de leur développement.

Nos arbres avaient été plantés à l'origine dans les meilleures conditions ; dans une terre meuble et neuve; dans un sol qui resta longtemps peu fréquenté et accessible à la pénétration des eaux pluviales. On avait même disposé entr'eux des cuvettes où l'eau séjournait pour humecter les racines. Dans les premières années et jusque vers 1830, leurs progrès furent rapides ; mais successivement les cuvettes furent comblées, les allées macadamisées, égoutées, les eaux riveraines détournées, et il se fit un temps d'arrêt dans leur essor, état qui s'aggrava par une opération désastreuse, l'élagage d'une partie des grosses branches, dont les plaies au bout de 27 ans ne sont pas encore fermées dans la plupart de ces arbres.

Enfin, une circulation chaque jour plus active est venue opérer sous le piétinement de la foule un tassement indéfini du sol, dont la surface a acquis toute l'imperméabilité d'une couche de béton, si bien que, maintenant à aucune époque de l'année, les racines n'y peuvent puiser ni humidité, ni nourriture.

A quoi il convient d'ajouter que cette absence d'humidité autour des racines pendant la période de la végétation, ne peut être en partie compensée par l'absorption des vapeurs humides au moyen des feuilles, puisque celles-ci sont alors habituellement couvertes de poussière qui bouche leurs pores.

Tel est donc, l'on n'en peut douter, l'ensemble des causes très-simples, très-vulgaires, mais continues et

énergiques, qui ont occasionné le dépérissement des ormes des boulevards et appelé par suite la présence du scolyte.

Elles se résolvent en définitive, comme on le voit, en un seul point : privation de l'humidité suffisante pour entretenir normalement la sève, ce fluide vital du végétal.

L'existence de quelques arbres vigoureux ne prouve rien d'ailleurs contre ce que nous avançons, car on peut remarquer que ceux-là sont généralement plantés dans la partie du boulevard de l'Est où se trouvait l'ancien fossé de ville, et au devant de cours et de jardins où leurs racines traçantes ont pu aller chercher l'humidité que leur refusait le sol même des allées.

Avoir signalé l'origine du mal, n'est-ce pas en avoir indiqué le remède ?

Que fait l'horticulteur dont la plante dépérit ? Il ameublit le sol à sa surface pour y faire pénétrer l'air qui apporte aux racines son contingent d'azote, et il l'arrose.

Qu'a-t-on fait à Bordeaux où, de temps à autre, il pleut plus ou moins ? On a biné les arbres des Quinconces et on les a ainsi arrachés à une mort imminente.

Que fait-on en d'autres villes où il pleut moins souvent ? On irrigue les promenades.

Pourquoi ne pas user ici des deux moyens ?

Gnéréter d'abord pour briser dans une certaine zone la couche superficielle au pied des arbres, puis leur donner largement cette eau bienfaisante, véhicule obligé des agents nourriciers, et qui, avec l'air, la

chaleur, la lumière, l'électricité, est une des conditions de la végétation, dans les plantes cotyledonées du moins.

La chimie organique ne nous enseigne-t-elle pas que quatre corps simples, l'hydrogène, l'oxygène, le carbone et l'azote entrent pour les 95/100 dans la composition des végétaux, et que l'eau les charrie en plus ou moins grande proportion ? Pompée en nature par les racines, la sève ascendante la porte jusqu'aux feuilles, ces poumons du végétal, où s'opère un dégagement de l'oxigène surabondant et où, sous l'influence de la lumière solaire, s'isole l'acide carbonique, dont le carbone entre en si grande proportion dans la composition du corps ligneux.

Et faisons remarquer en passant que ce que la science a démontré par des expériences de laboratoire, la nature s'est chargée d'en présenter les résultats à qui veut bien les observer. Il n'est personne en effet qui, en parcourant les campagnes, n'ait rencontré certains arbres qui par leur mode de station habituelle sont le plus éloignés des habitudes des espèces aquatiques, et qui venant à naître dans des conditions d'un arrosement continu, comme peuvent l'être les bords d'un ruisseau, d'une mare, d'un fossé, y prennent un développement rapide et gigantesque; les chênes, les châtaîgners, les ormes ainsi placés sont toujours les plus gros et les plus grands de la contrée.

Quant au mode d'arrosement à introduire sur les promenades, il n'est plus à trouver. Déjà il est adopté dans d'autres villes qui peuvent comme la nôtre disposer d'eaux vives, et il est aussi facile que peu dispendieux.

L'irrigation s'opère au moyen de rigoles qui, dans chaque rangée d'arbres vont de l'un à l'autre, s'arrondissant en demi-cercle et en dehors au pied de chacun. La rigole large de 20 centimètres et profonde de 15 dans les parties droites, acquiert 30 centimètres de largeur sur 25 de profondeur dans ses courbes, afin que l'eau y puisse séjourner. Les rigoles se remplissent à l'aide de regards avec plaque à jour, placés au point culminant et au besoin dans le trajet des pentes. On donne l'eau de minuit à trois heures du matin pendant toute la période d'activité de la végétation de telle sorte que les rigoles sont ressuyées avant que les passants reparaissent.

Dans certains endroits, on a pour les besoins d'une circulation plus active, substitué aux rigoles ouvertes, un système de drains d'arrosement très-peu coûteux, mais plus difficiles à surveiller.

Toujours est-il que partout où l'un ou l'autre mode d'arrosement a été mis en usage, on a pu voir comme aux allées de Meillan à Marseille, des arbres en proie au scolyte se rétablir presque instantanément et se débarrasser de cet hôte dévastateur.

Nous savons qu'il a été objecté que sous notre climat les arbres ont moins à souffrir de la sécheresse que dans la France méridionale, bien que la quantité d'eau pluviale soit bien moins considérable chez nous que dans le midi (1). Et l'on aurait peut-être raison si l'on entendait parler des arbres de nos campagnes et surtout de ceux qui comme les ormes sont les hôtes

(1) Ceci pourrait paraître paradoxal, si les observations udométriques ne le prouvaient pas.

des terres fraîches des vallons, mais les arbres des promenades publiques fréquentées ne sont pas dans les mêmes conditions. Tandis que l'arbre des champs va puiser librement les éléments de nutrition dans les champs, les gazons, les terres cultivées, les arbres des promenades sont resserrés dans une terre épuisée qui n'est plus ouverte à la pénétration des eaux. Les personnes qui, il y a à peine quelques semaines, ont pu voir les fosses pratiquées pour enlever les arbres morts devant la grille de la mairie, ont pu reconnaître qu'à la fin même de l'hiver le sol était dans un état de siccité absolue.

Enfin, nous le répétons, l'expérience est là, supérieure à toutes les objections. Pourquoi ne pas tenter pour revivifier nos promenades un moyen facile, économique, qui a réussi partout ailleurs?

Du reste, si aucuns persistaient à voir dans une infection de la terre par le gaz, une cause de mortalité ou de lent dépérissement pour les arbres, il est très-probable qu'on parviendrait à en combattre efficacement les effets par des arrosages abondants, qui dans les parties les plus imprégnées de gaz hydrogène et d'acide carbonique, pourraient être combinés avec l'établissement de drains de dessèchement qui évacueraient les eaux qui se seraient saturées des gaz délétères et en laveraient ainsi la terre.

Lorsque l'infection des terres est ancienne et considérable, comme on dit qu'elle peut l'être à Paris par exemple, on obtiendrait sans doute ainsi un assainissement relatif de la terre.

Puisque nous avons parlé de Paris, nous finirons par une observation sur la méthode de traitement

qu'on vient d'introduire pour les ormes des Champs-Elysées attaqués par le scolyte. Elle consiste à enlever les parties corticales endommagées et à recouvrir l'aubier d'une couche d'onguent de Saint-Fiacre ou autre enduit analogue. D'après ce que nous venons de voir, on peut prédire que le remède indiqué n'aura pas les effets qu'on en attend. Les ormes des Champs-Elysées, ceux des autres promenades de Paris, ne sont plus dans les mêmes conditions qu'autrefois. Les gazons ont partout disparu et partout la circulation des promeneurs a décuplé et battu la terre, de façon à la rendre désormais imperméable.

On ne pourrait donc obtenir les heureux résultats qu'on espère qu'autant que l'on viendrait à ranimer ces arbres par des arrosements et par une nourriture nouvelle. Il ne s'agit pas ici, en effet, d'après ce que nous croyons avoir démontré, d'un mal local de l'écorce qui, comme le *chancre ordinaire des écorces*, peut se traiter par l'ablation de la partie qui en est le siège, mais bien des suites d'une maladie organique qu'il faudrait d'abord combattre dans sa cause.

Nous croyons donc pouvoir affirmer que si l'on se borne à cette espèce d'opération chirurgicale sans agir sur la constitution même du sujet, on ne sauvera pas les malades dont l'hygiène n'aura pas été changée.

T.-C. Béraud,

Secrétaire général de la Société académique d'Angers.

NOTICE

SUR

UN OUVRAGE INÉDIT DE BOTANIQUE

DE MERLET LA BOULAIE.

En reconnaissant entre les mains d'un brocanteur un manuscrit de la main de Merlet la Boulaie, contenant des descriptions de plantes accompagnées de l'indication des localités de celles qui appartiennent à notre pays, je crus avoir retrouvé la Flore de l'Anjou, que Merlet avait perdue en 1793 lors du siége d'Angers. Mais quoique ce livre n'ait ni titre ni date, il n'est pas difficile d'y reconnaître un catalogue raisonné et descriptif des plantes du jardin botanique d'Angers. La classification de Tournefort qui y est suivie prouve que ce catalogue est antérieur à l'année 1790, époque où le jardin fut transplanté dans le local qu'il occupe actuellement et disposé dans un nouvel ordre. D'un autre côté, Merlet n'ayant abordé l'étude

de la botanique qu'en 1788, il n'est pas impossible de déterminer l'époque à laquelle il a dû rédiger ce catalogue, si toutefois ce n'est pas une simple copie des documents laissés par ses prédécesseurs.

Quoiqu'il en soit, les indications que contient ce manuscrit sont intéressantes en ce qu'elles nous font connaître l'état des connaissances botaniques de Merlet vers 1789. Plus tard il profita des communications d'Aubert du Petit-Thouars et il s'appropria les données consignées dans la Flore manuscrite de M. de la Richerie (1) non point, comme on l'a écrit, par suite d'un legs que celui-ci lui aurait fait de son manuscrit, car en 1783 époque où mourut La Richerie, Merlet était complétement étranger à la botanique, mais parce que resté seul à Angers après la dispersion des membres de la Société des botanophiles, il conserva toutes leurs archives, comme il le fit pour celles de l'Académie et pour un grand nombre de pièces importantes provenant des maisons religieuses, et qu'il sut soustraire à la destruction qui les menaçait.

On peut rendre toute justice à Merlet la Boulaie en rappelant le zèle qu'il montra pour la conservation et le développement du jardin botanique d'Angers, sans lui attribuer de grandes connaissances botaniques

(1) J'ai sous les yeux une note manuscrite de Desvaux qui établit la concordance des principaux synonymes de cette Flore, avec la nomenclature moderne. En 1854 M. Guépin a publié un travail semblable dans les mémoires de la Société Linnéenne d'Angers. Le savant Linnéen gratifie M. La Richerie du titre de baron, qui ne figure pas dans un acte authentique passé en son nom en 1777. Il insinue que Bastard aurait pu puiser dans ce manuscrit l'indication d'espèces qu'il a mal à propos attribuées à l'Anjou, et il cite entre

qu'il n'avait pas et ne pouvait avoir (1). Merlet homme du monde, dont les instants se partageaient entre des occupations très diverses, abordait l'étude de la botanique en 1788 à 52 ans, et il est difficile d'admettre que dès l'année suivante, comme on l'a avancé, il eût une Flore de la province en portefeuille, qu'il possédât une sérieuse connaissance des plantes et que toutes les localités de l'Anjou lui fussent devenues familières. En cherchant aujourd'hui à faire de Merlet un botaniste du premier ordre, en l'appelant « le plus grand naturaliste qu'ait produit l'Anjou » (phrase difficile à qualifier appliquée à un pays qui a vu naître Aubert du Petit-Thouars et Bastard, botanistes d'une renommée inégale sans doute, mais d'un mérite qui peut soutenir le parallèle), n'aurait-on pas voulu, en exagérant la science d'un homme qui n'en a laissé aucune preuve, faire oublier celle de deux savants qui l'ont réellement fondée parmi nous ?

Ne soyons injustes pour personne, respectons la mémoire de ceux qui nous ont frayé la route, mais rendons aussi un juste hommage aux contemporains qui en marchant sur leurs traces, ont fourni une plus glorieuse carrière.

autres un *Silene rupestris* dont Bastard n'a fait mention dans aucun de ses écrits, et le *Thymus nepeta*, qu'il a dû citer avec d'autant plus de raison, qu'il l'avait vu à Saumur où il abonde aux bords des chemins !

(1) A l'appui de cette assertion nous pouvons citer les appréciations erronées que contient le travail que nous faisons connaître et le grand nombre de plantes vulgaires auxquelles notre auteur attribue une origine étrangère, ce qui indique de sa part une connaissance peu approfondie de la Flore locale.

Il ne sera pas sans intérêt sans doute de reproduire ici les indications les plus notables consignées dans le catalogue de Merlet :

Phyteuma spicata. — Près le couvent de la Haie, dans le Bois.

Lobelia urens. — Pré et lande du Perrai et près Beaucouzé.

Althœa officinalis. — Port-Ayrault, îles de la Loire, bords de l'Authion.

Oxalis corniculata. — Abondante près le port Thibault (il faut lire *Ox stricta*).

Convallaria maialis. — Bois de la Haie.

Asperula odorata. — La Primaudière (il est remarquable de voir cette localité éloignée déjà connue à cette époque).

Plantago Psyllium (lisez *arenaria*), îles de la Loire.

Sanguisorba officinalis. — Sur les Fourneaux (par confusion avec le *Poterium sanguisorba*).

Gentiana perfoliata. — Sur les Fourneaux, assez rare.

Veronica scutellata. — Mare à l'entrée du bois de la Haie, landes des Justices et du Perrai.

Le *Veronica spicata* dont Merlet avait dit-on indiqué dans son herbier la localité au bois de la Haie, ne figure point ici. Il avait emprunté cette indication au manuscrit de La Richerie, qui probablement avait eu en vue une plante échappée des jardins.

Daphne laureola. — Bois de la Haie.

Lithospermum purpureo-cæruleum. — Sur une garenne près la tour de Briollay.

Scrophularia canina. — Iles de la Loire, vis-à-vis la Pointe.

Orobanche ramosa. — Vu une espèce sur les nicotianes du jardin.

Salvia verticillata (lisez *verbenaca*), fossés de la porte Saint-Nicolas, le pré Guinefort, derrière l'auberge du Silence.

Salvia sclarea. — Derrière les jardins de la Baumette.

Nepeta cataria — Chemin du Perrai et environs de Briollay.

Scutellaria galericulata. — Etang de la Haie.

Galeopsis galeobdolon. — Bois de la Haie.

Lamium album. — Prairie de la Baumette le long des murs.

Le *L. maculatum* est donné comme une plante d'Alsace et de la Provence.

Teucrium chamædrys. — Près le château de Riou.

Sisymbrium sophia. — Sur la levée, entre Saint-Mathurin et les Rosiers, Briollay.

Sisymbrium tenuifolium. — La Levée, surtout près Saint-Lambert.

Turritis glabra. — Chemin du Perrai.

Lepidium ruderale. — Le long des murs de la Blancheraie, fossés de la ville.

Lunaria annua. — Sur les rochers de la Baumette.

Anemone pulsatilla. — Nos bois, la forêt de Brissac (?)

Ranunculus chærophyllos, — Rochers Saint-Nicolas.

Hypericum androsæmum. — Près Pouancé.

Potentilla recta. — Eglise de Lesvière sur les murailles.

Peucedanum officinale (peut-être *silaus*). — Prairies au-dessus des Fourneaux et de la Haie.

Imperatoria ostruthium (*quid?*). — Croît dans notre pays, préférable à l'angélique.

Ægopodium podagraria. — Prés des environs de la Haie (?) dans celui de l'étang du Perrai (?)

Smyrnium olusatrum. — Haies derrière le couvent de la Baumette, dans le fossé de ville de la porte Saint-Michel en abondance.

Sison amomum. — Campagnes de Frémur et Fourneaux.

Ammi majus. — Champs de Saint-Laud.

Sanicula europæa. — Bois de la Haie près une vieille tour et au-dessus de la Papillaie.

Eryngium campestre. — Croît partout. J'ai été surpris de ne pas le trouver dans le Dic. B. parmi les chardons.

Tordylium maximum. — Champs et haies au-dessus des Fourneaux.

Caucalis nodosa. — Id.

Silene nutans. — Est donné comme indigène du Portugal.

Corrigiola littoralis.— Près de la Blinière et la Présaie.

Statice Armeria (lisez *plantaginea* Auct.). — Du côté de Briollay et sur les bords de la Loire.

Linum flavum. — Il y a aux environs de Doué deux espèces de Lin à fleurs jaunes, dont une est vivace.

Asphodelus ramosus. — Au Perrai (c'est *A. sphærocarpus* Gr.).

Fritillaria Meleagris. — Tulipe de nos prés, vient d'Orient.

Allium ursinum. — Dans nos prés frais, on en trouve paroisse Ecuillé.

Hyacinthus racemosus. — Les îles de Chalonnes.

Iris fœtidissima. — Au-dessus des Fourneaux, beaucoup à Savennières.

Gladiolus communis. — Champ auprès de la maison du Lutin (c'est *G. Guepini*).

Ononis natrix. — Près Charcé, Thouarcé, Faveraie.

Trifolium Lagopus. — (Lisez *arvense*), abondant dans les prairies de la Loire.

Trifolium subterraneum. — La Baumette.

Orobus vernus (Lisez *tuberosus*). — Bois du Roi.

Lathyrus sylvestris. — Au-dessus de la tour de Briollay.

Reseda sesamoides. — Rochers Saint-Nicolas et aussi sur les Fourneaux dans les fentes des rochers.

Nigella arvensis. — Dans les blés d'Evantard.

Aquilegia vulgaris. — Bois de la Haie.

Fumaria bulbosa. — Près Chalonnes et près la Plesse.

Fumaria claviculata. — Bois de la Haie.

Ophrys ovata. — Près le couvent de la Haie, auprès du château des Noyers.

Ophrys spiralis. — Dans un pré près les Capucins.

Tanacetum vulgare. — Les îles de la Loire en sont remplies.

Artemisia campestris. — Iles de la Loire.

Dipsacus pilosus. — Vient d'Allemagne.

Carduus Marianus. — Près les Capucins, Fourneaux.

Xanthium spinosum. — Près le Port-Thibault parmi les saules (?) (On n'y trouve que le *X. macrocarpum*).

Scorzonera laciniata. (Lisez *Leontondon autumnale*). — Croît dans ce pays.

Erigeron graveolens. — Champs Saint-Martin, tendant à la Croix-Renard.

Doronicum Pardalianches. — Le long de la Loire dans les vallées (peut-être *Dor. Plantagineum,* mais il ne se trouve guère dans ces localités.)

Tussilago petasites. — Près Sainte-Gemmes sur les bords de la Loire et des ruisseaux, au-dessus de la Haie près le Prau, dans le parc de Varennes à Savennières et près Morannes.

Mercurialis perennis. — Prairies des environs de la Haie.

Urtica pilulifera. — Près Saint-Serge derrière les murs, l'Esvière, etc.

Osmunda spicant. — Bords des prairies Boguais, près le bois de la Haie.

Osmunda regalis. — Mêmes lieux.

Ophioglossum vulgatum. — Bords de la Loire, prairies auprès de la maison de la Haie.

Telles sont les principales indications consignées dans ce manuscrit : un grand nombre d'espèces très répandues dans le pays sont énumérées comme ayant une origine étrangère, ce qui peut laisser penser que Merlet avait recueilli ces indications dans les communications verbales ou écrites de ses prédécesseurs plutôt que par suite de recherches sur le terrain.

On trouve çà et là des observations pratiques assez curieuses, par exemple celle-ci à propos de l'*Anthemis cotula :* « M. de la R... (Richerie) prétend que cette » plante est si âcre, que des personnes en ayant ra- » massé une certaine quantité, ont eu les bras cou- » verts de cloches et ressenti de vives douleurs. La » farine de seigle mêlée avec de l'huile et du vin est le » remède. Tenant cette plante à la main on peut ap- » procher d'une ruche à miel, les abeilles la fuient. »

Nous avons publié en 1851, dans la notice sur le jardin botanique d'Angers, une biographie de Merlet la Boulaie, dont tous les détails ont été extraits de pièces authentiques et officielles, ou des correspondances contemporaines, nous sommes heureux de pouvoir ajouter un nouveau fleuron à la couronne botanique de cet estimable professeur.

A. Boreau,

Président de la section des sciences physiques et naturelles de la Société académique.

Avril 1857.

EXTRAIT

D'UNE

LETTRE ADRESSÉE A M. BOREAU

PAR M. LE Dr SAGOT,

membre correspondant, chirurgien de la marine, à la Guyane.

Acarouany (quartier de Mana), Guyane française, 15 février 1857.

Voici trois ans que je suis à la Guyane et je me plais toujours beaucoup dans le pays ; je ne nie pas qu'il n'ait ses inconvénients et ses dangers, mais ce n'en est pas moins un beau et bon pays, où, avec de la persévérance et une suite bien conduite d'efforts, on peut créer une colonie superbe. La plus grande difficulté du problème, il faut l'avouer, est une sage et pratique réglementation des rapports des planteurs blancs avec les ouvriers nègres. Le régime actuel est pâle, indécis et ne permet aucune direction sérieuse. Je suis de ceux qui pensent que, sans violer les droits de l'humanité, on peut attribuer aux propriétaires un

peu plus de droit de commandement. Je ne vous parle pas de cela sans une certaine connaissance de cause, car étant ici médecin et directeur des nègres lépreux, je connais bien le caractère et les besoins de ces gens-là. Les journaux vous auront appris que nous avons des mines d'or, il n'y en a encore que de petites exploitations provisoires, mais elles ont été lucratives. Cela va attirer par un attrait nouveau les Européens à la Guyane et nous recommander à l'attention du gouvernement de la Métropole.

Vous vous demandez quelle part la botanique tient dans ma vie de tous les jours : elle prend une grosse partie de mes loisirs. Ayant épuisé la végétation herbacée et frutescente de mes environs immédiats, je m'adonne depuis cet été à la recherche des grands arbres, que j'examine à la lunette d'approche et que je coupe après à la hache. Cela ne va pas vîte, car les arbres fleurissent assez peu et on ne les voit que très-difficilement dans nos épaisses forêts, mais je trouve de belles choses. J'ai récolté aujourd'hui à peu près 1,200 espèces (phanérogames et fougères) et je n'ai pas voyagé du tout ; jugez par là combien le pays est riche. Les déterminations n'avancent pas vîte, on arrive aisément à la famille et même au genre, mais l'espèce? — Je vous avoue que je ne connais guère qu'une espèce sur quatre dans mes récoltes. Si je puis aller en France dans 3 ou 4 ans, je tâcherai de débrouiller un peu le chaos, mais les herbiers exotiques sont si peu nommés que je n'avancerai pas vîte à la recherche. C'est de honte d'avoir si peu de déterminations que je ne vous communique pas le catalogue de mes récoltes. Ce sera pour un peu plus tard.

La grande famille de la Flore ce sont les légumineuses; j'ai 120 légumineuses et 28 composées, vous voyez que ce ne sont plus les proportions de l'Europe. Après les légumineuses, viennent graminées, fougères, mélastomes, cyperacées, rubiacées, puis des familles moins nombreuses, quoique très-riches encore : orchidées, scitaminées, palmiers, aroidées, artocarpées, euphorbiacées, laurinées, verbenacées, solanées, bignoniacées, apocynées, convolvulacées, composées, myrtées, chrysobalanées, térébinthacées, malpighiées, malvacées, clusiacées, sapindacées, anonacées. — Les types de notre Flore sont très-variés, il y a plus de familles qu'en Europe. Quant à l'abondance des espèces, je présume que, sous un climat uniforme et sans hautes montagnes, nous avons au moins quatre fois plus d'espèces phanérogames qu'une région naturelle de la France, mais on n'arrivera que bien lentement à la connaissance de tout cela. Il y a peu de nos plantes qui puissent s'introduire utilement dans les serres d'Europe, elles sont trop grandes et fleurissent trop peu. En général, on trouve très-peu de graines et très-peu de ces graines sont susceptibles de conservation, la plupart moisissent ou pourrissent tout de suite, peu sont sèches et revêtues d'une enveloppe ferme....

J'ai continué mes études de culture jardinière et je suis devenu d'une certaine adresse et expérience. J'ai trouvé une loi très-curieuse d'origine et de distribution géographique de nos races si variées de fruits et de légumes équatoriaux. Chaque continent, ou plutôt chaque grande région géographique, a sa collection propre de races originaires. Ainsi la banane,

l'igname, la patate douce se trouvent dans tous les pays chauds, mais autres étaient les races originaires d'Asie, de Chine, des côtes d'Afrique, d'Amérique orientale et occidentale, des îles de la mer du Sud. Ce principe connu, on est guidé pour faire des collections méthodiques et complètes de ces plantes utiles et pour démêler les races importées qui croissent aujourd'hui à côté des indigènes. Je crois que l'immense majorité de nos races cultivées si nombreuses, sont l'œuvre de la nature et non de la culture. Il y a des manioocs, des bananes, des mangues, comme des bleds, des pommes et des raisins. Mais il y a cependant sous nos yeux, des faits incontestables d'amélioration de races par la culture, par exemple dans l'abricot mammea, l'avocat, le mombin, la sapotille et surtout la mangue....

J'ai entendu parler ici, par des militaires, des cultures et du climat d'Algérie, c'est une nature propre et non pas une transition entre les climats tempérés et la zône équatoriale ; aussi, je suis bien fondé à vous dire qu'aucune plante de la Guyane ne réussirait le moins du monde à Alger. Si on y cultive du coton, des patates, du sésame, c'est que ce sont en général ou des races particulières, ou même des espèces, ou des plantes qui ne sont pas proprement équatoriales. Aussi, aucune rivalité et de même aucune substitution ne peut exister entre l'Algérie et les colonies d'Amérique, chaque climat a ses richesses et ses produits propres. L'igname de la nouvelle Zélande que l'on a introduit en France, est-il bon? à la Guyane, l'igname indien (*Dioscorea trifida ?*) est excellent, mais le *D. aculeata* est médiocre.

NOTICE

SUR

LES PLANTES RECUEILLIES EN CORSE

PAR M. E. REVELLIÈRE,

avec des observations sur les espèces litigieuses ou nouvelles,

PAR M. A. BOREAU,

président de la section des sciences physiques et naturelles de la Société académique.

Un naturaliste dont le talent d'observation est justement apprécié, dont la science a enregistré les découvertes en entomologie et en botanique, M. E. Revellière de Saumur, vient de consacrer deux saisons à l'exploration de la Corse et continue encore ses recherches, autant que le lui permet une santé souvent chancelante. Un assez long séjour qu'il a fait en 1854 à Rogliano, l'a mis à même de prendre une idée de la végétation de la pointe septentrionale de la Corse; au printemps de 1856 il a repris ses explorations dans la partie méridionale et a visité soigneusement les environs de Bonifacio, les îles del Cavalo et de Lavezzio et les parages granitiques de Porto-Vecchio.

Exempt de toute espèce de charlatanisme, cherchant avant tout la vérité, M. Revellière communiquera ses récoltes aux botanistes qui cultivent sérieusement la science; déjà MM. Jordan et Lloyd ont eu part à celles de 1854; quant aux dernières, il m'en a rendu dépositaire, en me témoignant le désir le plus marqué de me voir publier dès à présent les espèces ou les observations nouvelles que peuvent offrir ses collections. Il ne fallait rien moins que ce désir si vivement exprimé pour me décider à entreprendre une tâche si difficile. Malgré ma bonne volonté à remplir les intentions de M. Revellière, il ne me sera peut être pas possible de mettre en relief tous les objets intéressants trouvés par lui, mais ces notes pourront peut-être prendre une place plus convenable dans un travail d'ensemble qui serait entrepris lorsque M. Revellière aura terminé ses explorations. Un catalogue détaillé des plantes recueillies dans cette île inépuisable offrirait certainement beaucoup d'intérêt, lors même qu'il ne ferait que confirmer les découvertes précédentes constatées par MM. Jordan, Kralik, Leveillé, Requien et autres botanistes qui, depuis quelques années, ont réuni tant de documents importants pour la Flore de la Corse.

MM. Grenier et Godron dans leur Flore de France, ayant résumé presque tous ces documents, nous croyons pouvoir considérer comme nouvelles pour la Flore de Corse les espèces qu'ils n'ont pas mentionnées.

Clematis cirrhosa, L.—Bonifacio. Je mentionne cette espèce pour faire observer que sa réunion au *Cl. Balearica Rich.* ne me semble nullement fondée en

raison. Cultivées ensemble à Angers, ces deux clématites semblent n'avoir de commun que les caractères du genre.

Ranunculus procerus, Moris. — Bonifacio, marais de Santa-Manza. C'est bien la plante cultivée sous ce nom dans les écoles de botanique, mais le caractère attribué à l'espèce, *Carpellis tuberculato-setigeris* n'existe pas dans nos exemplaires.

Ranunculus Revellierii, Bor. Plante de 1 à 3 décimètres dressée, glabre, d'un vert clair; racine annuelle, fibreuse, croissant dans l'eau; tige fistuleuse, rameuse presque dès la base, rameaux dressés, un peu roides, presque fastigiés; feuilles inférieures orbiculaires, entières obtuses, point en cœur à la base, les suivantes et une partie des caulinaires lancéolées, atténuées aux deux bouts, aigües, toutes pourvues d'un pétiole une fois et demie plus long que le limbe, les supérieures linéaires lancéolées à petiole court, toutes entières ou avec quelques dents peu nombreuses et écartées; pedoncules fistuleux, munis de quelques poils apprimés, les fructifères longs de 5-6 centimètres et un peu renflés au sommet; receptacle glabre, sepales un peu velus à l'extérieur, étalés, petits; petales jaune-clair, une fois au moins plus petits que les sepales, ovales à onglet court, écaille nectarifère plus étroite que l'onglet, presque nulle; carpelles 30-35, finement tuberculeux, ovoides obtus, à bec très-court droit, large à la base. Avril-mai. Marais des environs de Bonifacio, et de Porto-Vecchio.

Cette espèce que je décris d'après les notes recueillies sur place par M. Revellière, s'éloigne des *Ran.*

nodiflorus et *lateriflorus* par ses fleurs pedonculées, de l'*ophioglossifolius*, par ses feuilles primordiales souvent flottantes, comme dans celle-ci, mais toutes ovales retrécies aux deux bouts et non largement cordiformes, par ses fleurs trois fois plus petites, ses carpelles moitié plus gros, ses rameaux plus roides et plus dressés, son port qui rappelle mieux le *Ran. nodiflorus*; elle paraît aussi se rapprocher du *Ran. uliginosus*, Wild., espèce imparfaitement décrite et indiquée aux Canaries, mais elle s'en éloigne par ses feuilles à peine dentées et non *serratis*, par ses pétales très-petits et non *calycis longitudine*.

Papaver obtusifolium, Desf. Fl. Atl. I, p. 407. — Tige droite, à poils apprimés, lobes des feuilles courts, obtus, pedoncules longs, aphylles uniflores, à poils apprimés, capsule glabre ovale oblongue, fleurs d'un rouge pâle, étamines jaunâtres — Rogliano, dans les vignes.

Fumaria speciosa, Jord. — Rogliano.

Fumaria vagans, Jord. — Rogliano.

Fumaria officinalis, L. — Rogliano.

Fumaria micrantha, Lag. — Bonifacio.

Sisymbrium columnæ, Jacq. — Rogliano.

Capsella rubella, Reut. — Sables maritimes, à Ajaccio; Bonifacio, à Ventilegne. — Nos exemplaires ne diffèrent de ceux du pays Génevois que par leur stature moins élancée.

Rapistrum microcarpum, Jord. — Rogliano.

Viola corsica, Jord! — Rogliano.

C'est une de ces espèces à petites fleurs, réunies par les auteurs sous le nom de *V. arvensis*. M. Jordan en donnera la description.

Astrocarpus spathulæfolius, Revell. — Bonifacio, à la Trinité.

Cette espèce rapportée en variété à l'*A. purpurascens*, Walp, s'en distingue au premier coup-d'œil, par ses feuilles inférieures pétiolées suborbiculaires, les supérieures obovales spatulées, les anthères sont d'un jaune plus foncé, le fruit est d'une forme différente.

Polygala corsica, Bor. — Plante de 1 à 4 décimètres, tiges nombreuses, diffuses ou ascendantes, feuilles inférieures elliptiques obovales, les autres lancéolées ou linéaires sub-aigües, grappes terminales, peu ou point chevelues au sommet, bractées membraneuses, caduques; ailes ovales elliptiques, blanchâtres, parfois lavées de rose au sommet (comme la corolle), à nervures latérales un peu ramifiées, capsule obcordée retrécie à la base, beaucoup plus courte que les ailes, à la fin presque aussi large ; graines oblongues obtuses, hérissées, arille à lobes latéraux, n'égalant pas la moitié de la graine. Juin-juillet. Rochers près Rogliano.

Le *P. rosea*, Desf. diffère par ses fleurs roses plus grandes, sa capsule suborbiculaire, etc.— Le *P. Preslii*, Spr. a les feuilles supérieures lancéolées et plus larges, les ailes plus elliptiques. — Le *P. flavescens*, D. C. s'en rapproche, mais ses fleurs sont jaunâtres, la capsule plus largement bordée dépasse un peu les ailes, les sepales extérieurs plus aigus égalent presque la moitié des ailes.

Gypsophila rigida, L. *Tunica Saxifraga*, Scop. Rogliano. Je l'ai eue aussi du Valdoniello Leveillé). *Dianthus Godronianus*, Jord. *D. virgineus*, Godr. non L. — Rogliano.

Silene neglecta, Tenor. — Bonifacio, rochers de la Trinité. — Je l'ai eu aussi de Ajaccio (Leveillé).

Sagina debilis, Jord. — Bonifacio, à la Trinité.

Sagina maritima, Don. — Ile de Lavezzio.

Elatine macropoda, Guss. — Ile de Lavezzio.

Linum spicatum, Lam. — Bonifacio, à la Piantarella.

Linum ambiguum, Jord. — Rogliano.

Hypericum microphyllum, Jord. — Rogliano.

Oxalis corniculata, L. — Rogliano.

Melilotus messanensis, Desf. — Rogliano.

Trifolium lævigatum, Desf. — Bonifacio.

Cette espèce ne doit pas être réunie au *Tr. strictum*, W. K.

Dorychnium corsicum, Jord. — Rogliano, Bonifacio.

Cracca corsica, Godr. — Bonifacio, Santa-Manza.

Vicia trichocalyx, Moris. — Bonifacio. — Fleurs roses. Cette espèce nous semble distincte du *V. atropurpurea*, Desf.

Vicia Forsteri, Jord. Bor. Fl. cent. Ed. III, n° 662. — Bonifacio.

Vicia hirta, Balb. — Bonifacio.

Pisum biflorum, Raf. Caract. p. 71. « Fusto angolato, foglie trijughe, picciuoli angolati inferiormente, stipole e foglione dentate, peduncoli assilari, biflori, » Raf. — Graines rousses tachées de brun avec de grandes macules noires, finement ponctuées sous la loupe. hile ovale couvert de poils blancs écailleux. — Bonifacio, rochers de Colognola.

Hippocrepis ciliata, L. — Bonifacio.

Potentilla nemoralis, Nest. — Bonifacio.

Rosa scandens, Mill. — Rogliano.

Lythrum Preslii, Guss. — Rogliano.

Sedum Corsicum, Duby. — Bonifacio. — Espèce distincte selon nous.

Sedum brevifolium, Dc.? Bonifacio, lieu dit *Il Crovo*. —Son aspect n'est pas le même que celui de la plante des Pyrénées.

Œnanthe apiifolia, Brot. — Rogliano. — MM. Grenier et Godron la regardent comme identique à l'*Œ. crocata*, L. Ayant reproduit de graines la plante de Corse et la cultivant à côté de l'*Œ. crocata* de l'Anjou, nous pouvons affirmer qu'elles constituent deux espèces très-distinctes. Indépendamment des caractères attribués par les auteurs à l'*Œ. apiifolia*, elle se distingue au premier coup-d'œil par son port, la nuance plus sombre de son feuillage, la direction des ramifications du pétiole, etc.

Galium decipiens, Jord. — Rogliano.

Galium saccharatum, All. — Rogliano.

Galium murale, All — Rogliano.

Pallenis spinosa, Cass. — Rogliano.

Filago spathulata, Presl. — Bonifacio.

Filago eriocephala, Guss. — Rogliano.

Filago tenuifolia, Presl. — Rogliano, Bonifacio et île Cavallo. — Indiqué seulement en Sicile.

Carduus fasciculiflorus, Viv. — Bonifacio à 15 kil. sur la route de Porto-Vecchio.

Crepis decumbens, Gren. et G. — Bonifacio au Phare.

Erica multiflora, L. — Rogliano.

Cicendia pusilla. Gris. (*Candollei*). — Bonifacio.

Convolvulus althœoides, L. — Rogliano.

Cuscuta corymbosa, R. P. — Bonifacio.

Myosotis sicula, Guss. — Bonifacio.

Linaria commutata, Bernh. — Bonifacio

Linaria Prestandreæ, Tin., in Guss. Syn. Sic. II, p. 842 et 890. — Bonifacio, à la Trinité, à Paraguano ; Rogliano.

Linaria (*Urvillei*), *L. Elatine*, d'Urv. non L. — Rogliano.

Plusieurs autres *Linaria* de cette section ont été recueillis par M. Revellière et constituent probablement des espèces distinctes.

Linaria Chalepensis, Mill. — Rogliano.

Odontites lutea, Reich. — Rogliano.

Mentha Pulegium, *eriantha*, D. C. — Santa-Manza. Plante remarquable, appelant de nouvelles études.

Melissa altissima, Sibth. — Rogliano, Bonifacio. — M. Revellière la considère comme une espèce distincte.

Lippia repens, Spr. — Rogliano.

Vitex Agnus Castus, L. — Rogliano.

Amaranthus deflexus, L. — Bonifacio.

— *albus*, L. — Bonifacio.

Rumex intermedius, D. C. — Bonifacio.—C'est à tort qu'on le réunit au *R. thyrsoides*, Desf.

Polygonum flavescens, Jord. — Rogliano. — Plante d'un vert pâle, voisine du *P. Bellardi*.

Aristolochia rotunda, L. — Rogliano, Bastia.

— *longa*, L. — Rogliano.

Euphorbia bonifaciensis, Req. — Bonifacio. — Cette plante nous paraît bien caractérisée.

Urtica atrovirens, Req. — Rogliano.

Juniperus Lycia, L. — Rogliano, Bonifacio.

Triglochin laxiflorum, Guss. — Bonifacio. — Cette

plante omise dans la Flore de France, avait déjà été indiquée en Corse par Loiseleur. Reichenbach l'a figurée dans ses icones comme venant de Montpellier.

Potamogeton Berchtoldi, Fieb. — Bonifacio.

Le *Gladiolus communis* de la Corse, ne doit-il pas être rapporté au *G. dubius*, Guss. ?

Lilium candidum, L. — Bonifacio, spontané sur les collines et maquis sur la route de Porto-Vecchio.

Scilla fallax, Steinh. — Bonifacio à la Trinité, mêlé au *S. autumnalis* qui y est bien plus rare.

Urginea fugax, Steinh. Annal. Sc. nat. (1834) t. 1, p. 328, Pl. 14. — « Sepalis petalisque albidis linea » dorsali e fusco purpurascente notatis, floribus paucis » subsecundis pedunculos æquantibus, bracteis re- » fractis deciduis, Scapo filiformi, foliis linearibus ; » pericarpium oblongum, » Steinh. — Bonifacio. — Cette espèce était indiquée seulement en Algérie.

Ornithogalum Narbonense, L. — Rogliano, Bonifacio.

Ornithogalum divergens, Bor. — Bonifacio.

Allium carneum, Bert. — Bonifacio.

Allium obtusiflorum, Req. — Bonifacio.

Simethis bicolor, K. — Bonifacio.

Juncus tricephalus, Gay. — Bonifacio. — Espèce bien caractérisée !

Spartina versicolor, Fabre. — Bonifacio, golfe de Santa-Manza. — La plante est sans fleurs, mais du reste semblable à celle de l'Hérault.

Glyceria convoluta, Fries. — Bonifacio.

Melica typhina, Bor. — Tige de 6 à 9 décimètres, droite simple; feuilles linéaires étroites, longuement acuminées, les inférieures hérissées, ainsi que les

gaines, les supérieures enroulées filiformes, très-rudes en dessous; ligule saillante, blanc-scarieuse, lacérée; panicule droite, épaisse, à rameaux courts, dressés, très-serrés en épi blanchâtre; spathelles ovales lancéolées acuminées en pointe aigüe, un peu membraneuses, finement rudes-ponctuées, à cinq nervures saillantes; spathellule extérieure lancéolée, striée, chargée d'asperités, longuement ciliée sur les bords, celles des fleurs stériles glabres, fruit oblong fusiforme luisant, chagriné sur toute sa surface. Juin-juillet. — Rogliano.

Les collections de M. Revellière contiennent presque toutes les espèces intéressantes indiquées déjà par les auteurs sur le littoral de la Corse. Les genres *Medicago*, *Trifolium*, *Lotus*, *Vicia*, *Statice*, *Euphorbia*, *Allium* sont représentés par des espèces nombreuses; les orchidées sont à peu près au complet, il en est en outre un certain nombre sur lesquelles nous n'avons pu porter un jugement définitif. Les recherches de cet habile explorateur auront des résultats importants pour la botanique française et, tout en regrettant notre insuffisance, nous devons le remercier de la marque d'amitié qu'il nous a donnée en nous confiant le soin de publier ces fragments.

A. Boreau.

Juin 1857

LISTE DES LÉPIDOPTÈRES

OBSERVÉS AUX ENVIRONS D'ANGERS,

PAR M. GUSTAVE TOUPIOLLE,

naturaliste,

depuis la publication de son Catalogue, c'est-à-dire du 20 décembre 1855 au 20 juillet 1857 (*).

DIURNES.

Anthocaris cardamines ♀. 30. — La femelle est aussi rare que le mâle est commun. Il est curieux de voir ceux-ci voler après tous les papillons blancs pour découvrir une compagne. C'est en les suivant dans cette recherche qu'on peut parvenir à prendre les femelles de l'espèce.

Lycœna bœtica. 70. — Assez rare. Sur les baguenaudiers; les pépinières, les jardins anglais; le jardin botanique le 6 septembre 1856; remarquable par la

(*) On a continué de suivre, dans ce supplément, la classification de Boisduval et celle de Duponchel pour les Nocturnes qui ne sont pas compris dans l'*Index methodicus*. Le numéro qui suit le nom spécifique est celui de ce dernier ouvrage.

tache d'or pur placée à la base de l'appendice en forme de queue des ailes inférieures.

Licœna Arion ♂. 106. — Avait été pris autrefois en Saint-Barthélemy, par le docteur Bastard, sur la ronce en fleur. Capturé, le 14 juillet, dans un champ aride, près Tivoli.

Ce polyommate porte à 15 le nombre de ceux observés près d'Angers.

Argynnis Dia. 144. — Peu abondant. Eventard, mai 1856.

Melytœa didyma. 162. — Même localité, où il est peu abondant, 21 juin 1856.

Apatura clytia. 182. — 14 juillet 1856, à Tivoli; moins abondant que l'*Ap. ilia.*

Le 11 juin 1857, aux allées des fours à chaux, trouvé une chrysalide de cette espèce, à la suite d'un coup de vent qui l'avait sans doute détachée des hautes branches d'un peuplier. Pendant les grands vents, il fait bon à chercher au pied des arbres. Ce même jour, trouvé deux *Dicranura Erminea*, belle et rare espèce.

Steropes aracynthus. 279. — Avrillé, mi-juillet 1856. Sur la bruyère. Rare.

Syrichtus fritillum. 204. — Champs arides. Tivoli, août 1856. Pas commun.

CRÉPUSCULAIRES.

Sesia nomadœformis. 340. — Juin 1856. Les haies. Assez commun.

Sesia culiciformis. 344. — Mai 1856. Haies d'Anipé.

Sesia spheciformis. 362. — Juin 1856. La Chalouère.

Sesia asiliformis. 364. — Juillet, *id.* Haies, Avrillé.

Zygæna trifolii. 418. — Mi-juin. La Mare. Rare.
Procris pruni. 452. — Juillet. La Guéronière. Rare.

NOCTURNES.

Lithosia grammica. 465. — Juillet. Route de Paris.
Lithosia .....? — Juin. Jardin de la Préfecture.
Lithosia depressa. 475. — Juin. Sur un chêne. Les fourneaux. Rare.
Naclia ancilla. 493. — Juillet. Les bois. Avrillé.
Callimorpha Dominula. 501. — Mi-juin 1857. Elevée d'une chenille trouvée au Jardin botanique par M. Boreau. Elle se nourrit de borraginées. Chrysalidée le 3 mai, éclose le 5 juin. Espèce rarissime aux environs de la ville.
Nemeophila Russula ♀. — Bois d'Avrillé. Juin 1857.
Chelonia Caja. Var. *A et B*. — Fin de mai 1857. La variété B ♂ porte sur les ailes supérieures un point blanc analogue à celui du Bombyx quercûs.
Bombyx lanestris ♀. 566. — Elevé de chenille nourrie avec de l'aubépine. Eclos le 27 février 1857.
Bombyx processionea ♂. 573. — Chenille nourrie avec du chêne. Eclos le 13 août 1856.
Bombyx rubi ♀. 579. 12 juin 1857. Près Brionneau. La femelle est excessivement rare, d'autant qu'il est impossible de se la procurer en élevant la chenille, dont l'éducation ne réussit presque jamais. Le vol du mâle est tellement rapide et inégal qu'il est des plus difficiles à prendre.
Lasiocampa pruni ♂. 586. — Mi-juillet. Au Jardin des plantes. Rare et belle espèce qui a du rapport de

forme avec la feuille morte du chêne, mais se distingue aisément par sa coloration d'un jaune fauve.

Cleoceris OO ♀. 704. — Mi-juillet. Les bois de chêne d'Avrillé. Cette femelle ayant pondu dans ma boîte de chasse, j'adressai les œufs à mon savant ami, M. Grolleau, de Nantes. L'éclosion eut lieu ; les chenilles furent élevées et donnèrent plusieurs sujets de cette rare espèce.

Plastenis subtusa. 705. — Juillet. Tivoli. Rare.

Acromycta Euphrasia. 720. — Mai 1856-57. Tivoli, Jardin botanique,

Bryophila Algæ. 729. — Juillet. La Chalouère. Rare.

Triphœna fimbria ♂. 760. — Fin de juin. Jardin botanique. Belle et très rare espèce.

Triphœna orbona. Var. Comuba, 761. — Avril. Avrillé.

Agrotis saucia. 821. — Juillet. Route de Paris. rare.

Agrotis suffusa. 822. — 9 octobre. Bois d'Avrillé et intérieur de ma maison, rue Botanique.

Agrotis tritici. 836. — Août. Sur les peupliers de Tivoli.

Agrotis obeliscus. 840. — Même localité.

Luperina testacea. 859. — Septembre. Route de Paris.

Luperina Pinastri. 883. — Mai 1857. Tivoli et Jardin des Plantes. Cette belle espèce n'est pas commune.

Luperina Litoxylea. 885. — Juillet 1855. Route des Ponts-de-Cé.

Apamea strigilis, var.

Æthiops. 901. — Mi-juin 1857. Tivoli.

Hadena atriplicis. 940. — Juin 1857. Route de Paris.

Hadena Roboris ♂ et ♀. 960. — Octobre. Route des Ponts de Cé. La femelle, d'un vert foncé, est très remarquable.

Miselia Oxyacanthæ. 983. — Septembre. Tivoli.

Episema hispidæ ♂ et ♀. 1119 — Septembre. Chemin de La Motte.

Caradrina blandæ. *Orthosia gothicæ*. 1123. — Octobre. La Mare.

Orthosia Lota. 1144. — Octobre. Tivoli.

Orthosia stabilis. 1147. — Fin de mars 1857. Dans la rue des Lices.

Orthosia miniosa. 1150. — Fin d'avril 1856. Boulevard de Laval.

Cosmia diffinis. 1154. — Juillet. Jardin botanique et fours à chaux.

Xanthia ferruginea. 1174. — Septembre. Arbres du Mail.

Xanthia rufina. 1176. — Octobre. Le Mail.

Xanthia citrago 1186. — Septembre. Le Mail.

Harus ochroleuca. — Juillet 1857. Bois d'Avrillé.

Cerastis vaccinii, *var. Spavicea*. 1191. — 2 mars. La Chalouère.

Acontia luctuosa. 1323. — Juin. Jardin botanique.

Phorodesma bajularia ♂ et ♀. 1417. — Fin de juin. Haies. Avrillé. Rare et jolie espèce.

Boarmia lichenaria ♂ et ♀. — Fin de mai et commencement de juin 1857. Rare.

Hemithea coronillaria. — Fin de mars. La Haie. Avrillé. Indiquée en Sicile et dans le midi de la France.

Hemithea vernaria. — Juillet 1857.

Tephrosia crepuscularis. 1571. — Mars. Avrillé. Rare.

Larentia fluviaria. 1645. — (Obs.) Cette espèce n'était encore indiquée qu'en Sicile, suivant M. Bécher (de Paris), qui l'a déterminée sur l'envoi que M. Toupiolle lui a fait de l'individu par lui capturé au Jardin botanique, en juillet 1854, et qu'il avait communiqué à plusieurs amateurs exercés sans qu'il eût pu recevoir un nom. Elle ne figure pas dans la liste de ce genre si nombreux, publiée par Duponchel, tome 8, 1re partie, page 361 de son ouvrage sur les lépidoptères d'Europe, liste dans laquelle sont comprises cependant toutes les espèces alors décrites dans les auteurs. Cette découverte est donc des plus curieuses. Son intérêt augmente encore quand on remarque que notre savant botaniste, M. Boreau, a trouvé sur nos schistes plusieurs plantes qui avant lui n'avaient été indiquées qu'en Sicile. (M. Béraud.)

Eupithecia innoteria. 1699. — Fin de mai 1857. Jardin botanique.

Cidaria chenopodaria ♀. 1749. — Mi-août. Tivoli. Rare.

Cidaria badiaria. 1758. — 31 mars. La Gouronidière.

Cidaria derivaria. 1760. — 29 mars. Ecouflant.

Cidaria picuria. 1797. — Avril.

Cabera permutaria ♂ et ♀. — Mai.

Acidalia rusticaria., 1849. — Juillet. Tivoli.

Acidalia auroraria. 1860. — Juillet. Bois d'Avrillé.

Acidalia decoloraria. — Juillet 1857. *Id.*

MICROLEPIDOPTÈRES.

Nomenclature de Duponchel.

Hydrocampa nymphæalis. — Commencement de juin 1857. Tivoli.
Pionea margaritalis. — Août. Tour-Bouton.
Hydrocampa Lemnalis. — St-Léonard.
Botys lancealis. — Octobre. Les boulevards.
Botys ochrealis. — 26 juin. Tour-Bouton.
Botys ophialis. — Juillet. Buttes de Tivoli.
Rodea ferrugalis. — 21 juillet. Avrillé.
Rivula sericcalis. — 14 septembre. Tivoli.
Nola albunala. — Juin. Bois couverts d'Avrillé.
Cargyrotoza plumbana. — Trelazé. 1856.
Cargyrotoza flagellana. — Route de Paris.
Eudorea dubitalis. — Jardin botanique.
Eudora ambigualis. — *Id.*
Cochylis roserana. — Mai. Tour-Bouton.
Aspidia udmanniana. — Juin. Trélazé.
Grapholitha Cœcimacula. — *Id.* *Id.*
Crambus protellus. — *Id.*
Crambus hortuellus. — Juin.
Cledeobia augustalis. — Septembre. Butte de Tivoli.
Diurnea flagella. — Mars 1857. La Chalouère.
Humilis aranella. — Route des Ponts-de-Cé.
Teras contaminana. — *Id.*
Ponthina hermannana. *Id.*
Carpocarpa Pomona. — Août. Dans ma chambre.
Hœmilis alstrœmerella. — 4 août. Tivoli.

Adela Degurianella. — Mai 1857. Avrillé. Très commun dans les bois.

Palpula bitrabicella. — Ma maison.

Obs. — Le premier catalogue publié par M. Toùpiolle et comprenant les découvertes par lui faites jusqu'au 20 décembre 1855, présentait 377 espèces par lui observées dans l'espace de trois années, dans un rayon de 6 kilomètres, au plus, autour de notre ville. Les types de cette première collection ont été, à cette époque, acquis par la mairie et sont placés au cabinet d'histoire naturelle. Il faut ajouter à cette première liste l'indication par nous de 18 espèces, dont quatre ont été depuis retrouvées par M. Toupiolle. Le présent supplément contenant 94 espèces, ce serait ainsi un total de 485 espèces dont la présence près de nous est de ce moment constatée.

T.-C. Béraud,

Secrétaire-général.

NOTE

SUR

LE RÉGULATEUR ASTRONOMIQUE

DE M. FLEURY,

horloger à Angers.

Messieurs.

En examinant, à la dernière exposition, l'immense variété des produits qu'une civilisation avancée comme la nôtre met chaque jour en mouvement, on remarquait que plusieurs industries, jadis tributaires de l'étranger, s'en étaient complétement affranchies. J'ai eu lieu de constater que de ce nombre se trouvaient les arts de précision et que l'horlogerie française surtout ne le cédait en rien à celle de Genève. Evidemment, Messieurs, c'est à la marche des sciences qu'il faut attribuer ces résultats. Il est certain, en effet, que dans les villes où l'enseignement scientifique a reçu des développements, coordonnés avec les exigences sociales, les arts sont en progrès. — Il y a soixante

ans, les arts avaient devancé les sciences, aujourd'hui les sciences dominent les arts. Ceux qui refusent d'admettre ce point de vue sont dans l'erreur et se laissent préoccuper par les faits du passé, sans tenir assez compte des événements de l'époque actuelle.

L'an dernier, j'eus l'honneur, dans une autre enceinte, de faire connaître les avantages d'un appareil fort utile dû à un horloger de cette ville. Aujourd'hui, sous l'influence des leçons que je me propose de donner à l'école des sciences, j'éprouve le même bonheur en venant vous parler des ingénieuses combinaisons que M. Fleury a réunies dans son régulateur astronomique.

Pour prévenir toute équivoque, je dois préalablement dire que la construction en est due à MM. Detouche et Houdin de Paris. Dans toutes les machines, on rencontre certainement plusieurs idées capitales qui peuvent ne pas être sorties de la même tête. Cette indépendance de la construction et de l'invention étant donc établie, il me sera facile de donner à chacun ce qui lui appartient, en classant les différents organes par ordre d'importance.

M. Fleury a su grouper avec art vingt effets divers dans leurs positions relatives, et au moyen d'un poids et d'une roue, il les obtient avec précision.

Le cadran du centre qui marque l'heure de Paris, a dû être l'objet de ses préoccupations. Il a été magnifiquement utilisé, malgré des difficultés sans nombre qu'ont dû rencontrer dans l'exécution MM. Detouche et Houdin. Les mois, les quantièmes, les jours de la semaine, les secondes sont fournies par différentes aiguilles. Dans la région supérieure se trouve l'équation

du temps qui joue un si grand rôle dans les observations. A la partie inférieure le mouvement apparent du soleil est parfaitement représenté. Deux cadrans secondaires, l'un à gauche et l'autre à droite, donnent l'heure exacte du lever et du coucher pour tous les jours de l'année. Un dernier cadran enfin fait voir les différentes phases de la lune ; de sorte que l'ensemble de tous ces cadrans permet d'embrasser d'un coup d'œil les phénomènes célestes les plus connus.

Autour du cadran principal viennent se grouper dix autres cadrans de diamètres divers et qui par leurs indications fournissent l'heure exacte à Angers , à Genève, à Londres, à Constantinople, à Vienne , à Alger, à Rome, à Besançon, à Jérusalem et à St-Pétersbourg. La disposition de tous ces cadrans secondaires a dû offrir des difficultés que le constructeur a heureusement vaincues.

Des effets si multipliés ne pouvaient être obtenus avec la précision qu'ils exigent qu'à la condition d'atténuer le frottement et de ne pas fatiguer le rouage. Il s'agissait, en effet, de vaincre la résistance opposée par quatre sautoirs et un ressort de renvoi.

M. Fleury a employé une détente fort ingénieuse qui produit ces quatre effets. Vers le milieu de la nuit, cette détente mue par le cylindre de la roue principale, fait alternativement passer l'équation du temps, les quantièmes, les jours de la semaine et enfin les mois, quand ils doivent changer. Cette roue qui accomplit une révolution en trois jours , présente de nombreuses complications. Montée sur l'axe qui reçoit la corde du poids moteur , elle est formée d'un ressort, d'un rochet, d'un second rochet de la roue régu-

latrice et de trois levées destinées à opérer sur la détente. Ces diverses pièces animées d'un mouvement de rotation dans le sens de leur encliquetage sont solidaires les unes des autres. Les fonctions diverses de cet organe semblent faire supposer qu'il a des dimensions considérables. Aussi grande a été ma surprise de reconnaître que la boîte qui le renferme a une profondeur maximum de dix centimètres.

L'équation du temps est donnée par une roue annuelle portant une ellipse et sur laquelle s'appuie l'une des extrémités d'un levier, tandis que l'autre formée d'une partie dentée commande un pignon dont l'axe porte l'aiguille indicatrice.

A la partie inférieure du régulateur est placé un cadran bleu étoilé, sur lequel se meut un soleil qui monte pendant six mois et descend pendant six autres. La représentation de ce phénomène est obtenue au moyen d'un excentrique en cœur placé entre deux roues dont l'une est évasée de manière à pouvoir loger cet excentrique. Ces deux roues sont respectivement armées de 365 et de 366 dents. Elles engrènent avec un pignon fixé à la platine qui produit l'effet demandé.

Le lever et le coucher du soleil sont fournis par deux ellipses superposées et contre lesquelles vient porter l'une des extrémités de deux leviers dont l'autre dentée conduit les roues indicatrices du lever et du coucher.

Il est constant que le régulateur de M. Fleury présente des innovations curieuses, mais à coup sûr ce n'est pas dans les moyens de transmission de cette dernière partie de l'appareil que l'on trouve d'ailleurs

dans la plupart des pièces d'horlogerie du même genre.

Si donc, sur ce point, M. Fleury n'a fait qu'appliquer ce qui est connu depuis longtemps, d'autre part son procédé pour régler l'appareil, en cas d'arrêt, est digne de remarque.

Il est certain, en effet, que le régulateur étant mis en place, les divers cadrans ne permettent pas d'apercevoir les rouages intérieurs. Pour obvier à cet inconvénient, M. Fleury a eu recours à un petit carré animé d'un mouvement circulaire de un tour par vingt-quatre heures ; l'axe qui le porte est muni d'une roue qui engrène avec la roue à laquelle est adaptée la levée de la détente que l'on peut ainsi faire fonctionner à volonté.

Tel est, Messieurs, le résultat de mes impressions sur le régulateur astronomique dont j'ai fait l'étude, uniquement en vue de l'application des préceptes généraux que j'ai développés dans mes leçons de l'Ecole des sciences.

Angers, le 22 juillet 1857.

Pascal Dulos,

Professeur de mécanique à l'Ecole impériale des arts et à l'Ecole des sciences et des lettres.

GILLES MÉNAGE

CONSIDÉRÉ COMME POÈTE.

Tu sive græcis, seu latiis modis
Heroas astris condere, seu faces
Cantare cyprias etruscâ
Vel patriâ properas loquelâ.

(*Ant. Peron. ad Mengianum Oda*).

On entend partout cette lamentable plainte, la poésie se meurt, la poésie est morte! Serait-il bien vrai que nous assistons au moins à son agonie et qu'il ne nous restera bientôt plus que d'en prendre le deuil? Malgré le temps d'arrêt qui semble avoir pétrifié notre littérature, malgré cet engouement pour les sciences exactes qui tend à matérialiser nos plus nobles instincts, non, croyons-nous, non, la littérature et ce qui en est la plus belle expression, la poésie, ne mourront pas. Le goût du beau et du bon n'est-il pas, pour l'âme humaine, ce que l'aliment quotidien est pour nos organes matériels? c'est-à-dire, un impérieux besoin.

Sans doute le culte des muses ne périra pas, mais il peut s'affaiblir et s'affaiblit en effet, chez certains

peuples, à certaine époque de leur vie sociale, et trop souvent, à sa place, on voit s'élever l'autel de Plutus, sur lequel ne brûle que l'encens de la richesse et des terrestres appétits.

Quand une nation a produit des chefs-d'œuvre dans tous les genres, et que, dans le vaste champ de la littérature si largement moissonné, elle ne laisse plus que quelques épis à glaner, que restera-t-il aux générations qui suivent? Deux choses : tenter de nouvelles voies ou marcher sur la trace des devanciers. Mais l'invention n'est donnée qu'à un petit nombre d'esprits d'élite. Reste donc l'imitation plus ou moins servile, plus ou moins originale, si l'on peut ainsi dire, des bons modèles. Eh! c'est ici précisément l'écueil.

Car, après tant de travaux poétiques, il faudrait être né bien malgré Minerve pour ne pas tourner passablement un vers. On fait donc des vers, force vers, riches de rimes, s'ils sont pauvres de sens. On se croit littérateur parce qu'on a fait imprimer ses moments de loisir, ses fantaisies; puis fier de ce mince bagage, on se pose en homme de lettres et l'on n'a que du dédain pour des écrivains d'un autre siècle, chez lesquels l'esprit poétique s'alliait à une profonde connaissance des littératures de Rome et d'Athènes. A peine les érudits même leur consacrent-ils quelques lignes, comme si nos progrès littéraires, notre érudition, notre feu poétique avaient complétement éclipsé des auteurs qu'un ou deux siècles seulement séparent de nous.

Malgré les prétentions de notre époque, disons-le hautement, peu d'hommes aujourd'hui pourraient soutenir le parallèle avec plusieurs de ces écrivains dont on connaît à peine le nom.

Si, par exemple, il se rencontrait de nos jours un homme d'une prodigieuse mémoire, d'une érudition aussi vaste que variée, jurisconsulte éminent, grammairien faisant autorité, poète français au-dessous seulement de nos bons écrivains, faisant des vers italiens admirés même de l'Académie Della Crusca, rivalisant en poésie latine avec ceux qui ont le mieux écrit dans cette langue, maniant l'idiome d'Anacréon et de Théocrite avec une facilité et une grâce peu commune, et couronnant cet assemblage de talents si rares par une aménité et un atticisme qui ont émerveillé ses contemporains, si, disons-nous, un pareil homme se rencontrait, la France n'aurait-elle pas le droit d'être fière d'un pareil personnage?

Eh bien! cet homme si peu connu, vivait il y a deux siècles, c'était notre compatriote, c'était Ménage!

Oui, Ménage est peu connu, peut-être mériterait-il de l'être davantage. Parmi les différents aspects, tous assez remarquables, sous lesquels il peut être considéré, nous ne voulons nous occuper aujourd'hui que du côté poétique. Ménage poète, voilà ce que nous allons examiner.

Et d'abord, n'est-ce point déjà quelque chose digne d'attention que de voir un auteur parler le langage des dieux, comme on disait alors, en quatre langues diverses, dont une seule bien maniée suffirait à la gloire d'un écrivain?

Certes nous ne prétendons point qu'il ait excellé également dans ce quadruple idiome, et pour aborder de suite le côté faible, parlons des vers français.

Mon Dieu! nous dirons sans détours, que les

poésies françaises de Ménage n'ont pas aujourd'hui à nos yeux un grand mérite. Elles ne sortent pas de cette phraséologie plus ou moins poétique, de cette imitation malencontreuse et servile telle qu'elle existait avant les Corneille, les Racine et les Boileau. Mais enfin, si nous écartons un moment les grands modèles du grand siècle, Ménage tiendra sa place parmi les auteurs du second ordre qui ont écrit avant 1660.

Si Ménage fût né deux siècles plus tard, après tant de chefs-d'œuvre de grands maîtres, après la formation de notre langue poétique; quand la phrase a été tournée et retournée de mille façons et que la même idée donnée à dix auteurs sera, à peu près, rendue dans des termes semblables et comme stéréotypés, croyez-vous qu'il n'eût pu prétendre à un prix de l'Académie? Et par contre, si faisant remonter en arrière de deux cents ans nos rimeurs d'aujourd'hui, vous les placiez à cette époque, où le grand Corneille lui-même bronchait si souvent, est-il vraisemblable qu'ils eussent mieux réussi que Ménage à dompter notre langue si rétive, si rebelle alors, et qui ne s'est assouplie que sous la main de nos meilleurs écrivains? Vous me permettrez d'en douter.

Mieux inspiré du Latium, Ménage dut aux muses latines une gloire moins contestable et moins contestée. Il s'était, dès son enfance, merveilleusement nourri de la lecture des poètes et des orateurs de Rome. Sa prodigieuse mémoire n'en avait pas seulement retenu de longs et nombreux fragments; mais Virgile, mais Ovide, il les savait presque tout entiers.

Omnia Virgilii memori cum mente tenerem.

Notre âge, assez peu soucieux de ce genre d'études, ne jette qu'un regard distrait et presque dédaigneux sur ces anciennes littératures, auxquelles l'Europe entière doit ce qu'elle est aujourd'hui. Erreur grave qui, si elle devenait générale, compromettrait infailliblement dans les ouvrages d'esprit le bon sens et le bon goût.

Mais, a-t-on dit, à quoi servent les vers latins? *In sylvam ne ligna feras,* s'écrie Voltaire. A notre tour nous demanderons à quoi sert le latin? Apparemment ce n'est pas un hors d'œuvre, puisque vous y soumettez vos enfants pendant les plus belles années de leur adolescence. Non, ce n'est pas une étude oiseuse, on l'a dit et nous le répétons avec une conviction profonde, sans de bonnes études classiques il n'y a point de vraie, de solide instruction. L'éducation est tronquée. Vous citerez quelques exceptions, notre poète national, par exemple. A Dieu ne plaise que nous rejettions ce qui peut atténuer la règle générale. Ici-même nous pourrions montrer du doigt d'honorables exceptions; mais cela ne fait que confirmer la thèse dans ce qu'elle a d'absolu. D'ailleurs nous voudrions que vous eussiez pu demander à notre Pindare moderne à quel prix il lui a été donné de combler cette lacune de son éducation.

Faire des vers latins, le beau mérite! nous disent des gens qui n'ont jamais su entendre quatre vers d'un auteur ancien. Ne nous y trompons pas néanmoins, ne fait pas qui veut de bons vers latins. Savez-vous en effet, ce qu'il faut pour y réussir? Il faut une étude approfondie de la langue latine, la connaissance exacte de la valeur du mot poétique, une lecture

longue et sérieuse des meilleurs auteurs, une oreille sensible et façonnée à la cadence du vers, de l'imagination et quelque chose de ce *mens divinior* dont Horace fait l'attribut du poète. Pensez-vous que parmi les détracteurs du latin il y en ait beaucoup qui soient capables de réunir cet ensemble de qualités?

Enfin, selon nous, celui-là seul peut sentir Virgile qui s'est longtemps évertué à l'imiter. Mais revenons. Ménage fut donc une des gloires du Parnasse latin.

Nous voudrions bien vous mettre ici sous les yeux quelques fragments de ces poésies, car des pièces si légères ne s'analysent qu'imparfaitement. Leur beauté presque tout entière se trouve dans la forme, et bien que la raison et l'esprit y brillent souvent, c'est néanmoins le jugement de l'oreille, ce *superbissimum auris judicium*, comme dit Quintilien, qu'il faut consulter, avant tout, quand on veut apprécier les poètes. On ne peut guère, nous le sentons bien, vous inviter à secouer la poussière des siècles qui recouvre ces œuvres poétiques. Si cependant vous aviez gardé quelque goût pour les muses latines, ces petites pièces vous plairaient sans doute, et vous rappelleraient peut-être quelques-uns de vos premiers succès littéraires, succès toujours si doux au souvenir, même quand plus tard on en a obtenu de plus brillants.

Sans suivre l'ordre du temps, nous allons jeter un coup d'œil sur quelques morceaux qui donneront une idée de la manière de faire de notre auteur.

Dans un âge déjà avancé, Ménage perdit sa riche et brillante mémoire. C'est à cet accident que nous devons deux élégies ou plutôt deux hymnes adressés à Mnémosyne.

Dans la première pièce, il fait poétiquement l'inventaire de toutes ses pertes :

Memini cùm plurima Homeri,
Plurima peligni recitarem carmina vatis
Omnia Virgilii memori cùm mente tenerem.

Joignez à ce répertoire, les noms de tous les philosophes de l'antiquité, leurs sectes, leurs systèmes, la série des consuls de Rome, la succession des peuples qui ont paru sur la scène du monde, l'arbre généalogique des maisons nobles, toute son histoire de Sablé, voilà ce qu'il embrassait dans son vaste savoir, voilà aussi le sujet de sa douleur quand il se disait : *Omnia nunc oblita !*

Ce luxe exubérant de mémoire, cette inépuisable fécondité de conversation, étaient un talisman avec lequel il captivait, sinon le cœur, car Ménage n'était pas heureux en amour, mais l'esprit des nobles dames de cette époque. Ce prestige une fois évanoui, voyez avec quelle amertume il le regrette :

Ingenii pars illa mei, placuisse puellis
Quà potui, periit; nunc illis fabula fio.
Pendebant olim, memini, narrantis ab ore.

Trahi par sa mémoire, Ménage racontait souvent les mêmes contes, les mêmes histoires devant les mêmes personnages, et ces nobles demoiselles, que naguère émerveillait le charme de ces récits, le quittaient au milieu de son radotage :

Nunc me fastosæ medio in sermone relinquunt.

Cette mémoire tant regrettée, cette partie la plus précieuse de lui-même, il la recouvra enfin. Ce fut le

sujet du second hymne, dont le côté le moins saillant n'est pas d'avoir été composé à soixante-dix-huit ans. Dans l'enthousiasme de sa joie, le vieil athlète recueillit le reste de ses forces poétiques, et cette verve, presque octogénaire, jeta encore un assez brillant éclat avant de s'éteindre pour jamais.

Mazarin, à sa rentrée triomphante dans Paris, vit à ses pieds tous ces parlementaires qui avaient mis sa tête à prix. Au milieu de cette tourbe de plats adulateurs, le cardinal n'ayant pas aperçu Ménage, s'en plaignit. Notre auteur, flatté d'avoir brillé par son absence, adressa au Ministre une pièce de vers dans laquelle il reconnaît d'abord que sous les reproches il se cache toujours un peu d'amour et de bienveillance :

Officiosa quidem tua sunt convicia, Juli,
Nam latet in querulo pectore blandus amor.

Il se vante ensuite de n'avoir jamais rien dit, rien écrit contre lui pendant ce fâcheux exil (assertion un peu douteuse peut-être). Il prétend d'ailleurs que s'il n'est pas allé le saluer, c'est que des valets lui ont refusé l'entrée du palais. Et plein d'une juste fierté, il ajoute :

Contemptus ferrem famuli ! fastidia possim
Non tua, non regum, non ego ferre Jovis.

« Subir le dédain d'un valet de cour ! mais ton dé-
» dain, le dédain des rois, celui des dieux mêmes, je
» ne le supporterais pas. »

C'est dans cette pièce que se trouvent ces vers qui allaient droit à l'adresse du parlement :

Et puto tàm vites despicis indè togas.
. . . . . .
Hi sunt sæpe tuum qui petiere caput.

Le parlement se crut insulté. Il voulut poursuivre Ménage; mais celui-ci prouva que le mot *toga* signifie un habit de cour.

Dans une élégie adressée au médecin Bachot, Ménage le prie de le guérir de l'amour. « J'ai toujours, dit-il en apostrophant Cupidon, j'ai toujours combattu sous tes enseignes. »

Te dominum colui, serviit tibi dedita semper
Ars mea; quid famulum lædis, acerbe, tuum?

« Pourquoi tourmentes-tu un serviteur si fidèle? »

La modestie n'était pas une des vertus de Ménage, on lui a souvent reproché les louanges un peu excessives qu'il se donnait à lui-même. Il prétend ici que la France proclame en lui le chantre par excellence de l'amour.

Save puer, vocat alma tuum me Gallia vatem.

Il est vrai que toutes ses pièces roulent à peu près sur ce sujet, et qu'à ce titre on pourrait le nommer le poète des amours.

Dans ces plaintes, il s'agit peut-être des rigueurs de Mme de Sévigné qui se plaisait à désespérer Ménage en le menaçant d'aller le trouver chez lui, ou plutôt de la belle de Lavergne (Mme de la Fayette) dont le nom revient dans tous ses vers, l'éternel objet de ses doléances et de ses désespoirs.

Quant à ces aveux un peu compromettants dans la bouche d'un abbé, il ne faut pas s'en scandaliser trop. Ménage tenait, il est vrai, à l'Eglise, comme tant d'autres, par le petit collet et le manteau court; mais

au demeurant, ses fonctions ecclésiastiques consistaient à percevoir et à dépenser les revenus d'un bénéfice, sans autre charge d'âme que la sienne propre.

« Un jour, dit-il, en finissant, un jour les jeunes » gens viendront près de ma tombe, et diront aux » jeunes filles : « Et lui aussi fut un esclave de l'a- » mour. » Mais j'entends la voix du portier des Enfers, » il m'appelle, adieu, cher ami, adieu pour toujours. »

Ces mélancoliques paroles rappellent involontairement : *Et in Arcadia ego.*

Ménage avait toujours vécu à Paris. Après vingt ans d'absence, il revint à Angers. De même qu'autrefois Sénèque, à la vue de ses arbres détériorés et vieillis, rejetait sur la négligence de son jardinier ce qui n'était que l'outrage du temps, *cet insigne larron;* ainsi notre poète aurait presque accusé ses compatriotes des changements qui frappaient péniblement sa vue. Tout, dans sa ville natale, avait pris une face nouvelle, mais tout ne s'était pas embelli pour cela :

Quas posui virides sylvas, sunt arida ligna.
Quam struxi pendet mox ruitura domus.

Ces arbres qu'il avait plantés et que le temps a desséchés; cette maison qu'il avait construite et qui menace ruine, tout cela l'afflige et le désole.

Cependant, avec cet élan du cœur qu'excite toujours, dans un homme bien né, la vue de son pays, il s'écrie :

Salve, magna parens, tellus mihi patria, salve!

« Salut, mère puissante, terre de mon pays, salut! »

Mais soudain il est obligé de faire sur lui-même un

douloureux retour. Qui suis-je? où suis-je? Je ne reconnais aucun des miens; petits et grands demandent quel est mon nom.

Toutes ces Angevines, qu'il avait laissées brillantes de jeunesse et de beauté, ne sont plus. La mort pour la plupart les a moissonnées. La vieille Pholoé seule vit encore, dit-il, si toutefois c'est vivre que d'être vieille :

Vivit anus Pholoe, si modò vivit anus.

Il serait piquant, après deux siècles, de connaître les personnes dont parle Ménage; mais la nécessité du vers et la bienséance, sans doute, ne lui ont permis d'employer que des noms empruntés à la langue poétique.

Ménage avait alors soixante ans :

. . . . Mihi sexagesima messis
Instat.....

Il vivait à une époque où les sentiments religieux, profondément imprimés par l'exemple de la famille et par l'éducation publique, dans le cœur des enfants, pouvaient être oubliés et comme mis en réserve pendant le feu de la jeunesse; mais reparaissaient forts et vivaces quand l'âge et les déceptions de la vie avaient ramené dans les esprits la réflexion et le calme. Aussi voyons-nous, sans étonnement, Ménage faire ici amende honorable pour ses fautes passées au pied du prélat vénérable qui tenait alors le siége épiscopal d'Angers. C'était l'illustre Henri Arnauld que nous avons vu, un siècle plus tard, renaître dans la personne d'un autre évêque dont notre ville n'a point perdu le souvenir, et dont le nom est et sera long-

temps le symbole de la piété, de la bienfaisance et du dévouement.

Les jeûnes les plus rudes n'effraient point notre poète pénitent. Il couvrira volontiers son corps du lugubre habit de la pénitence: même il se soumettra aux coups de la discipline.

Non ego velandos pannis squalentibus artus,
Nudaque verberibus terga secanda negem.

Cette élégie où, contre l'habitude de l'auteur, perce je ne sais quelle douce mélancolie, finit par ces deux vers d'une poétique précision. Il s'adresse toujours au prélat :

Erige me lapsum, duc me, Pater alme, volentem,
Nolentem tecum, me, pater alme, trahe.

Ce n'est pourtant que l'adage des stoïciens : *ducunt volentem fata, nolentem trahunt;* mais l'application en est faite ici très heureusement. Peut-être y a-t-il là quelque secrète allusion à la grâce divine dont les divers et inintelligibles systèmes tournaient alors toutes les têtes et agitaient tous les esprits.

C'est quelquefois par un trait fin et délicat que Ménage excelle, témoin ce distique :

Te supero, non ipsa negas, mea Magdali, amore ;
Non tamen ipse nimis te superasse velim.

« Mon amour, tu ne le nies pas, l'emporte sur le » tien; mais pourtant je ne voudrais pas qu'il l'em- » portât trop. »

Ailleurs, pour se punir d'avoir offensé sa chère

Lavergne par des vers que le désespoir avait rendus trop violents, il demande des fers :

Ferrea non manibus, pedibus non vincla recuso.

Qu'on le couvre de chaînes, mais qu'au moins sa main droite soit libre pour écrire les louanges de celle qu'il aime.

Tu modò tantillùm nostræ nimis aspera dextræ
Vincla leva, laudes scribat ut illa tuas.

Tout le monde connaît Monmaur, ce parasite fameux, contre lequel se ligua, on ne sait trop pourquoi, une foule d'écrivains de la première moitié du XVII^e^ siècle. Ménage aussi apporta sa pierre à cet édifice de vengeance littéraire. Il métamorphosa en perroquet Gargilius Mamurra (Monmaur). Voici comment se termine la pièce ; ce sera, si l'on veut, un specimen de la versification latine de Ménage :

« (1) Sa langue adulatrice répète encore son éter-
» nel *bonjour*. Toujours même loquacité. Son nez,
» comme autrefois, est crochu et empourpré ; sa tête
» est dure, sa voix rude et criarde, son cou énorme.

(1) Lingua Salutatrix et priscum χαῖρε remansit.
Priscaque garrulitas et adunci purpura nasi.
Durities capitis, vox ferrea, plurima cervix,
Quique olim fuerat tenebrosi carceris hospes,
Nunc caveæ clathros iratis morsibus urget.
Nunc quoque nugator, nunc vinosus edaxque
Nunc et scurra procax nec non convicia totus ;
Nunc etiam meminitque libens quas psittacus audit
Atque amat auditas clamosus reddere voces.
Illum Gargilio scires e rhetore factum.

» Comme jadis il avait habité une ténébreuse prison, » aujourd'hui sa rage impuissante harcèle à coups de » bec les barreaux de sa cage. Futile et hâbleur, re- » cherchant le vin et les bons morceaux, effronté » bouffon, il résume en lui toutes les injures. Les » paroles qu'il entend sous sa forme nouvelle, il ne » les oublie point, et se plaît à les reproduire dans de » violents éclats de voix. On n'en peut douter, c'est » bien la métamorphose du rhéteur Gargilius. »

Dans ses poésies latines, Ménage montre un goût assez pur, de la simplicité et de la clarté, une connaissance étendue des auteurs qu'il imite, mais peu d'imagination. Une critique trop sévère, sans doute, mais non tout à fait injuste, lui reproche de porter l'imitation jusqu'au plagiat.

Il est bien vrai qu'un érudit de l'époque, Baillet, jaloux de la renommée de Ménage, et de l'accueil que lui faisaient de hautes et nobles dames, a compilé en quatre volumes (trois de trop au moins) tous les plagiats réels ou prétendus qu'on lui reprochait. Avouons-le franchement et tout d'abord, Ménage était poète, bel esprit, et partant, un peu vain. A la gloire qu'il s'était acquise par de nobles veilles, il en joignit quelquefois une de contrebande. Mais ces peccadilles de l'homme ne peuvent faire oublier le mérite de l'auteur. On ferait un gros volume de ce que Virgile a dérobé, sans en rien dire, à Homère, à l'auteur des Argonautiques, à Hésiode, Ennius et tant d'autres. « Sur le Parnasse, comme dans le monde, disait Voltaire, il n'est permis qu'aux riches de voler. »

Ménage avait eu, dit-on, le dessein d'écrire sur la

manière d'imiter les poètes sans les copier; il serait curieux, ajoute le dernier biographe de notre auteur, de savoir comment il entendait cette distinction.

Sans rien préjuger sur l'opinion qu'aurait formulée Ménage parlant dans sa propre cause, nous dirons qu'il n'en est pas de l'imitation d'un ancien comme de celle d'un auteur moderne.

Ecrivant dans sa langue maternelle, le poète peut tirer, comme d'une source qui lui est propre, des tournures de phrase, des métaphores, des alliances de mots, des hardiesses de style qu'il n'a plus à sa disposition quand il exprime sa pensée dans une langue morte.

Jamais, en effet, on ne sera sûr d'écrire correctement, et selon le génie d'un idiôme étranger, qu'autant que l'on aura puisé dans cet idiôme même, non seulement les mots, mais l'art de les agencer dans les phrases, de disposer celles-ci dans un ordre donné, et d'enchaîner le tout d'une façon qui n'a rien d'arbitraire et que l'on ne peut deviner *a priori*. Ce travail ne donne pas le génie, sans doute; mais on ne peut le négliger sans s'exposer à prendre pour des phrases latines, par exemple, ce qui au fond ne serait qu'un style barbare plus ou moins harmonieux.

La ligne qui sépare le plagiat de l'imitation est difficile à tracer; mais nous ne pensons pas que Ménage l'ait souvent dépassée.

Cossart a plus d'élégance et de pureté. Le Père de La Rue l'emporte par le feu et la verve virgilienne, Santeuil par l'enthousiasme, Rapin, Herman lui sont bien supérieurs; mais Ménage, par sa timidité même qui l'empêche de s'aventurer dans la phrase latine,

nous donne peut-être une garantie plus sûre du bon aloi de sa latinité. (*Note A*).

Ménage a traduit lui-même en vers grecs quelques-unes de ses petites pièces latines. Cette traduction, ainsi que plusieurs autres morceaux en langue hellénique, ne manquent ni de grâce ni d'élégance, et prouvent que l'auteur jouait familièrement avec l'idiôme d'Homère.

Telle est généralement notre ignorance de la langue grecque, cette langue riche, harmonieuse et presque divine, que bien des gens crieront à l'hérésie littéraire quand ils nous entendront affirmer qu'il est plus facile de faire des vers grecs que des vers latins. Cette assertion est néanmoins indubitable. Les Romains ne l'ignoraient pas. Horace n'a t-il pas dit : que la Muse a donné aux Grecs un langage plus facile? Martial tranche la question par ces mots :

Nos colimus musas severiores.

Au reste, pour celui qui s'est essayé dans l'un ou l'autre travail, il ne peut y avoir de doute.

Si nous avons dû être sobre de citations latines, vous nous pardonnerez de l'être encore davantage, quand il s'agit d'une langue généralement ignorée aujourd'hui. Nous le regrettons pour l'amour de cette belle langue que malheureusement négligent trop même les hommes instruits. C'est un malheur, quand il s'agit de grec, de ne pouvoir dire comme Virgile : *Non canimus surdis.*

Quoi qu'il en soit, vous savez tous la charmante idylle de Mme Deshoulières,

Dans ces prés fleuris
Qu'arrose la Seine...

où de petits vers de cinq pieds coulent mollement en périodes harmonieuses. Eh bien ! parmi les pièces grecques de Ménage, il y en a une qui a plus d'un rapport avec ce chef-d'œuvre. Il est vrai que là, comme ailleurs, l'invention est nulle à peu près (ce défaut, vous le savez, est le péché originel de Ménage); mais, pour la rapidité du style, l'élégance de la forme, l'adresse à manier ces petits vers qui semblent une source limpide tombant en cadence et flattant amoureusement l'oreille, nous croyons que le grec ne le cède guère à la gracieuse idylle française qui ne fut incomprise que du Grand Roi.

La mort d'Adonis en est le sujet, faible imitation, sans doute, de l'admirable élégie de Bion, à laquelle peut-être il n'y a rien de comparable chez les modernes, en ce genre de poésie. La pièce de Ménage a plus de deux cents vers; mais la monotonie s'y fait sentir en raison même du rhythme que l'auteur a choisi. En effet, soit hasard, soit propos délibéré, il a employé le vers adonique, vers de deux pieds, qui fatigue vite l'oreille par le retour toujours répété du dactyle et du spondée. Plus heureuse, Mme Deshoulières a trouvé dans les rimes croisées une variété harmonieuse qui soutient l'attention sans la fatiguer. (*Note B*).

Parmi d'autres morceaux, dont aucun d'ailleurs ne manque de facilité et d'élégance, il y a une petite élégie (ἐλεγεῖον) adressée au Sommeil. L'auteur supplie

le dieu de le délivrer d'une insomnie longue et cruelle. Pendant les ennuis de sa veille, il entend, dans une chambre voisine, son valet qui, comme un des guerriers de Virgile :

Toto proflabat pectore somnum.

Ses poumons à grand bruit exhalaient le sommeil.

(GASTON).

« Ah! dit le poète : dieu du sommeil, toi qui prodi-
» gues tes largesses à mon serviteur, ce ne sont point
» ces bruyants éclats, cette respiration retentissante
» que je réclame de toi. Touche seulement du bout de
» ta baguette magique ma paupière fatiguée, répands-
» y quelques gouttes de ton baume qui calme et as-
» soupit, endors-moi mollement, moi l'ami des muses,
» le favori d'Apollon, je ne prétends pas à de plus
» hautes prérogatives soporifiques. Viens donc, ô mon
» roi, hâte-toi, doux sommeil, vole d'un rapide essor
» vers ton poète; car si tu tardes, je dormirai bientôt du
» sommeil éternel, et la mort, cette sœur qui te res-
» semble, aura fermé mes yeux (1). »

Les poésies grecques de Ménage sont assez nombreuses. Il y a beaucoup d'épigrammes qui n'ont guère d'autre mérite que la concision. Tel est ce distique sur Scaron fameux par ses pièces burlesques. Le Dieu des morts t'a ravi, ô toi qui fis tant rire, ô Scaron! pour que l'enfer eût son Momus, comme l'Olympe avait le sien.

(1) Ὦναξ, πρὸς με τεὸν ταχὺς ἔλθε, ταχὺς ἔλθε ποιητὴν
Ὕπνε φίλε εἰ δὲ πέτευ, νὺξ φίλε ὕπνε πέτευ.
Ἢν δὲ βραδύνῃς, ἐυθὺς ὑπνώσω χἄλκεον ὕπνον,
Σοὶδε κάσις κλείσει ὄμματα μοι θανάτος.

Καὶ σε, σπουδογέλοῖε Σκαράνιε, ἥρπασεν Ἅδης,
Ὡς καὶ Μᾶμον ἔον, ὥσπερ Ὄλυμπος, ἔχοι.

Quelques pièces anacréontiques ne seraient peut-être pas trop indignes du vieillard de Téos. Une, entre autres, paraîtrait presque échappée à la muse d'Anacréon et ferait beaucoup d'honneur à Ménage, si ce n'était pas une imitation assez heureuse d'ailleurs du délicieux madrigal de Clément Marot.

Un jour, Amour vit celle qui m'est amère
. . . . . .

C'est peut-être là un des plagiats dont parle Baillet mais à vrai dire, nous nous sentons plein d'indulgence pour de pareils larcins. On trouve au reste dans le grec de Ménage un trait plein de sentiment et de naturel qui n'est pas dans Marot. L'amour jetant ses deux petits bras au cou de celle qu'il croit sa mère, « embrasse-moi, dit-il, ma mère, embrasse-moi. A ce » nom de mère, Corinne rougit, Corinne vierge en- » core (1). »

Ayant à lutter contre un de ses compatriotes qui était, à ce qu'il paraît, d'une humeur très *processive*, et fatigué d'un interminable procès qu'éternisait la mauvaise foi de son adversaire, Ménage s'adressa au premier président de Lamoignon, pour obtenir une justice plus prompte.

« La principale partie de la justice, lui dit-il, c'est la

(1) Τραχήλῳ
Δίδυμάς τε χεῖρας ἅπτων,
Φίλει με, μῆτερ, ἔιπε.
Καλουμένη Κορίννα
Μήτηρ, ἐρυθριάζει,
Ὡς πάρθενος μὲν οὖσα.

» promptitude. Une grâce, fût-elle petite, devient très » grande si elle est accordée à temps. Accorder vite, » c'est la grâce des grâces (1). »

Ménage, dit on, posait devant Molière quand celui-ci peignit Vadius; s'il en est ainsi, nous en sommes fâché pour l'auteur des *Femmes savantes*. Il est à l'égard de Ménage ce que Boileau a été pour Quinault. Ménage était, il est vrai, un helléniste distingué, mais un helléniste agréable et de bon ton. Comment expliquer autrement l'unanimité des témoignages contemporains qui parlent de ses succès de société, et quelle société! Celle de Corneille, Larochefoucault, des dames de Sévigné, de Lafayette et bien d'autres. Parcourez la note A de l'article *Ménage*, dans le grand dictionnaire de Bayle, et vous verrez ce qu'en pensait cet auteur si solide et si judicieux. Au reste, la cause de la mauvaise humeur de Molière et de Boileau, serait, dit-on, tout simplement les 2,000 fr. de pension que Ménage touchait en qualité d'homme de lettres. Ce motif a pu influer sur l'opinion de Boileau qui n'avait point alors de pension; mais à cette époque Molière touchait 1,000 fr. sur la cassette du roi. (*Note C.*)

Serait-ce, comme on l'a prétendu, que Ménage, à l'occasion du *Tartuffe*, en aurait desservi l'auteur auprès de Montausier?

Quoiqu'il en soit, Ménage eut le bon goût de se réconcilier bientôt avec ces deux illustres écrivains.

(1) Πουλὺ μέρος τὸ τάχος; ἐστὶ δικαιοσύνης
Ἡ χάρις ἐν καιρῷ μικρῷ, χάρις ἐστὶ μεγίστη.
Καὶ ταχέως δοῦναι, ἐστι χάρις χάριτος.

Sans multiplier davantage ces citations grecques, je rappellerai une petite pièce anacréontique adressée au savant Huet, adjoint à Bossuet pour l'éducation du Dauphin, fils unique de Louis XIV. Le ton épicurien qui règne dans ce morceau paraîtrait singulièrement hasardé si l'on voyait dans celui pour lequel il est composé, l'évêque d'Avranche. Mais il ne faut pas oublier que Huet n'entra dans les ordres que très tard et qu'il était d'un âge déjà avancé quand il fut promu à l'épiscopat.

Au reste, l'hôtel de Rambouillet qui, à cette époque, donnait le ton partout, avait introduit dans la société une certaine galanterie platonique qui s'était emparée de tous les beaux esprits et que l'on retrouve même chez des membres éminents du clergé, Fléchier, Godeau, évêque de Vence et d'autres.

A l'occasion du sous-précepteur du Dauphin, nous ferons remarquer que l'on avait songé à Ménage pour remplir cet honorable emploi. Je ne sais pourquoi, cette place fut accordée à Huet qui d'ailleurs y avait toute espèce de droits; mais ce ne fut pas Bossuet qui écarta notre auteur, car celui-ci, dans une élégie adressée à ce même Dauphin, prétend que Bossuet, pour stimuler l'ardeur de l'enfant royal, disait à son élève : Si vous travaillez bien, vous serez chanté par la bouche éloquente de Ménage.

C'est encore là un des coups d'encensoir que Ménage ne s'épargnait pas assez.

Toutefois, en présence d'un homme aussi profondément érudit que l'évêque d'Avranche, si Ménage a pu même un moment faire pencher la balance et mériter le suffrage de Montausier et de Bossuet, l'ap-

préciation de ces graves et habiles personnages, dans cette solennelle occasion, doit être, si nous ne nous trompons, la plus irréfragable caution du vrai et solide mérite de notre compatriote.

Quelque brillante que soit, en général, la poésie latine ou grecque parmi les modernes, des esprits difficiles pourront toujours prétendre, avec d'Alembert, que nous sommes des juges un peu suspects quand nous prononçons sur l'imitation exacte et vraie d'une langue que l'on ne parle plus. Cette objection, cependant, bien qu'à nos yeux plus spécieuse que réelle, ne peut du moins atteindre Ménage, considéré comme poète italien.

Telle était, en effet, sa merveilleuse facilité à s'assimiler les langues étrangères, qu'il écrivait l'italien comme un Toscan. Si nous n'avions à enregistrer ici que l'opinion et le goût de ses compatriotes, nous pourrions craindre que la prévention ou l'ignorance ne les eût aveuglés; mais des juges irrécusables, des hommes instruits de l'Italie, des membres de l'Académie *Della Crusca* se sont plus à rendre un hommage explicite aux poésies que Ménage avait composées dans leur langue.

Quelques critiques, à la vérité, pour atténuer le mérite d'un pareil succès, ont prétendu que la poésie italienne n'offrait pas de grandes difficultés. Mais il en est à peu près des vers italiens comme des vers français. C'est une chose extrêmement facile d'en faire de mauvais ou de médiocres, passablement difficile d'en faire de bons. A-t-on vu depuis Ménage un grand nombre d'étrangers qui aient excellé dans la poésie italienne! Cependant cette langue molle et

nous dirions presque efféminée, est apprise partout et aucun des idiomes modernes ne se prête autant qu'elle à l'expression des sentiments tendres et passionnés. Nous ne craindrons donc pas de dire que c'est peut-être ici que nous rencontrons le plus incontestable mérite de notre compatriote.

Ce n'était pas, qu'on le croie bien, l'œuvre de *Poéshie* du grand Frédéric. Ménage n'avait pas besoin d'un Voltaire pour laver son linge sale. On eût dit qu'il était né à Rome on à Florence, tant sa diction est pure, tant il a merveilleusement saisi le langage de Pétrarque.

Ces poésies consistent principalement en quelques sonnets, en madrigaux très nombreux auxquels on peut joindre quelques pièces dans le genre de celles que les Italiens appellent *Canzonette*. Le tout roule sur des sujets tendres, galants, légers, aiguisés d'une pointe quelquefois fine, quelquefois d'un goût plus que douteux. Quelques-uns des madrigaux respirent une simplicité qui n'est pas sans charmes, mais où l'esprit ne se cache pas assez peut-être.

L'AMOUR ÉTERNEL.

« Tu me demandes, ô Philis, combien durera cette » ardeur que tes beaux yeux ont allumée dans mon » âme. Qui pourrait le dire? ô Philis, l'heure de la » mort n'est-elle pas toujours incertaine? » Cela est bien italien et pour la forme et pour l'idée; mais un peu recherché peut-être.

Cet autre sur le départ de M^me^ de Lafayette est d'une vérité plus simple et plus mélancolique, il paraît un véritable élan de l'âme.

« Inondés d'un torrent de larmes, ô mes tristes yeux, pourquoi pleurez-vous le départ d'une beauté cruelle toujours sourde à mes vœux ? Ah ! s'il vous faut des pleurs, pleurez ce jour où, pour la première fois, vous vîtes cette beauté céleste, pleurez cette heure fatale, origine et source de vos si longs tourments. »

Une canzonetta adressée à Françoise d'Aubigné, Mme Scarron alors, depuis Mme de Maintenon, commence ainsi :

Chi puo mirarvi
E non amarvi?
Ier vi mirai
Dunque v'amai.

« Qui peut vous voir et ne pas vous aimer ? Hier je » vous vis, hier je vous aimai. » Cette pièce, intitulée *capriccio amoroso* est pleine de facilité, de grâce, et ce qui est plus rare, ne choque point le bon goût.

Enfin nous allons terminer ces citations qu'il serait fastidieux de multiplier, par quelques stances qui, selon nous, joignent à une simplicité naïve, sans concetti, sans pointe, je ne sais quoi de naturel qui se rencontre assez rarement au-delà des monts :

O mon cœur que ferons-nous? Faut-il haïr? faut-il aimer? Par la route incertaine du vallon amoureux, allons, allons là où l'amour donne ses conseils.

Belle et gracieuse est ma bergère, je ne le nie pas, mais aussi n'est-elle pas cruelle, inhumaine, ingrate et perfide!

Haïssons, haïssons, ô mon cœur, c'est le conseil que donne l'amour.

Oui, elle est cruelle, inhumaine, ingrate et perfide, ma bergère, je ne le nie pas; mais aussi, qu'elle est belle! qu'elle est gracieuse!

Aimons, aimons, ô mon cœur, c'est le conseil que donne l'Amour.

Rien de plus gracieux qu'elle, rien de plus enjoué.
Sa façon est gentillette, son allure est charmante.
Aimons, aimons, ô mon cœur, c'est l'Amour qui le commande.

(Note D).

Enfin nous trouvons parmi ces pièces italiennes un madrigal que l'on crut, en Toscane même, sorti de la plume du Tasse. Certes les idées, si idées il y a, n'en sont ni neuves ni remarquables, rien n'y fait entrevoir l'auteur gracieux d'*Aminte*, mais il faut que le style ait bien heureusement respiré le génie italien pour que des hommes d'esprit, jugeant d'ailleurs dans leur propre idiome, aient pu s'y tromper.

Ici s'arrête notre tâche, puisse-t-elle ne pas vous avoir paru trop longue. Quelque incomplète que soit cette analyse, elle fera, nous le pensons du moins, entrevoir quels talents variés, quelle flexibilité d'esprit, quelle mine de richesse renfermait la tête de notre compatriote. N'oubliez pas surtout que nous n'avons ouvert, pour ainsi dire, qu'un des tiroirs de ce cerveau si splendidement meublé et qu'un travail analogue à celui-ci pourrait-être entrepris par une main plus heureuse et avec plus de succès sur plusieurs autres côtés non moins brillants de l'esprit de cet auteur.

Tout le monde connaît les gigantesques travaux de Pline l'ancien. Comment travaillant au lit, à table,

au bain, en litière, à cheval, au camp, malgré des emplois publics, des commandements d'armée, dans une vie d'homme assez courte, il avait trouvé le temps de composer plus de 140 ouvrages différents. Le neveu de ce grand homme, bien que très passionné lui-même pour l'étude, s'écrie, en rappelant les labeurs de son oncle : Petits êtres que nous sommes! vantons nous, après cela, de notre amour pour le travail!

Dans une sphère plus restreinte, en voyant Ménage écrire prose et vers en quatre différents idiomes, se distinguer comme philosophe, grammairien, jurisconsulte, historien, sans pour cela cesser d'être homme de société, homme du monde, ne pourrions-nous pas avec quelque raison nous appliquer l'exclamation du gouverneur de Bithynie, et n'est-ce pas avec justice que Bayle a surnommé Ménage le Varron du XVII^e^ siècle?

On a dit, pourquoi le dissimuler? travail ingrat, travail stérile, Ménage est bien mort, on ne le ressuscitera pas. Messieurs, je crains bien que ceux qui parlent ainsi ne soient jamais exhumés eux-mêmes. Le chancelier de l'Hôpital était mort aussi, et ses poésies latines ensevelies avec lui. Cependant on vient de les traduire et de les ressusciter. Pour notre part, nous croyons que le traducteur a fait acte de bon citoyen et d'homme de goût. Que d'écrivains distingués aujourd'hui, auront, dans un siècle, besoin qu'on les ressuscite? l'espèce humaine est si oublieuse, surtout à cette époque de défaillance littéraire et morale! Quand une vaniteuse présomption nous fait rejeter avec dédain ce qu'ont produit les temps antérieurs, il n'est peut-être pas inutile de rappeler aux jeunes gens les titres

scientifiques et littéraires de leurs devanciers; de leur dire comment, à certaine époque, tout en remplissant ses devoirs civils, on savait par l'étude et par le travail orner son esprit et agrandir son intelligence.

Toutefois, en revendiquant un retour sur le mérite littéraire de Ménage, nous n'avons rien voulu exagérer. Notre admiration a des bornes que nous n'avons point dissimulées; cependant, toute part faite à la critique, il restera plus d'un fleuron à la couronne poétique de notre compatriote. C'est du moins notre conviction.

Sans doute, devant les grands noms de Descartes, Pascal, Corneille, Bossuet, son nom plus obscur a dû pâlir. Mais aux yeux de la postérité, bien qu'en un rang secondaire, il ne laissera pas que de garder un certain éclat, et, pour finir par une idée que nous avons émise plus haut, nous ne pensons pas avancer un paradoxe en disant : Si Ménage vivait aujourd'hui, il serait une des gloires de l'Anjou, une des lumières de la France. (*E*).

DUMONT.

NOTES.

(A). — Nous donnons ici un fragment d'une élégie adressée à M^me^ de Lafayette. Ce morceau pourra servir à appuyer notre juge-

ment sur la latinité de Ménage. On y trouve quelque réminiscence de la facilité d'Ovide unie à la sensibilité de Tibulle, dernier point assez rare dans la poésie de notre auteur.

« Les Dieux prodigues pour vous, ô belle Lavergne, ont uni, » aux charmes de votre corps, les plus brillantes qualités de l'esprit. » Mais les destins cruels vous ont refusé un poète qui sût dignement célébrer ces célestes faveurs. Cent fois je l'essayai moi-même, mais toujours vainement; toujours ma muse a été impuissante à chanter vos louanges. Si le sort vous eût donné pour poète le chantre de Laure, Laure eût vu sa gloire éclipsée par la vôtre. Et pourtant je l'emporte autant sur lui par l'ardeur de mon amour qu'il l'emporte sur moi par ses divins accords. Il a vu la mort ravir, avant le temps, son amante et il a pu ne pas succomber à son désespoir ! Si ta dernière heure venait à sonner aujourd'hui, ô lumière de ma vie, cet affreux malheur je ne pourrais le supporter, non je ne pourrais survivre à ma douleur et sur ta tombe, ô mon amie, j'exhalerais mon dernier soupir (1). »

(1) Ingenii eximias formoso in corpore dotes
Dii faciles dederunt, pulchra Laverna, tibi.
Dura sed eximium vatem tibi fata negarunt
Qui caneret doctis munera tanta modis.
Hæc ego sed frustra tentavi includere chartis,
Landibus est impar nostra Thalia tuis.
Si tibi Thyrrenum vatem sortita fuisses,
Cessisset famæ Laura vel ipsa tuæ.
Ille tamen tenero tantùm mihi cedit amore
Quantum nos illi cedimus eloquio,
Immatura suæ spectavit fata puellæ
Nec potuit tantis non superesse malis.
Si suprema tibi, mea lux, nunc hora veniret,
Hei mihi, non possem tanta videre mala,
Ah ! ego non possem tanto superesse dolori,
Immorerer tumulo, pulchra Laverna, tuo.

(B).

Ἀδωνίασμος.

Κεῖται Ἄδωνις
Σχέθλιος, ὄιμοι
Οἴιχετ' Ἄδωνις,
Καλὸς Ἄδωνις.
Καλὸς Ἄδωνις
Ὤλετο · Μύρ'ῐας
Καὶ Κινύραο
Φαίδιμος ὕιος
Ἀγλαόμορφος
Ὤλετ' Ἄδωνις
Οἴ τριφίλητος
Τῆς Κυθερείας
Καλὸς ἀκοίτης.
Σχέθλιος, ἄι, ἄι
Ὤλετ' Ἄδωνις.
Σὺν δὲ καὶ αὐτῶ
Ὤλετο κάλλος.
. . . . . .
. . . . . .
Κεῖνον ὁρῶσα
Ἡ Κυθέρεια
Πόλλ'ἀπὸ στηθῶν
Ἐστονάκησε.
Καῖ μάλα δῆτα
Οἷον ἄγαλμα
Μεῖνεν ἄφωνος
. . . . . .
. . . . . .
Ἀμφιχυθεῖσα
Τὸν κάλον ἄνδρα,
Κάλον Ἄδωνιν
Ἀμφαγαπάζει
Καῖ φιλέουσα
Ὤδε προσήυδα ·
Ὤ φίλ' Ἀδωνι,
Φίλτατ Ἄδωνι

Ἤνι καλεῖ σ
Σὴ Κυθέρεια
Οὐδ' ἔπακούεις
Ὦ φίλ' Ἄδωνι
Φίλτατ' Ἄδωνι.
Ἤνι φιλεῖ σε
Σὴ Κυθέρεια ·
Καὶ συ καθεύδεις,
Σὴν ἀγαπητὴν
Δέσποτα, λείπεις.
Ποῖ, φίλ' Ἄδωνι
Ποῖ φίλε φεύγεις ;
Μεῖνον Ἄδωνι,
Φίλτατε μεῖνον.

Nous ne traduirons point ce morceau qui n'a de valeur que par la forme et qui d'ailleurs ne peut intéresser que des hellénistes. Rappelons seulement que dans toutes ces pièces où le vers n'a que deux ou trois pieds, l'oreille et l'esprit se fatiguent au retour trop fréquent de ce son monotone. Dans des hymnes plus importants tels que ceux de Synesius le même défaut se fait sentir, en raison même de la longueur de la pièce.

Le troisième hymne, par exemple, renferme près de 800 vers, tous, à peu près, composés de deux mots, un certain nombre même n'a qu'un mot seulement.

Au reste, tout le monde sait avec quel bonheur et quelle élégance, M. Villemain, de l'Académie française, a traduit le premier hymne de l'évêque de Ptolémaïs.

(Note C).

Pensions accordées aux gens de lettres par Louis XIV en 1663.

Nous n'en citerons que quelques-unes.

Au sieur Conrard, lequel, sans connaissance d'aucune langue que sa naturelle (*sic*) est admirable pour juger toutes les productions de l'esprit..... .... 1,500 fr.

Au sieur Pierre Corneille, premier poète dramatique du monde..... 2,000 fr.
Au jeune abbé de Pure qui écrit l'histoire en latin élégant..... 1,000 fr.
Au sieur Molière, excellent poète comique..... 1,000 fr.
Au sieur abbé Cotin, poète et orateur français... 1,200 fr.
Au sieur Ménage, excellent pour sa critique des pièces 2,000 fr.
Au sieur Racine, poète français..... 600 fr.
portée depuis à..... 2,000 fr.
Au sieur Chapelain, le plus grand poète français qui ait jamais été et du plus solide jugement..... 3,000 fr.
Au sieur Mezerai, historiographe..... 4,000 fr.

On prétend que cette liste fut dressée par Chapelain avec la qualification annexée à chacun des auteurs pensionnés.

S'il en est ainsi l'auteur de la Pucelle ne s'oublie ni sur les qualités de l'esprit, ni sur la quotité de la pension.

C'est en 1666 que parurent les premières satyres de Boileau et, sans doute, il avait cette liste sous les yeux, quand il disait de Chapelain :

> Mais que pour un modèle on vante ses écrits,
> Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits ;
> .....
> Ma bile alors s'échauffe.....

Ménage était bien fait et d'une agréable figure. Boileau avait d'abord écrit :

> Si je pense parler d'un galant de notre âge,
> Ma plume pour rimer rencontrera Ménage.

Mais trouvant que Ménage, joignant à l'amabilité dans la société un mérite réel, ne prêterait pas facilement au ridicule, le satyrique changea ce vers et à Ménage substitua l'abbé de Pure.

(Tallemant des Réaux). — *Historiettes.*

(Note D).

L'Amante Irresoluto, canzonetta pastorale, per la Signora comtessa de la Faietta.

Mio core, che faremo?
Odieremo? ameremo?
Per lo dobbioso calle
Dell' amoroso valle,
Andiamo, andiam, mio core,
Dove consiglia Amore.

Vaga (nol niego) e bella
È la mia pastorella.
Ma non meno è crudele
Empia, ingrata, infidele.
Odiamo, odiam, mio core;
Che lo consiglia Amore.

È (nol niego) crudele,
Empia, ingrata, infidele.
Ma non men vaga e bella
È la mia pastorella.
Amiamo, amiam, mio core,
Che lo consiglia Amore.

Sopra tutte è vezzosa
Più dogn' altra è festosa,
A modi amorozetti,
Costumi à leggiadretti.
Amiamo, amiam, mio core
Che lo commanda Amore.

(Note E).

Ménage termine son recueil de poésies par ces deux vers :

Τέλος.
Θεῷ κυδιστῳ, μεγίστῳ δόξα καὶ χάρις.

Χρίστε ἄναξ, τὰ μεν ἑσθλὰ καὶ ἐυχομένοις καὶ ἀγευκτοις
Ἄμμι δίδου · τὰδε λυγρὰ καὶ ἐυχομένων ἀπερύκοις.

Christ, ô mon roi ! accorde-moi ce qui m'est utile, que je le demande ou que je ne le demande pas. Quant à ce qui peut me nuire, refuse-le même à mes instantes prières.

Il est probable que Ménage avait en vue ce vers de Juvénal :

Evertere domos totas optantibus ipsis
Dî faciles.

Juv. *Satyr X.*

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. BÉRAUD

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

A LA

DISTRIBUTION DES PRIX DE L'ÉCOLE MUNICIPALE

DES BEAUX-ARTS.

Messieurs,

Lorsque, les années précédentes, la commission des beaux-arts m'a chargé de prendre la parole dans cette enceinte, je me suis appliqué d'abord à signaler l'essor que les arts du dessin avaient pris autour de nous depuis que leur enseignement public y avait été inauguré vers le commencement du siècle; et j'ai suivi l'histoire de cet enseignement dans ses vicissitudes, ses défaillances momentanées, ses progrès derniers.

Je me suis ensuite efforcé d'assigner la place à laquelle il doit prétendre d'après celle qu'occupe dans l'échelle des connaissances humaines l'art qu'il professe; et, pour cela, j'ai dû envisager l'art en lui-même et comme n'étant qu'une des manifestations les plus

éloquentes de la pensée, une des émanations les plus puissantes et les plus directes de l'imagination et du raisonnement, ces deux hautes facultés de l'esprit humain.

J'ai dû compléter plus tard ces idées sur la prééminence de l'art en lui-même, en appréciant ses productions, ses résultats, ses applications directes ou médiates aux choses matérielles de la civilisation, en indiquant qu'il n'est pas de produits affectés à la satisfaction des besoins physiques et de la plupart de nos besoins intellectuels, de ceux des sciences même, dans une société avancée comme la nôtre, qui n'ait quelque secours à lui demander, quelque perfection à en attendre.

Enfin, passant du domaine de la spéculation dans celui des faits, pour achever de constater l'influence qu'un enseignement rationnel, logique d'un art dont on est trop disposé à ne voir que le côté qui affecte nos sens, peut exercer soit sur le goût public, soit sur le développement des facultés artistiques dans les individus, je n'ai eu qu'à jeter les yeux autour de nous, qu'à contempler cette foule qui se presse dans nos musées, le nombre toujours croissant des élèves de ce cours, puis ensuite à évoquer tous ces noms qui, pour l'honneur de la cité angevine, ont surgi successivement du milieu nouveau qu'un enseignement raisonné des beaux-arts était venu créer, et c'est alors que ceux des David, Maindron, Arnaud, des Bodinier, Appert, Dauban, Lebiez, Lenepveu, Moll, et de tant d'autres, qui, à divers degrés, se pressent autour d'eux, ont apparu à tous pour rendre témoignage.

Mais, Messieurs, au moment où l'écho de nos pa-

roles s'était depuis longtemps éteint dans vos souvenirs, voilà qu'une consécration toute éclatante vient de leur être donnée par le sentiment et l'admiration publics, et il ne peut m'être permis de ne pas en tenir compte dans la solennité qui nous rassemble.

Quelques jours, en effet, Messieurs, se sont à peine écoulés depuis qu'une auguste cérémonie, le plus grand hommage que notre ville ait jamais rendu publiquement aux arts, hommage auquel la religion a voulu s'associer par ses actions de grâces et par les pompes qu'elle réserve pour ses jours de fête, est venu inaugurer de splendides travaux.

Cet immense édifice, ou plutôt cet immense amas d'édifices divers appelé l'hospice Sainte-Marie, élevé exclusivement au culte de l'humanité souffrante, est peut-être à la fois le plus digne, le plus vaste, le mieux approprié que l'art moderne lui ait consacré. Il y avait là, Messieurs, un grand problème à résoudre. Il fallait avant tout, affecter à chaque service spécial toute la latitude possible, et cependant coordonner l'ensemble de telle sorte que chaque partie participât à la fois des avantages de la promiscuité comme de ceux de l'isolement, et cela sans avoir à souffrir d'aucun des inconvénients qui leur sont habituels. C'était donc une sorte de matérialisation de l'ordre à opérer dans tout ce qu'au milieu de tant de destinations variées il pouvait offrir de désirable et de possible. Il ne fallait donc pas seulement à une telle œuvre un homme de l'art, c'est-à-dire qui, au point de vue de l'art, sût faire avec discernement un choix heureux parmi des idées déjà acquises à la pratique, déjà traduites par l'application; il fallait, avant tout, un esprit capable de se rendre

compte exactement des besoins, des nécessités des divers services, de les pouvoir apprécier, de manière à négliger certaines habitudes peu justifiées pour donner une plus ample satisfaction à d'autres d'un intérêt bien établi, et rendre ainsi partout prompt, sûr et facile, l'accomplissement de toutes les fonctions et de tous les détails.

Placée à ce point de vue d'analyse, de discussion et d'appréciation, la mission de l'architecte s'élève et grandit, et dans la poursuite d'une solution à des problèmes multiples et pour lui sans cesse renaissants, il y a certainement tout ce qui peut flatter les intelligences les plus distinguées, car on n'y peut parvenir que par des études sérieuses de mœurs, d'habitudes, une élimination judicieuse de tout ce qui n'a pas une raison d'être suffisante et une minutieuse recherche de tout ce qui peut aider au développement de ce qui a un caractère d'utilité incontestable.

Ce n'est donc qu'après ces préliminaires, où l'imagination comme la raison a son rôle, qu'apparaît l'homme technique, mais à lui seul aussi il est réservé de satisfaire et de traduire toutes ces exigences dans ses créations architecturales, et d'en composer un ensemble conforme aux règles de son art qui n'est que l'expression du goût dans les siècles éclairés. A lui seul appartenait, par exemple, dans le genre de constructions qui nous occupe en ce moment, de savoir concilier un aspect vraiment monumental avec une sage économie de détails, de suppléer au luxe des ornements par une noble élégance, par tout ce qu'il y a d'imposant dans la grandeur et la beauté simple des lignes, dans la justesse calculée des proportions d'élé-

vation et de développement, dans la compensation si délicate à établir entre les vides des ouvertures et les parties pleines des façades..... Enfin, Messieurs, il fallait encore à de tels édifices, dont la durée devrait être indéfinie comme la charité qui les fonde, des conditions nouvelles de solidité que les constructions éphémères de la propriété privée, plus ou moins esclaves des caprices de la mode, ne doivent pas même désirer.

C'est, Messieurs, à un enfant de l'Anjou, c'est à un homme qui lui aussi s'est, aux premiers jours de sa jeunesse laborieuse, assis sur ces bancs, qu'il a été réservé de satisfaire aux données d'un des programmes les plus complexes que l'art de bâtir ait eu encore peut-être à étudier et à exécuter.

Mais c'est spécialement de l'église que nous avons à parler ici au point de vue des arts.

Vous savez, Messieurs, qu'elle a été placée par l'architecte comme le centre autour duquel gravitent toutes ses autres constructions. Dans une haute pensée philosophique elle est le lien qui en consomme l'unité, le foyer d'où rayonne comme d'une source intarissable le feu de la charité, le milieu vers lequel convergent par un juste retour toutes les espérances de ceux qui souffrent, toutes les actions de grâces de ceux qui sont soulagés!

Simple dans son ordonnance, une coupole aérienne la domine et annonce au loin que la pensée religieuse sert ici de mobile à tant de dévouements divers.

Vous trouverez sans doute, Messieurs, que ce n'est pas nous écarter de l'objet de notre réunion que de féliciter en passant l'éminent architecte d'avoir su dé-

daigner ici un esprit d'imitation auquel notre époque se laisse trop aisément aller dans la construction des édifices religieux. Trop faciles pastiches, mais trop souvent imparfaits, de ces œuvres antiques dont le style avait ses harmonies dans le milieu qui les entourait, ces anachronismes de pierres que se plaît à créer l'art moderne, déshérités qu'ils sont de l'auréole des souvenirs dont le temps colore et ennoblit tout ce qu'il respecte, ne semblent que trop souvent jetés au devant de nos demeures modernes, comme ces folles mascarades où les paisibles habitants de nos cités bourgeoises revêtant la cuirasse féodale et couvrant leur front pacifique du heaume empanaché du moyen âge, s'en vont par les carrefours laissant oisifs ce jour-là la plume ou le mètre paternel pour brandir fièrement une inoffensive épée. Il y a donc eu un certain courage plein de bon goût à demander au style grec ses formes les plus sévères et les plus simples pour mettre l'Eglise nouvelle en relation architecturale avec les grandes lignes droites que donnaient les autres édifices.

Mais, Messieurs, cette grande œuvre n'eut pas encore été complète au point de vue de l'art, si la peinture, cette sœur si dévouée, si riche et si intelligente de l'architecture, ne fût intervenue pour se faire au besoin son interprète en lui prodiguant ses trésors. Et il était encore réservé à un autre enfant de la cité angevine de concevoir cette pensée, et dans un dévouement plein d'abnégation personnelle pour un art dans lequel il a longtemps seul porté et soutenu haut le nom de notre ville, de déterminer par une heureuse initiative l'administration à accomplir ce

projet : honneur donc, au nom des amis des arts, à M. Bodinier!

Pour satisfaire à ces inspirations il n'y avait d'ailleurs que l'embarras d'un choix à faire, car nous comptons parmi nos artistes plus de peintres d'histoire qu'aucune ville de province. MM. Appert, Daubau, Lenepveu furent les élus et chacun aujourd'hui peut dire s'ils ont répondu vaillamment à l'appel fait à leurs talents déjà d'ailleurs maintes fois éprouvés.

Jetons un rapide coup-d'œil sur leurs travaux et pénétrons dans le temple par le portique.

Au seuil du temple, à droite et à gauche du portail, nous remarquerons d'abord deux grands panneaux peints par M. Appert. A ce premier pas qu'il fait dans la nef, le visiteur est encore sous l'impression des choses qui l'ont le plus vivement affecté dans ces asiles du malheur, aussi le peintre a-t-il voulu tenir compte de ces souvenirs du monde réel qui ne sont pas encore assez effacés. Ainsi donc, par une ingénieuse préoccupation, composition, types des visages, accessoires, costumes, couleur, c'est la vérité qu'il a voulu faire revivre, c'est un réalisme de bon aloi et avoué par le bon goût qu'il a eu en vue. Cette tendance, sans doute, pouvait pour tout autre avoir de dangereux écueils, mais heureusement en lui, elle n'excluait ni l'élévation de la pensée, ni l'expression pittoresque, ni le sentiment de la situation, ni la science de la perspective, ni l'entente du clair obscur. Aussi y a-t-il un certain parfum d'idéalisme qui s'exhale de ce réalisme-là. Quant à la couleur, elle a toute la sobriété de tons habituelle au maître et qui rappelle les belles époques

de l'École vénitienne. Espérons donc que plus tard il sera donné au peintre plus à l'aise dans le large tympan qui surmonte cette entrée du temple, de faire apprécier tous les autres côtés de son riche talent.

Pour remplir ces deux panneaux il a dû choisir parmi les œuvres de la charité publique les deux plus capitales : celles qui pour le soutenir prennent l'homme aux deux extrémités de sa carrière terrestre. D'un côté c'est donc l'enfance qui dès le premier jour où son œil s'est ouvert à la lumière s'est trouvée déshéritée des joies de la famille; de l'autre c'est la vieillesse, vouée elle aussi à l'isolement mais après avoir vu sur sa trop longue route disparaître la famille qui l'entourait, ou décimée par la mort ou dispersée au vent de la misère. Des deux parts c'est l'abandon absolu et sa fatalité, frappant à la porte de la charité publique, qui sous les traits pieux des filles de Marie, vient substituer ses consolations aux attachements et aux affections qu'a refusés ou rompus une nature marâtre.

Mais au centre du temple la peinture a dû prendre un tout autre caractère, chercher un tout autre ordre d'inspirations. Là, le symbolisme chrétien a dû se substituer au réalisme philanthropique. Là, la pensée laissant loin derrière elle les choses du monde, devait tendre à s'élever exclusivement vers Dieu pour rendre hommage à la majesté de la religion et saluer la loi nouvelle, manifestée surtout ici par cet esprit de charité universelle que, des hauteurs du Ciel, elle verse à flots intarissables aux cœurs des enfants de la terre.

Pour M. Dauban, le centre de l'Eglise est donc

devenu le symbole même de l'édifice de la religion chrétienne.

Aussi sur ces piliers puissants qui élèvent la coupole vers le Ciel a-t-il placé les quatre évangélistes avec leurs attributs primitifs, colossales figures, d'un style sévère et d'un beau caractère, largement peintes et savamment dessinées, et qui, en ayant en tant que peinture toute la valeur possible pour produire un grand effet, ne sortent pas cependant du cadre étroit des piliers, n'altèrent en rien leur caractère de simplicité monumentale, leur aspect solide et grandiose. Voilà certes bien les bases inébranlables sur lesquelles doit reposer le monument de la foi chrétienne.

C'est au-dessus de chacun de ces piliers que s'épanouissent en éventail les retombées de l'intersection des voûtes en berceau des quatre bras de la croix, formant ainsi les pendentifs de la coupole centrale, et c'est sur ces pendentifs que l'artiste, dans quatre grandes compositions, dont les figures principales n'ont pas moins de trois mètres de module, a retracé ce que la charité chrétienne a de plus grand, de plus héroïque, et aussi de plus doux.

Là se présentent tour à tour à la reconnaissance des hommes : *saint Jean de Dieu*, calmant les fureurs de la folie et devenant la providence consolatrice de tous les malheureux qu'ont atteints d'incurables infirmités ;

Saint Vincent de Paul, venant en aide à la vieillesse qui le bénit, et tout entouré par les groupes charmants des petits enfants qu'il a arrachés à l'abandon et à la mort ;

Camille de Lellis, dont le calme courage, bravant les

atteintes de la peste, s'en va, au péril de sa vie, porter aux agonisants les derniers secours de la religion;

Enfin *Pierre Nolasque*, ce fondateur de l'ordre de la Merci, rachetant les captifs et devenu par une ingénieuse allégorie du peintre, le représentant de la Religion rendant aussi aux âmes leur liberté primitive, en les affranchissant des chaînes du génie du mal.

Cette personnification de la charité universelle est donc là, comme le couronnement céleste de la pensée dont l'Evangile est la base. Il ne manque plus à ce solennel ensemble, comme complément, que l'achèvement de la coupole qui offrirait l'image du ciel vers lequel s'élèveraient toutes ces gloires de la charité pour y recevoir la sublime récompense.

Devons-nous rappeler que c'est la première fois que l'artiste a eu la bonne fortune de pouvoir exécuter des peintures murales de sa composition, et qu'il y a pris de plein saut une place où peu pourront le suivre, et cependant il a eu à produire la partie capitale de son œuvre dans des conditions d'une difficulté exceptionnelle, où bien d'autres, et parmi les plus habiles, eussent pu échouer. Ces pendentifs concaves présentent en effet dans leurs courbes, quant au dessin des raccourcis dans les nuds, des problèmes de perspective et d'optique qui déjouent parfois toutes les règles de la science et de l'art.

C'est surtout, à notre sens, en se rendant si bien maître de ces difficultés qu'elles disparaissent complétement pour qui ne considère que les résultats obtenus, que M. Dauban a surtout prouvé toutes les ressources et la solidité de son talent. Pour atteindre ainsi le but, il ne lui eût certes pas suffi de posséder seulement le

sentiment de la couleur, la sûreté du trait, la facilité et l'énergie du faire, l'étude approfondie de l'anatomie, l'entente du pli et la science de la composition qui sont les traits distinctifs et habituels de son talent.

Si maintenant des hauteurs de la coupole nous abaissons nos regards vers le fond du sanctuaire, de nouvelles émotions et de nouvelles jouissances nous attendent. Là en effet se déroule une des plus grandes pages qu'il ait été donné à un pinceau moderne de couvrir. Aussi était-ce pour la première fois qu'un champ si digne de lui s'élevait pour le talent magistral de l'ancien pensionnaire de Rome, de M. Lenepveu.

La dédicace de l'église à la sainte Vierge, tel est le sujet qui lui incombait, vaste composition qu'il a traitée en trois grandes parties. Le bas est occupé par l'autel au-devant duquel l'évêque célèbre le saint sacrifice en invoquant l'intervention de la Mère du Christ; au-dessus apparaît la Vierge-mère; plus haut encore dans les limbes le ciel s'ouvre pour montrer Dieu le père assis dans sa gloire au milieu des chœurs des bienheureux. Ce sont à vrai dire trois compositions distinctes et ayant un cachet spécial, mais solidement reliées par une action commune et formant, quant à la couleur, la plus vaste et la plus riche gamme et d'une harmonie indescriptible de tons depuis ce que la couleur et le faire donnent de plus vigoureux jusqu'à ce que l'on peut obtenir de plus suave et de plus vaporeux. Devant une œuvre d'une si incontestable valeur on se sent impuissant à en parler convenablement et l'on est contraint de se borner à en indiquer sans réflexions les traits les plus frappants.

Le bas de ce vaste tableau, au milieu duquel sont debout l'évêque et ses grands vicaires vus de 3/4, est rempli à gauche par un large groupe d'hommes agenouillés, balancé à droite par un groupe de femmes, l'un et l'autre avec l'uniforme de la maison. Toutes ces figures sont peintes d'après nature, ce qui donne à cette partie de la composition un caractère particulier de réalisme qui forme une opposition précieuse et des plus tranchées avec les personnages célestes qui occupent les plans supérieurs.

Les assistants se trouvent donc répartis en deux grandes masses de couleur analogue, mais où le peintre néanmoins a su trouver des nuances et des détails qui jettent dans les tons une variété d'effets qu'ils ne semblaient pas devoir comporter par eux-mêmes. On remarque en outre dans le côté des femmes et sur le premier plan, un groupe de religieuses dont les vêtements noirs rompent la monotonie des autres costumes, sans rien ôter à l'harmonie de l'ensemble et dont les poses à la fois distinguées, naturelles et pleines d'animation, sont d'un ravissant effet. C'est entre ces deux grandes masses des assistants que se détache et s'isole le groupe dont l'évêque est le centre ; trois portraits admirables de vérité et d'expression, et dont les vêtements ruisselants d'or, de pourpre et de soie, attestent toute la richesse de la palette du peintre. Du reste toute cette partie basse du tableau est peinte avec un *brio*, une énergie de pinceau, une vigueur de coloris dont la peinture murale à l'encaustique n'avait peut-être pas encore montré d'exemple.

Le groupe de la Vierge debout au milieu des nuages et entourée d'anges et de chérubins, descend bien à

la voix du prélat. La Vierge, d'un grand style et d'une grande pureté de dessin, apparaît pleine de calme, de douceur et de dignité modeste. Les anges souriants qui forment à l'entour comme une guirlande animée, aux chairs transparentes, sont dessinés dans toutes les positions possibles avec une science profonde du nu, une aisance et une grâce parfaites. Il en est un surtout qui sort véritablement du nuage pour voler vers ceux qui prient. Tout cela est peint d'une délicieuse couleur, et quand on les compare à ces hommes qui prient au-dessous, on sent bien mieux encore que ces êtres-là ne doivent pas appartenir à la terre, si pour les traduire aux yeux il a fallu leur donner les formes et les traits des enfants d'Adam.

C'est au-dessus de la Vierge et de son angélique entourage qu'apparaît Jéhova environné des esprits de lumière et de ses élus, immense ensemble qui, partout ailleurs, serait à lui seul un tableau d'une composition savante, d'une couleur suave et aérienne, chaude et vaporeuse à la fois, traitée avec un parti pris de laisser l'imagination errer dans les jouissances d'une incertitude pleine de charme, qui en fait un morceau capital comme pensée, exécution et couleur.

Enfin, pour compléter cette œuvre magnifique, les murs latéraux qui forment les deux côtés du sanctuaire sont occupés par deux compositions, secondaires il est vrai, mais qui n'en méritent pas moins l'attention par l'adresse avec laquelle elles ont été rattachées à la composition principale de manière à la faire valoir au lieu d'en détourner l'attention. Le peintre y est parvenu tout en leur conservant la vi-

gueur nécessaire, en introduisant dans la couleur des vêtements une sorte de monotonie savamment calculée. Ce sont de jeunes enfants de l'Hospice, filles et garçons, rangés le long de tribunes dont les lignes perspectives tendent toutes vers le sujet principal du tableau du fond et leur donnent une saillie et des profils qui en font de véritables trompe-l'œil.

Enfin, ce qui ajoute encore puissamment à l'effet d'ensemble des œuvres de nos trois artistes, c'est qu'elles se trouvent en partie en contact avec une riche ornementation byzantine, du meilleur goût, où l'élégance et la distinction du dessin est égalée par les harmonies ou les contrastes heureux que l'on a cherchés dans le choix des tons. Cette partie purement ornementale demandait des connaissances toutes spéciales en archéologie byzantine et trop peu répandues, mais qu'heureusement possédaient MM. Dauban et Lenepveu, aussi a-t-elle été exécutée sur leurs dessins originaux et sous leur direction immédiate pour le choix des couleurs, toujours d'une grande importance dans ce genre d'ornementation. Un peintre de la ville, M. Guérif, a été chargé des faux-marbres; le reste a été exécuté dans les conditions de direction que nous venons d'indiquer, et sous l'œil du maître, par un élève de cette Ecole, choisi par M. Dauban, le jeune Henri Guiffart.

Ce nom, Messieurs, doit vous rappeler un des lauréats du dernier concours. C'est en effet ici même que ce jeune homme a commencé la vie artistique. Vous le vîtes alors au premier rang des sections de l'académie et de la tête tant d'après la bosse que d'après nature. Aussi lorsqu'à la suite de ces études sérieuses et

fortes il fut choisi par son maître pour l'aider dans la décoration de Sainte-Marie, fit-il de rapides progrès dans cette voie nouvelle, et sa vocation n'étant arrêtée par aucune difficulté d'exécution, put-il marcher sans hésitation aucune dans la carrière qu'on lui ouvrait ainsi. Ces succès l'ont déterminé à ne pas attendre la fin de l'année scolaire et à se rendre immédiatement à Paris où il a trouvé un emploi lucratif. C'est un exemple de plus pour confirmer ce que nous nous efforçons chaque année de faire comprendre aux parents et aux élèves, que sans des études réfléchies et déjà avancées dans l'académie et la tête, on n'est jamais qu'un médiocre ornemaniste, tandis que par elles tout devient facile, le champ de la composition s'agrandit et l'adresse de la main y gagne aussi considérablement, C'est bien dans ce cas que l'on peut dire que *qui peut le plus peut le moins.*

Avant d'en finir avec Sainte-Marie, qu'il soit permis, Messieurs, à la Commission des beaux-arts de formuler ici un vœu pour l'achèvement complet de ses peintures murales, et de l'appuyer de quelques considérations générales qui se rattachent à l'avenir de la peinture en France.

Les demeures modernes, avec leurs proportions mesquines et le caractère particulier de leur décoration, excluent la présence de grands tableaux; aussi la grande peinture et les peintres d'histoire tendent-ils chaque jour à disparaître. Le genre, source presque certaine de fortune et de réputation et plus facilement accessible sous tous les rapports, dont les productions trouvent partout accès, attire à lui les plus belles vocations. La tragédie et le poème épique

ont fait place en peinture aux petites scènes de la vie intime et privée, aux mièvreries du marivandage, à la chansonnette et à l'idylle. La haute poésie s'en va, laissant le prosaïsme et le romanesque prendre sa place, au salon comme au boudoir. Une seule carrière pourrait encore, de nos jours, s'ouvrir pour les grandes compositions : ce serait la décoration des édifices religieux. Ce n'est plus que d'elle seule qu'on peut attendre la régénération d'un art qui s'éteint dans ce qu'il a de plus grand, et on serait d'autant plus certain de l'obtenir par elle, que c'est de cette sorte de peinture même que sont sorties les écoles italienne et espagnole, et que se sont produits les chefs-d'œuvre qui ont ensuite réagi si puissamment sur l'éducation artistique des siècles suivants.

Pourquoi donc ne serait-il pas réservé à notre ville d'ouvrir la première cette voie aux progrès de la peinture française? Si je dis la première, c'est qu'en effet si déjà quelques villes de province possèdent des spécimens de peinture murale, ils ne sont partout, comme ici, qu'à l'état de fragments plus ou moins isolés sur la nudité des monuments. Or, ce qu'il importerait de donner comme modèle à suivre, ce serait un temple tout entier consacré au développement d'une vaste épopée et cachant toutes les parties de ses murailles sous des peintures décoratives architecturales concourant à un grandiose effet d'ensemble. Nous concevons qu'ailleurs, pour exécuter de telles choses, il puisse y avoir des obstacles, dont le plus grand, sans doute, est toujours de rassembler un nombre suffisant d'artistes de mérite qui consentent pour plusieurs années à quitter Paris; mais, cette

difficulté elle n'existe précisément pas ici, car l'on ne peut douter que nos artistes angevins ne se montrassent empressés de répondre à l'appel qui leur serait adressé pour terminer ce qu'ils ont si brillamment commencé. La commission, au nom de laquelle nous avons ici l'honneur de parler, verrait donc dans ce genre de travaux un des plus sûrs et des plus puissants stimulants pour perpétuer en France les traditions de la peinture historique dans ce qu'elle a de plus élevé du point de vue de l'art, et elle pense en conséquence que, soit dans l'intérêt général de l'art lui-même, soit aussi dans des intérêts locaux d'un tout autre ordre, et que chacun comprend, il serait de tous points désirable que la décoration picturale de l'église Sainte-Marie fût achevée, et qu'à cet effet les administrations départementale, municipale et des hospices, auxquelles se joindrait probablement une intervention financière de l'État, se réunissent pour accomplir un projet destiné à faire époque dans l'histoire de l'art moderne en province, et achèvent de compléter ainsi l'œuvre commencée sous la généreuse inspiration du doyen de nos peintres d'histoire, M. Bodinier.

Messieurs, revenant maintenant plus directement à l'objet de la solennité qui nous a conviés ici, nous devons, avant de terminer, féliciter au nom de la Commission des beaux-arts M. le professeur Dauban des progrès qui se sont accomplis cette année encore dans son Ecole.

La sculpture a donné un élève qui possède déjà des qualités précieuses et développées à un haut degré sous l'habile direction imprimée à son éducation d'ar-

tiste. M. Leroux a puisé dans le cours d'anatomie de notre Ecole de médecine des connaissances qui forment la base la plus importante de son art, et que toute l'intelligence et l'adresse possibles ne peuvent jamais remplacer. A cet égard nous avons particulièrement remarqué un *pied qui marche* qui a été modelé à l'état d'écorché, en commençant par la reproduction des os qui en forment la charpente, et qui ont été successivement recouverts par les tendons adducteurs et extenseurs, et par les rubans des muscles dans l'ordre de leur superposition ou de leur enchevêtrement, ouvrage intéressant exécuté de mémoire par l'élève. De nombreux portraits en ronde-bosse et en médaillon, d'une vérité de forme et d'expression qui leur donne un caractère rare d'individualité, une académie d'après nature, une grande statue de saint Sébastien dont nous avons rendu compte à une des dernières séances de notre Société académique, qui à cette époque a manifesté à M. Leroux toutes les espérances qu'elle fondait sur son talent, forment un ensemble de travaux remarquables parmi lesquels, au dire d'hommes compétents, il en est que ne désavoueraient pas des talents parvenus déjà à la maturité.

Les dessins à l'estompe de l'académie et de la tête d'après nature et d'après la bosse, bien que l'œuvre d'élèves dont il en est peu qui comptent déjà deux années, viennent attester comme par le passé l'excellence de la méthode Dupuy, lorsqu'elle est bien appliquée, comme moyen de développer rapidement l'intelligence et les facultés artistiques. Un prix a été décerné dans la première section à l'élève Harion et c'était justice, car non-seulement il a eu pour lui le

mérite de l'exécution du dessin, mais il a constamment montré du goût et une rare persévérance dans le cours de ses études.

Les dessins d'architecture ont été également fort appréciés et témoignent de la bonne direction donnée à cette partie de l'enseignement par M. Bibard, l'habile architecte qui en est chargé. Ils permettent d'espérer pour l'avenir des contre-maîtres instruits dans les principes de l'art, ce qui manque presque partout.

Notre tâche a été longue à accomplir, Messieurs, mais nous espérons que vous nous pardonnerez cette prolixité involontaire, car elle provient bien plus encore de l'abondance même des choses, quoique nous nous soyons efforcé d'élaguer le plus possible, que de la forme même dans laquelle nous avons essayé de traduire convenablement nos impressions et nos idées.

LE SONGE DU ROI RENÉ.

PEINTURES MURALES

DE SAINTE MARIE.

Au coteau de la Maine est une source pure (1).
Là prièrent jadis un Ermite et son Roi ;
Là, déposant son sceptre et sa pesante armure,
Les palmes de la gloire et le prix du tournoi,
Soldat de Jeanne d'Arc, le roi des Deux-Siciles,
Déplorant les combats et les grandeurs fragiles,
En soi se résumait et dans son cœur chrétien,
Hors l'amour de son Dieu ne désirait plus rien.
Un soir il s'endormit au modeste Ermitage.
La nuit enveloppait l'hospice d'Henri deux.

(1) La fontaine des Vignes, enclos des Capucins, touchait l'Ermitage. — *Journal de Louvet. Roger, hist. d'Anjou.*

La Charité veillant en ces lieux d'âge en âge,
Y versait ses pavots, son baume aux malheureux.
De l'Angelus du soir trois fois la voix sacrée
Avait fini la veille et permis le repos ;
Un songe en ses esprits réveillant la pensée,
Du bon Roi vint soudain illuminer l'enclos.
Il lui sembla qu'autour de la source des Vignes
La terre se mouvait et que mille ouvriers,
Traçaient de longs fossés et de fécondes lignes
Où s'étendaient des murs et de vastes sentiers.
Puis un palais offrait d'innombrables fenêtres
Où paraissaient joyeux de pauvres habitants,
Bénissant de leurs voix l'auteur de tous les êtres,
Celui qui règne aux cieux et gouverne le tems,
Celui qui donne au riche et le pauvre soulage,
Celui qui prête à tous, pour l'immortalité,
Aux uns le bon conseil, la parole du sage,
Aux autres l'espérance et foi dans sa bonté.
Au centre harmonieux de ce vaste édifice
Un dôme s'élevait, portant la croix céans
La croix.., signe divin ! triomphe ! sacrifice !
La croix du Golgotha, la croix du Vatican.
Vers le temple, à grands pas il lui sembla qu'un ange
Le guidait de son vol, ravi d'un saint émoi.
Des portiques ouverts, où la foule se range,
Il a franchi le seuil.. ô mystère de foi !
Sur son trône éternel est assis Dieu le Père.
Christ immolé pour nous sur l'autel de l'agneau,
Son fils est à ses pieds et, dans ce grand mystère,
L'Esprit à l'univers dicte un dogme nouveau.
La fille de David, vierge prédestinée,
Que l'étoile couronne et pare le soleil,

La Mère de Jésus, sur un nimbe portée,
Lui présente le fils qu'annonça Gabriel.
Anges immaculés, aux idéales formes,
Portez, portez vers nous la Mère de Jésus !
Beaux messagers ! du ciel par vous l'homme s'informe.
Le Sauveur, dites-le ! ne vous quittera plus !
Puis il vit se dresser, soutenant la coupole,
Le regard plein de feu, parés de l'auréole,
L'Evangéliste Marc, saint Jean, Luc et Mathieu,
Apportant sur leur cœur et leur mâle poitrine
Le récit éternel que leur style burine,
La parole de Dieu.
Et toutes les vertus planèrent sur le monde.
Vincent, tendant les bras, y reçoit les enfants,
Les vieillards, les lépreux. Pour Dieu rien n'est immonde
Que le mal sans remords et les cœurs sans élans.
Saint Jean de Dieu, du Ciel appelle la lumière
Sur le pauvre insensé, lui prête sa raison,
Son cœur et son amour; car il aime, il espère
Et l'homme de l'esprit est la sainte maison.
Camille de Lellis, quand le fléau décime
Epoux, vieillards, enfants, sous ses coups confondus
Aux serres de la mort, disputant sa victime,
Leur montre encore l'espoir et du ciel les élus.
Nolasque des captifs a fait tomber la chaîne,
Et de la liberté proclamé le retour.
Liberté, noble dot de la nature humaine !
Aux portes de l'Eden tu faillis en un jour;
Mais du maître irrité la clémente colère,
En lançant son arrêt, terrible souvenir !
Et voyant tes douleurs de son regard de père,
Te laissa l'espérance avec le repentir.

Il promit le sauveur, il indiqua sa mère
Aux siècles à venir et la captivité
Reste dans le passé comme un signe sévère
Replaçant le devoir près de la liberté.
René vit au milieu de cette douce extase
Les sœurs de Saint Vincent, souriant au malheur,
A la porte veillant, épiant chaque phase
De la vie et la mort, du crime ou de l'erreur.
Vous parûtes aussi, modestes et joyeuses,
Sœurs de Sainte-Marie, anges de la maison;
Comme le laboureur qui cueille sa moisson,
Ou rapporte au bercail maintes brebis boiteuses.
Par vos soins empressés et vos efforts pieux
Toutes se pressent là près de l'Agneau sans tache,
Egales devant lui dont le regard s'attache
Toujours avec amour sur le plus malheureux.
Quel est ce saint prélat, de l'encens et la myrrhe
Elevant le parfum vers le trône Divin?
Que l'on tombe à genoux! car sa voix semble dire :
Etoile de la mer! gloire à Dieu trois fois saint!
De la joie en son cœur René sentit l'ivresse.
Et contemplant ces lieux pleins d'un grand souvenir :
Qui pourrait, disait-il, ô divine liesse!
Te peindre sur ces murs pour doter l'avenir?
Lors il vit apparaître aux parois d'une pierre,
Par l'ange des beaux-arts intaillés, mis en rang,
Aux marches de l'autel, bénis par la prière,
Ces noms unis : *Appert, Moll, Lenepveu, Dauban.*
René se réveilla... puis les siècles passèrent,
Comme passe un seul jour, comme passe un matin.
Mais de Plantagenet les bienfaits demeurèrent.
Le denier de Désert, échappé de sa main,

A fondé l'Hôtel-Dieu, doté Sainte-Marie :
Gardez, gardez Désert, du pauvre la patrie,
Le souvenir d'hier, l'espoir du lendemain (1).

N. Planchenault.

(1) L'administration de l'hospice a renoncé à vendre Désert donné il y a sept siècles par Henri II Plantagenet, pour fonder l'Hôtel-Dieu.

On sait que c'est aussi à la bienveillance artistique de notre peintre angevin, M. Bodinier et de sa dame, que l'hospice doit les peintures murales de Sainte-Marie, ainsi qu'au zèle de M. le Préfet Vallon, et de l'Administration.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

de Maine et Loire.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1857.

Présidence de M. Boreau.

La séance est ouverte à sept heures précises du soir.

M. le comte de Las Cases, président, et M. Planchenault, administrateur de la société, ne pouvant assister à la réunion, sont remplacés dans ces fonctions par M. Boreau, président de la classe des sciences physiques, et par M. de Lens, président de la classe des lettres. Les autres membres du bureau sont présents.

Le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

M. Alfred Riche, docteur ès-sciences, écrit à la Société pour la remercier du titre de correspondant qu'elle lui a décerné. Il se propose d'être un correspondant actif et dévoué à l'œuvre qu'elle a entreprise, et se met

entièrement à sa disposition pour la représenter dans toutes les occasions où il pourra lui être utile. Il sera heureux de lui présenter des travaux inédits, ainsi que ceux qu'il a soumis à l'approbation de l'Académie des sciences.

M. Thouvenel est appelé par l'ordre du jour à lire un travail sur la *Physiologie de la parole* L'auteur y établit ce qu'on doit entendre par ces mots : *parole* et *langage*, par *idées individuelles* et *idées abstraites*. Il fait voir que l'on ne peut former d'*idées abstraites* qu'à l'aide *de signes conventionnels* constituant le langage ; qu'une langue n'est qu'une combinaison d'*idées abstraites* et qu'une *science*, se ramenant à une langue qui devient l'expression des faits et des rapports existant entre les faits qui constituent la science, celle-ci trouve par corrélation son mérite et ses moyens de progrès dans le mérite même de la langue qui lui sert d'interprète.

Il termine en montrant comment l'homme qui jouit seul de la faculté d'employer des signes conventionnels pour former et combiner des idées abstraites, c'est à dire pour créer et perfectionner les langues et par conséquent les sciences, est le seul éducable et perfectible.

M. le docteur Dumont demande à faire une observation. Il désirerait savoir s'il est entré dans les intentions de l'auteur du mémoire d'admettre que l'existence de l'homme, même à l'état restreint de famille, ait pu précéder pendant un laps de temps quelconque la formation et l'emploi d'un langage même rudimentaire, mais propre du moins et nécessaire pour établir une vie de relation entre les membres si peu nombreux qu'on les suppose de la famille humaine.

M. Thouvenel répond qu'il a cherché à signaler le développement logique du langage parlé, mais qu'il n'a pas prétendu rien préjuger sur le point de départ de son origine, sur sa contemporanéité ou sa subséquence à la création de l'homme.

M. Dumont fait alors observer que si le travail qui vient d'être lu, et dont il reconnaît d'ailleurs la valeur au point de vue philologique, avait eu le but qu'à la simple audition, il lui avait pu attribuer, il eût cru devoir y répondre. Selon lui, en effet, le don de la pensée étant accordé à l'homme, on doit logiquement admettre qu'il a reçu corrélativement celui d'un langage propre non pas seulement à traduire sa pensée au dehors, à la parler, mais d'abord à servir à cette pensée elle-même d'instrument si intime que les opérations intérieures de l'entendement ne puissent jamais s'isoler complétement de l'emploi de cet instrument; que pour peu que nous nous interrogions, nous voyons en effet que notre pensée ne se forme qu'à l'aide ou par des mots, et que tout ce qui se passe en nous sans s'exprimer ainsi par des mots reste à l'état obscur de sensation ou d'instinct.... Ne peut-on pas induire de là que la divine sagesse en créant l'homme, destiné à penser, lui inculquait en même temps les éléments du langage parlé dont elle lui donnait les organes physiques, langage qui par ses mots devait devenir une partie intégrante de la pensée qui avait mission de diriger toutes les actions nécessaires pour assurer et défendre une existence bien autrement fragile et dénuée que celle des animaux, réduits au sens instinct? langage primitif que le temps, l'usage, la diversité des milieux où l'homme s'est trouvé jeté, les incidents, les besoins variés et

les complications infinies de la vie en commun ont dû nécessairement développer et agrandir, en en modifiant incessamment la force et la portée.

Telle est du moins l'analyse, malheureusement trop superficielle, que nous a paru comporter la rapide et brillante improvisation de notre savant confrère.

Le travail de M. Thouvenel est renvoyé au comité de rédaction.

M. Boreau prend ensuite la parole.

Un manuscrit autographe de Merlet la Boulaie, récemment trouvé entre les mains d'un brocanteur de notre ville, fournit au savant professeur le sujet d'une notice, dans laquelle, après avoir apprécié avec la rare impartialité qui préside à tous ses travaux de critique botanique les connaissances et la valeur scientifique de Merlet, il met en relief les principales indications de plantes relatives à la flore angevine qui se trouvent consignées dans ce catalogue raisonné du Jardin Botanique d'Angers, qu'il suppose avoir été rédigé vers 1789. Plusieurs de ces indications sont intéressantes et paraissent être la source de celles que la tradition a conservées jusqu'à nos jours. Ce travail fournit une nouvelle page à l'histoire de la Botanique en Anjou dont M. Boreau avait su faire un tableau si instructif et si attachant dans le Mémoire par lui publié il y a quelques années, et ce n'est pas sans raisons qu'il a dû se féliciter de pouvoir attacher ce nouveau fleuron à la couronne botanique de Merlet; nulle main n'était plus digne de lui donner toute sa valeur.

La Société renvoie cette notice au comité de rédaction.

M. le conseiller Turquet commence la lecture de

son important travail sur la magistrature française, également plein de faits, de pensées élevées et généreuses, de nobles sentiments heureusement et énergiquement exprimés. Son étendue oblige d'en continuer la lecture à une prochaine séance où il en sera rendu compte.

Les lectures ainsi terminées, le secrétaire-général prend la parole pour rappeler à l'assemblée que, d'après l'art. 5 de son réglement, la Société a admis l'existence de présidents honoraires, et qu'il paraîtrait convenable, à cette séance qui suit celle où elle s'est définitivement organisée, de procéder à leur élection.

L'assemblée accueille cette proposition avec les marques d'une vive sympathie, et, refusant de procéder par la voie du scrutin, elle proclame ses présidents honoraires :

M. Valleton, premier président de la Cour impériale;
M. Vallon, préfet de Maine et Loire,
Mgr Angebault, évêque d'Angers;
M. Duboys, maire d'Angers;
M. Mourier, recteur de l'Académie de Rennes.

Le bureau consulte l'assemblée sur la fixation des assemblées générales. On décide qu'elles auront lieu, *sans exception*, le quatrième mercredi de chaque mois. Les sections fixent leurs assemblées particulières.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 27 MAI 1857.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

Le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; il est adopté.

Il donne ensuite communication des réponses adressées par M. Valleton, premier président de la Cour impériale, Mgr l'évêque d'Angers, M. Er. Duboys, maire, et M. Mourier, recteur de l'Académie de Rennes, lesquels acceptent avec empressement le titre de président honoraire qui leur a été conféré par la Société.

L'assemblée est vivement impressionnée par les termes chaleureux et sympathiques dans lesquels sont conçues ces flatteuses adhésions. Elle se montre heureuse de ce que l'esprit de conciliation et de progrès dans lequel elle s'est fondée, ait été si bien compris et apprécié par les hommes éminents dont elle a cru pouvoir invoquer le patronage, et y veut trouver un motif d'espérer qu'arrivera prochainement le moment où toutes les forces intellectuelles du pays viendront se concentrer dans une vaste unité, où s'éteindra tout autre rivalité que celle de donner aux études locales leur plus large expansion.

La Société décide que les originaux de ces lettres prendront place dans ses archives et qu'elles seront en outre transcrites in extenso à la suite du présent procès-verbal.

M. le docteur Mirault, membre titulaire, fait hommage d'un mémoire sur la suture entrecoupée substituée à la suture entortillée dans le traitement du bec

de lièvre unilatéral soit simple, soit accompagné de bifidité des os maxillaires. Il fait voir comment, justement préoccupé des accidents et des insuccès nombreux de l'ancien mode d'opérer par la suture entortillée, lors même qu'on y employait des épingles flexibles, il fut conduit à appliquer la suture entrecoupée à quatre points seulement. Il en fit le premier essai en 1853, à l'Hôtel-Dieu d'Angers, sur un adulte de vingt-sept ans et parvint à une restauration complète des parties, obtenue en moins de huit jours. Il donne également les détails de cinq autres opérations choisies parmi beaucoup d'autres dont trois concernent des enfants de quatre à huit mois, et dont deux étaient compliquées de division des os maxillaires et du voile du palais. Une modification importante par lui introduite dans le procédé de résection du lobe médian de la lèvre a permis à l'ingénieux praticien d'arriver à la restauration la plus complète de la forme normale de la partie opérée.

La Société vote des remercîments à M. le docteur Mirault et exprime le désir et l'espoir que cette communication soit suivie de celle de ses importantes publications sur divers sujets de médecine et de chirurgie. Les membres qui s'intéressent au progrès des sciences et à la renommée de ceux qui les cultivent dans notre pays, n'ont pas oublié les beaux travaux publiés par ce savant anatomiste, sur la ligature de l'artère iliaque externe ; sur celle de l'artère linguale entre la grande corne de l'os hyoïde et la parotide externe ; la ligature sous-mentale de la langue dans un cas de cancer profond de cet organe suivi de guérison, etc., etc. La Société sera heureuse d'ouvrir sa biblio-

thèque à de pareils travaux qui contribuent à justifier de plus en plus la place élevée qu'occupe dans l'estime des hommes de l'art le savoir, l'habileté pratique et la hardiesse prudente de cette chirurgie angevine dont M. Mirault continue en sa personne l'un des noms les plus justement célèbres.

M. le docteur Guépin de Nantes, correspondant de la Société, lui adresse un mémoire sur les eaux minéralisées. L'auteur y a traité sommairement des forces organiques et des forces médicatrices ainsi que des phénomènes chimiques qui s'accomplissent dans les actes de la vie animale. Il insiste sur les avantages que la médecine peut trouver dans les eaux minéralisées pour transporter immédiatement dans l'économie animale les agents chimiques destinés à réagir sur l'organisme pour ramener ses fonctions à l'état normal. Il indique un moyen simple et facile de fabriquer ces eaux en telle petite quantité qu'on le veut, et néanmoins avec un dosage d'une exactitude mathématique. Il compare par le contrôle d'expériences directes les résultats obtenus par l'ancien mode de médication et par la voie aqueuse. Il trouve dans celui-ci plus de certitude, d'activité, et une économie notable pour le traitement du pauvre.

Après avoir donné l'analyse de toutes les eaux minérales naturelles de France les plus renommées, il fait voir que la chimie peut ajouter à leur énergie soit par des modifications dans la proportion de leurs éléments, soit par l'addition d'éléments nouveaux. Il traite ensuite des diverses substances qui concourent à leur composition et de l'action médicatrice propre à chacune, et est ainsi conduit à diviser les

eaux minérales en sept groupes dont il donne les formules en indiquant les applications qu'il a faites avec succès dans sa clinique à diverses catégories de maladies.

Ce mémoire auquel on ne peut reprocher que de n'avoir pas laissé à son auteur dans le cadre où il s'était renfermé assez de place pour développer davantage la partie philosophique de ses théories médicales, est de nature à exciter fortement l'intérêt des amis de l'humanité et à prendre dans la bibliothèque de la Société la place qui lui est due. Des remerciements seront transmis à l'auteur auquel la Société adressera ses publications en exécution de l'art 31 du règlement portant que : « les publications pourront être adressées sans rétribution aux membres correspondants » qui communiqueront des travaux d'une importance » reconnue.... »

L'ordre du jour appelle la continuation de la lecture du travail sur la magistrature française par M. le conseiller Turquet.

L'auteur y retrace rapidement l'histoire de la magistrature ancienne et fait voir que l'institution actuelle ne peut être à aucun point de vue considérée comme sa continuatrice et son héritière. Son rôle est désormais en effet de demeurer dépouillée de tout caractère politique et de se renfermer dans une étroite et intelligente application de la loi, laquelle se fait en dehors et au-dessus d'elle. Elle n'est que son organe indépendant et impartial, devant avant tout la respecter et quelles que soient les variations que vienne à subir la forme gouvernementale, la loi appartenant à la nation elle-même pour laquelle et par laquelle,

pour cela même qu'elle existe, elle est toujours censée avoir été faite.

L'auteur fait voir comment et avec quels éléments fut fondée la magistrature sous le premier Empire : combien cet édifice fut assis sur des bases justes et rationnelles, par conséquent durables, et grâce auxquelles il a pu impunément traverser les plus mauvais jours. Il la montre constamment animée, à toutes les péripéties du long drame de l'histoire contemporaine, d'une entière indépendance dans l'application des lois, comme d'une respectueuse déférence pour toutes les institutions politiques acceptées par la nation, mais résistant dans l'accomplissement de ses devoirs comme dispensatrice de la justice, à tous les entraînements de si haut ou de si bas qu'ils vinssent. Il la montre enfin dans les plus rudes épreuves qu'elle ait dû avoir à subir, ne désespérant jamais de la loi et osant toujours l'invoquer dans l'intérêt de l'ordre et pour la protection des honnêtes gens, sans s'enquérir s'ils furent pour Bourgogne ou pour Armagnac.

Ce long travail, remarquable à plus d'un titre, est renvoyé à l'examen de la section des lettres.

M. le secrétaire-général Béraud est appelé à lire un mémoire qui contient l'exposé de ses recherches sur les causes accidentelles de la mortalité des arbres dans les promenades publiques, et sur les moyens rationnels et pratiques de la combattre.

Il examine d'abord la part qui a été attribuée dans cette sorte d'épidémie végétale au gaz et au scolyte destructeur.

Quant au gaz, il établit, par de nombreuses cita-

tions, que bien avant qu'il fût venu prendre possession du sol de nos villes, le dépérissement des ormes était partout signalé dans les publications des sociétés savantes, et qu'en admettant que son absorption dans la terre pût être fatale aux arbres, du moins son action délétère resterait-elle circonscrite au voisinage des fuites, tandis que l'on voit succomber indifféremment ceux qui sont éloignés aussi bien que ceux qui sont voisins du tuyau de conduite.

Quant aux scolytes et autres insectes xylophages, étant destinés sous leurs divers états (larves et insectes parfaits), à respirer l'air en nature, privés qu'ils sont d'un appareil branchial, il est évident qu'ils seraient asphyxiés dans un milieu liquide : il faut donc pour qu'ils puissent vivre dessous et dedans les écorces que l'arbre soit déjà dans un état de dépérissement avancé et qui affaiblisse la production de la sève.

Il résulte, en effet, d'observations directes, dont l'auteur donne les détails, que les choses ont lieu ainsi et que l'apparition du scolyte, loin d'être déterminante, n'est véritablement que consécutive de l'état morbide,

Il signale à cette occasion la différence des mœurs et par suite du mode de dégâts particuliers à différentes espèces de scolytes, dont il en est qui attaquent exclusivement certaines essences forestières, et il est ainsi conduit à des considérations philosophiques d'un ordre plus élevé sur le rôle que la nature leur a départi dans la réaction perpétuelle des êtres organisés les uns sur les autres qui conduit à l'équilibre général, etc.

Il conclut qu'il faut chercher ailleurs les causes

premières du dépeuplement des promenades publiques, et il en signale de nombreuses et de multiples qui toutes concourent à un même résultat, à savoir : un desséchement excessif du sol qui ne permet plus aux racines d'y puiser l'eau indispensable à toute végétation, et véhicule obligé des quatre corps simples qui entrent comme éléments principaux (pour les 95|000) dans la composition des plantes cotylédonées.

Quant au moyen de revivifier les arbres attaqués, la nature même du mal l'indique, et des expériences faites dans d'autres villes prouvent la facilité et l'économie de son application. L'auteur cite pour exemple ce qui se fait à Marseille, à Bordeaux, etc., et décrit les deux modes d'arrosement par des rigoles ouvertes et des drains souterrains.

Il termine en discutant le mode de traitement récemment adopté à Paris pour les ormes attaqués du scolyte, et démontre son inéfficacité probable, si l'on ne change pas l'hygiène du malade.

L'assemblée renvoie ce mémoire au comité de rédaction, et, sur la proposition d'un de ses membres, décide en outre qu'aussitôt l'impression terminée, il en sera adressé un exemplaire à l'administration municipale comme traitant une question d'une actualité incontestable.

M le docteur Dumont lit ensuite une étude littéraire sur Gilles Ménage, considéré comme poète.

Il débute par quelques réflexions sur les causes qui font accueillir avec une certaine indifférence et aussi avec une certaine défiance d'appréciation, les œuvres poétiques en général, et met en parallèle la facilité que la souplesse acquise par la langue offre mainte-

nant pour la facture du vers avec les difficultés de toutes sortes que le poète devait rencontrer dans la langue au temps où vivait Ménage. S'il eût vécu à notre époque, au lieu d'avoir été éclipsé dans la pénombre des illustrations du grand siècle, son talent eût sans doute jeté un vif éclat parmi nos célébrités contemporaines.

Doué d'une mémoire prodigieuse, d'une vaste et profonde érudition, éminent jurisconsulte, grammairien faisant autorité; ajoutant à ces qualités sérieuses une aménité et un atticisme qui ont émerveillé ses contemporains, Ménage ne serait pas encore suffisamment connu et apprécié, si l'on ne voyait en lui : un poète *français* resté seulement au-dessous des meilleurs écrivains; un poète *italien*, adopté et admiré par les Italiens eux-mêmes; un poète *latin*, rivalisant avec les modernes qui ont le mieux écrit dans cette langue; un poète grec, maniant avec une facilité et une grâce tout antiques l'idiome d'Anacréon...

M. le docteur Dumont s'attache à faire connaître les titres qui recommandent le poète dans chacune de ces quatre langues, discute leur mérite et cite un certain nombre de passages saillants propres à justifier ses appréciations. Il paraît résulter de ce travail d'exploration et de critique que Ménage avait toutes les qualités qui font les poètes en tant qu'écrivains, et que ce qui lui manquait, c'était à certain degré l'imagination, l'invention, le feu sacré, ce *mens divinior* enfin, dont Horace fait l'attribut du vrai poète. On ne peut donc s'étonner que ce soit précisément dans notre langue, alors si rebelle et où d'ailleurs la poésie vit plus par la pensée que par la forme, que Ménage

se soit élevé le moins haut dans le champ de la poésie.

Dans la langue latine, nourri dès l'enfance de la lecture des grands écrivains poètes et prosateurs, doué d'une merveilleuse mémoire qui en conservait dans leurs formes natives tous les fragments précieux, Virgile qu'il savait tout entier, faisaient que pour lui les matériaux étaient si abondants et si bien prêts pour la mise en œuvre, que l'on ne peut s'étonner qu'il les ait employés avec autant de succès qu'aucun moderne. Aussi M. le docteur Dumont n'hésite-t-il pas, en faisant ressortir le caractère spécial de leurs talents divers, à le comparer au père Larue, à Rapin, Santeuil, etc.

Il en était de même de la langue d'Homère, qui du reste, au dire des anciens eux-mêmes, présentait moins d'obstacles au génie poétique que le latin : Ménage y a excellé en tant que moderne. On a de lui un très grand nombre d'épigrammes et de poésies légères, dont une élégie sur la mort d'Adonis de deux cents vers, que M. Dumont n'hésite pas à comparer pour la grâce, l'adresse à manier les petits vers, la rapidité et l'élégance, à l'idylle célèbre de Mme Deshoulières.

Mais c'est surtout dans la poésie italienne que l'étonnante faculté qu'avait Ménage à s'assimiler une immensité d'expressions, son aptitude à développer l'idée, à polir la phrase, à soigner la forme enfin, le servit admirablement et le fit entrer comme de plain-pied dans le sanctuaire poétique de cette langue, si l'on peut ainsi dire. Ecrivant l'italien dans le plus pur idiome toscan, l'Académie de la Crusca tint à honneur de se l'attacher et de manifester son admiration pour ses ouvrages qui prirent dès lors parmi les clas-

siques italiens une place qui ne leur a pas été contestée depuis.

Tel est le nouvel aspect sous lequel M. le docteur Dumont a voulu faire poser devant nous la figure, qui nous était arrivée plus austère que gracieuse, de Gilles Ménage, en faisant observer qu'un travail analogue pourrait être entrepris sur plusieurs côtés non moins brillants de cet esprit si multiple.

L'assemblée, qui a écouté cette lecture avec un intérêt et une attention soutenus, décide son renvoi au comité de rédaction, et exprime le désir que M. le docteur Dumont complète ces études biographiques sur l'une des vieilles illustrations littéraires de notre Anjou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 24 JUIN 1857.

Présidence de M. Planchenault.

Le fauteuil est occupé, en l'absence de M. le comte de Las Cases, président titulaire, par M. le président Planchenault, directeur de la Société académique. Les autres membres du bureau sont présents.

Le procès-verbal de la dernière séance générale est lu par le secrétaire-général et adopté.

Lecture est également donnée du procès-verbal de

la séance de mai, du Comité de rédaction et d'administration.

Parmi les documents présentés par la correspondance, on distingue particulièrement une lettre de la Société d'émulation de Lons-le-Saulnier, qui annonce l'envoi immédiat de la collection complète de ses Mémoires, et celle de la Société impériale de Saint-Etienne où se trouve cette phrase : « La Société de la » Loire sera heureuse d'établir et d'entretenir avec » celle de Maine-et-Loire les meilleures et les plus » étroites relations, et j'ai l'honneur d'être près de » vous l'interprète de la satisfaction qu'elle a éprou- » vée en voyant se propager une pensée qu'elle a elle- » même réalisée par une utile fusion..... »

Le secrétaire-général communique une lettre de M. le recteur de l'Académie de Rennes qui, au nom de M. le ministre de l'instruction publique, transmet à la Société la précieuse assurance de la vive sympathie que la création de la Société a trouvée près de lui, et une invitation pressante d'adresser à Son Exc. non seulement le Recueil de ses mémoires, mais encore les travaux particuliers de ses membres.

Il sera répondu à une lettre si flatteuse pour la Société qui en est l'objet, par M. le secrétaire général, chargé en cette occasion d'être l'interprète de sa gratitude, tant vis-à-vis de Son Exc. le ministre de l'instruction publique, qu'auprès de M. le recteur de l'Académie de Rennes.

Le secrétaire général annonce ensuite les adhésions de M le docteur Gazeau et de M. Langlé, rédacteur du journal littéraire l'*Album*, et M. le président les proclame immédiatement membres titulaires.

Le président présente ensuite à l'assemblée une photographie exécutée par M. Berthaud, artiste de notre ville, connu par des travaux remarquables, photographie dont il est fait hommage à la Société, par M. Julien Roux, statuaire, élève de l'Ecole municipale des beaux-arts d'Angers. Elle reproduit un Saint-Sébastien en plâtre, plus grand que nature, œuvre de ce jeune artiste, qui annonce à la fois des études avancées en anatomie et une intelligence déjà très développée des principes et des pratiques de l'art. L'on peut remarquer dans cette composition l'absence de ces effets violents, de ces membres contournés par la souffrance, de cette musculature tourmentée et quasi rocailleuse auxquels se sont généralement laissé tenter les artistes peintres et sculpteurs qui ont eu à traiter le même sujet. Notre jeune statuaire, au contraire, a cherché dans une plus haute spiritualisation du sujet à éteindre en quelque sorte le sentiment de la douleur physique dans l'exaltation du sentiment religieux, ce qui lui a permis des détails anatomiques plus calmes et qui par conséquent pouvaient comporter aussi plus de délicatesse et de finesse dans le modèle. Les draperies sont simples, harmonieuses, savamment cassées pour laisser lire les contours sans affectation, et comme il convient de les traiter de la part de l'élève d'une Ecole qui peut se nourrir de la contemplation des plus purs modèles de David, en même temps qu'elle entend chaque jour développer les vrais principes de l'art par son habile et éloquent professeur.

Des remerciements sont votés à M. Julien Roux, dont la photographie sera plus tard exposée dans la

salle des séances. La Société lui décerne le titre de membre correspondant.

Le secrétaire-général rend compte d'un mémoire sur la *colorisation* des corps dont il est fait hommage par M. Landois, chimiste lauréat, membre de l'Académie impériale, etc., etc.

La physique avait dès longtemps enseigné que la variété de coloration des corps provenait de la faculté inhérente à chacun de décomposer la lumière pour ne réfléchir que certains de ses rayons. D'où provenait cette faculté? Etait-elle due à une action chimique des corps encore inappréciée sur la lumière ambiante ? à une forme spéciale de leurs molécules intégrantes? à un système spécial d'agrégation des molécules? Là finissait l'expérimentation et commençaient les hypothèses.

C'est une solution à ces problèmes que M. Landois aurait trouvée dans la découverte d'un corps unique, universellement répandu et ayant pour propriété, selon son intensité ou son épaisseur, de rendre les corps aptes à reproduire les couleurs primitives, soit dans leur pureté, soit dans toutes leurs combinaisons possibles. Cet agent universel, c'est l'*hydrogène ioduré*.

Les résultats constatés par M. Landois peuvent se résumer le plus brièvement possible, ainsi que suit :

Existence d'un principe colorant commun à tous les corps à l'état d'*hydrogène ioduré ;*

La coloration d'un corps résulte du degré d'épaisseur du principe colorant existant à la surface des molécules ;

Les couleurs primitives suivent, pour se produire,

une loi d'ordre invariable. La première couche est *jaune,* mais tellement claire, qu'elle est plus ou moins inappréciable à l'œil, et constitue dans cet état les *corps blancs;* la deuxième, appliquée sur celle-ci, donne le *jaune orange;* la troisième superposée le *violet,* la quatrième le *bleu;* puis viennent l'*indigo*, le *jaune d'or*, le *rouge* et le *vert*.... Arrivé à cette huitième couche, il se produit un effet singulier : chaque couche nouvelle rappelant alternativement le *rouge* et le *vert,* mais de plus en plus intenses, au point de ne pouvoir plus être distingués l'un de l'autre.

Le calorique, l'électricité, peuvent modifier les couleurs sans les produire.

L'auteur indique les opérations électro-chimiques qui l'ont conduit à faire ces observations, confirmées par des expériences directes qu'il décrit. — Une réflexion se présente naturellement : c'est que dans ce système le *blanc* et le *noir,* au lieu d'être le résultat de la réflexion ou de l'absorption intégrale de la lumière, ne seraient que les termes extrêmes de la gamme des tons, l'origine et la fin d'un même ordre de phénomènes, ce qui semblerait satisfaire davantage la raison et expliquerait mieux peut-être aussi pourquoi ils n'ont pas une valeur toujours égale et absolue.

L'assemblée décide qu'un extrait de l'exposé fait par le secrétaire-général, des faits contenus dans ce mémoire, prendra place dans le procès-verbal, et que des remerciements seront adressés à l'auteur auquel elle défère le titre de correspondant.

Le secrétaire-général annonce que la Société a reçu un questionnaire relatif à l'enquête ouverte par la

Société d'acclimatation sur la culture de l'*igname* et du *riz sec* de Chine. La culture de l'igname qui forme la base de la nourriture des Polynésiens et qui s'est propagée dans l'Indo-Chine et en Amérique, ne paraît pas devoir offrir plus de difficultés que celle du melon dans les terres légères de la vallée de Loire. Il en est de même du riz sec de Chine, ainsi nommé parce qu'il ne demande pas à végéter dans les terres inondées comme le riz ordinaire.

Les membres titulaires et toutes personnes étrangères à la Société, qui auraient recueilli quelques observations sur l'une ou l'autre culture, sont invités à les transmettre au secrétariat qui les consignera sous forme de réponse dans le questionnaire, en conservant à chacun le mérite de ses renseignements.

M. Boreau communique à la Société une longue lettre de M. le docteur Sagot, chirurgien-major de la marine de l'Etat qui habite la Guyanne depuis plusieurs années. Le savant docteur trace un tableau intéressant de la riche végétation de notre colonie et de la progression numérique des espèces dans les diverses familles des plantes tropicales fort différente de celle qui existe dans les productions végétales d'Europe. Ainsi là, la famille prépondérante c'est celle des légumineuses dont il a observé 120 espèces, tandis que les composées en comptent 28 seulement. Il présente l'ensemble des familles en suivant l'ordre décroissant de leur chiffre, il estime que sous un climat de température uniforme et sans hautes montagnes, la Guyanne présente quatre fois plus d'espèces phanérogames qu'aucune région naturelle de la France. La culture des races alimentaires lui a fait découvrir

cette loi curieuse que chaque continent ou plutôt chaque grande région géographique a sa collection propre de races originaires. Il a été ainsi conduit à croire que l'immense majorité des races cultivées, si nombreuses qu'elles soient, sont l'œuvre de la nature. Conclusion remarquable! en ce que ces observations faites à deux mille lieues de distance et sur un climat si différent, ont conduit M. Sagot aux mêmes conclusions que celles qui ont été émises par M. Jordan de Lyon, et qui ont soulevé tant d'anathèmes contre leur auteur.

Cet intéressant travail est terminé par des considérations sur l'acclimatation espérée des végétaux tropicaux en Algérie. Si l'on y cultive le coton, le sésame, les patates, c'est que ce ne sont pas, à proprement parler, des plantes équatoriales. Aucune rivalité n'est possible entre les produits de l'Algérie avec son climat de transition et ceux des colonies d'Amérique avec leur climat extrême; telle est l'opinion de M. Sagot.

Cette lettre ou plutôt cette notice intéressante par les faits ou par les déductions scientifiques et pratiques, est renvoyée à la commission d'impression. Le docteur Sagot est proclamé membre correspondant.

M. le secrétaire-général présente ensuite une liste de Lépidoptères observés aux environs d'Angers dans ces deux dernières années, par M. Gustave Toupiolle, naturaliste, membre adjoint de la section des sciences physiques et naturelles de la Société. Il rappelle à cette occasion que lorsque ce naturaliste commença ses recherches autour de notre ville, on ne connaissait encore que bien imparfaitement cette classe d'insectes particulièrement dans les espèces nocturnes.

Le premier catalogue publié par M. Toupiolle et qui comprend ses découvertes jusqu'au 20 décembre 1855, présente 377 espèces dont les types ont été acquis par les soins du Maire d'Angers et figurent dans la collection du cabinet de la ville. M. Toupiolle vient ajouter à cette liste 94 espèces nouvelles, total 481, dont la présence est par lui constatée dans un rayon de 6 kilomètres au plus de la ville et parmi lesquelles il en est qui sont partout signalées comme rarissimes. L'une d'elles, *Larentia fluviaria*, n'avait même jamais été observée en France, et n'était connue qu'en Sicile.

Le secrétaire-général fait observer que des faits analogues se sont produits pour la botanique. Ainsi M. Boreau a découvert le premier près d'Angers le *Myosotis sicula*, *elatine macropodium*, etc., signalés seulement en Sicile.

Cette liste est renvoyée au comité d'impression, et M. le secrétaire est chargé de remercier, au nom de la Société, M. Toupiolle de cette communication, en l'invitant à poursuivre des recherches si intéressantes pour la faune locale.

M. Boreau lit ensuite une Notice sur les plantes recueillies en Corse par M. Révelière, de Saumur, avec des observations sur les espèces litigieuses ou nouvelles. Ces plantes ont été principalement observées en 1854 dans la partie septentrionale de l'île et en 1856 dans la partie opposée aux environs de Bonifacio, les îles del Cavallo, Lavezzio, les parages granitiques de Porto-Vecchio. M. Boreau, chargé par M. Révelière de publier le résultat de ses herborisations, semble laisser espérer, pour l'époque où celui-ci aura

terminé son travail d'exploration, un catalogne détaillé qui offrirait certainement beaucoup d'intérêt quand il ne ferait que confirmer les découvertes déjà constatées par MM. Jordan, Kralik, Leveillé, Requien, etc. — MM. Grenier et Godron ayant réuni presque tous ces documents, M. Boreau croit pouvoir considérer comme nouvelles pour la Flore de Corse plus de quatre-vingts espèces, parmi lesquelles il en décrit quatre *entièrement nouvelles.* Il donne la synonymie de plusieurs autres, des descriptions originales même d'auteurs peu connus qui les ont les premiers indiquées, etc.

Ce travail, d'une haute valeur scientifique pour la Flore française insulaire, est renvoyé à la commission d'impression.

Enfin cette séance si remplie où les sciences physiques et naturelles ont été représentées par des travaux variés, nombreux et importants, par une heureuse transition, s'est terminée par la lecture d'une pièce de vers, *Les Vertus et les Etoiles,* de M. Planchenault, dont le succès a prouvé que la poésie partout ailleurs, sinon bannie, du moins à peu près délaissée, est certaine au moins de trouver ici un accueil sympathique à ses accents et des esprits préparés pour la suivre et l'applaudir dans ses inspirations.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 22 JUILLET.

Présidence de M. PLANCHENAULT.

M. le président Planchenault, directeur-administrateur, remplace au fauteuil M. le comte de Las Cases, président titulaire, qui a fait parvenir ses excuses. Les autres membres du bureau sont présents. L'assemblée, malgré l'époque avancée de l'année, est, comme toujours, fort nombreuse,

La séance est ouverte par la lecture, que fait le secrétaire-général, du procès-verbal de la séance de juin, qui est adopté.

Il donne également communication du procès-verbal de la dernière séance mensuelle de la commission d'administration et de rédaction, où sont indiqués ceux des mémoires renvoyés devant elle qui seront prochainement imprimés.

La commission s'est occupée de rechercher le jour qui serait le plus convenable pour la tenue des séances générales, et a donné la préférence au premier mercredi du mois. Elle propose d'admettre cette nouvelle fixation et de reporter ainsi la reprise des travaux de la Société au premier mercredi de novembre prochain, pour continuer de mois en mois.

Un membre fait observer, en effet, que le choix précédemment fait du quatrième mercredi aurait cet inconvénient particulier pour le mois d'août, que la séance ne pourrait avoir lieu qu'au moment où la clôture des établissements publics et l'ouverture des

vacances éloignent de la ville la plupart des sociétaires ; que cette année, par exemple, il y aurait impossibilité d'occuper convenablement une séance qui devrait tomber au 26 août, tandis que, au 5 du même mois, elle eût pu avoir lieu dans des conditions aussi faciles que satisfaisantes.

D'autres membres prennent ensuite la parole, et il ressort des observations par eux échangées qu'en tenant compte, tant des mémoires déjà présentés aux trois séances générales que de ceux dont la lecture est de ce moment assurée pour les deux séances de novembre et décembre, et en négligeant totalement les comptes-rendus, revues diverses et autres compilations qui prennent place dans les recueils d'autres Sociétés de province, la Société académique aura en une demi-année seulement produit plus de *travaux originaux* qu'aucune autre dans une année entière. Or, l'on sait que si les travaux originaux ne présentent pas par eux-mêmes une base toujours certaine pour déterminer la valeur relative des Sociétés savantes, quant à la portée et à l'étendue des études, toujours est-il que leur nombre est considéré, à juste titre, comme le symptôme le plus caractéristique de la présence et de l'énergie d'un principe vital au sein des corps savants. Tandis que, au contraire, leur absence, plus ou moins complète, est généralement regardée comme un indice d'indifférence et d'atonie, parfois même de décadence passée à l'état chronique. Ces honorables membres pensent donc que la Société académique a grandement à se féliciter de la direction, ainsi que de l'expansion qu'ont prises ses études, qui, dès ce moment, doivent lui as-

surer une place honorable au milieu de ses émules.

Cette discussion terminée, l'assemblée décide que ses séances générales auront lieu désormais le premier mercredi du mois, sauf celle de rentrée qui est fixée au second mercredi de novembre.

L'archiviste présente à l'assemblée diverses publications adressées par les Sociétés correspondantes. On remarque dans le nombre plusieurs numéros de la Revue des sociétés savantes envoyés par M. le ministre de l'instruction publique, avec invitation spéciale de lui faire parvenir aussitôt leur apparition les mémoires de la Société et les procès-verbaux mensuels de ses séances. M. le ministre exprime en outre le désir que MM. les membres de la Société veuillent bien lui faire parvenir tous les travaux scientifiques et littéraires publiés par eux en dehors du recueil de la Société.

M. le docteur Hunault dépose sur le bureau, au nom de M. David, ancien négociant à Cholet, un opuscule imprimé sur un *projet de banque immobilière* dont l'auteur fait hommage à la Société. Des observations quant aux principes financiers et économiques sur lesquels repose ce projet qui paraît d'ailleurs reproduire des idées déjà plusieurs fois formulées, sont présentées avec autant d'énergie et de lucidité que de parfaite convenance par un des membres présents et, sur l'avis par lui émis, l'assemblée se borne à renvoyer le mémoire en question devant la section du commerce et de l'industrie, laquelle prendra telle détermination à son égard qu'elle jugera convenable.

M. le docteur Hunault s'excuse de ne pas présenter à cette séance les documents historiques portés à

l'ordre du jour. Mais il a cru qu'il était opportun de substituer à cette communication celle de quelques observations et considérations qu'il croit nouvelles ou peu connues sur l'invasion et le développement de la *maladie de la vigne*, ainsi que sur l'épreuve qu'il a faite de quelques moyens curatifs récemment indiqués.

D'après ce qu'il aurait observé, la maladie aurait son siége dans les organes floraux qui par suite d'influences atmosphériques se développeraient imparfaitement, ce qui occasionnerait une altération des tissus et des fluides, toute locale d'abord, mais qui ensuite envahirait de proche en proche les autres parties tendres du végétal. Cet état primitif d'altération de la fleur se manifesterait, selon M. Hunault, par un épanouissement incomplet des pétales, mais ne serait-il pas à craindre que l'observateur ait été induit en erreur par le mode particulier d'épanouissement des fleurs de la vigne, dont les pétales, à l'inverse de ce qui a lieu dans les autres plantes, restant soudés par leur extrémité supérieure et se détachant du calice par leur base, forment, pour protéger les organes sexuels dans l'acte de la fécondation, une espèce de coiffe frangée, ce qui a valu à ce genre d'inflorescence le nom de *Corolla calyptrata*. Quoi qu'il en soit du mode d'apparition et de la marche de la maladie, M. Hunault a pu constater à différentes fois les bons effets des aspersions de soufre en poudre. Mais il s'attache surtout à faire connaître un remède récemment indiqué par M. Tirot comme étant supérieur pour l'énergie à tout autre. C'est une solution aqueuse dans laquelle le soufre est combiné avec divers agents chimiques. M. Hunault fait observer qu'il en a été obtenu

d'excellents résultats, soit par l'arrosage des feuilles et des fruits, soit par celui des racines.

La Société remercie M. le docteur Hunault de cette communication qu'elle a entendue avec un extrême intérêt. Elle pense qu'il serait très important de s'assurer des effets que pourrait produire l'arrosement des racines employé exclusivement, soit au moment où la végétation commence, soit lorsqu'elle est déjà avancée et que la maladie a fait son apparition. Ce serait sans doute un moyen d'arriver à constater si, comme la théorie botanique paraît l'indiquer, les sporules de l'oïdium ayant été déposées par le vent et introduites par les eaux dans le sol, y sont puisées par les racines, et charriées par la sève qui les dépose ensuite dans les tissus verts du végétal; ou si, comme quelques-uns, ou plutôt comme le plus grand nombre paraîtrait l'admettre, elles vont dans leur dissémination aérienne, s'abattre et s'implanter directement sur l'épiderme des parties molles. Tant que l'on ne sera pas éclairé sur ces questions délicates, on ne fera évidemment que de l'empirisme dans la recherche des moyens curatifs de la maladie qui désole nos vignobles.

Malgré la saison déjà avancée, la Société croit donc devoir recommander aux viticulteurs de faire des expériences, car il pourrait arriver que par un arrosage abondant des racines l'eau ainsi saturée de soufre, se répandant dans toute l'économie du végétal, exerçât une action salutaire contre l'oïdium en voie de développement. Ce moyen serait d'ailleurs toujours praticable pour soigner les vignes cultivées en treille.

M. Dulos, professeur de mécanique à l'Ecole des arts et métiers et à l'Ecole supérieure d'Angers, lit une

notice sur le *régulateur astronomique* de M. Fleury d'Angers. Le caractère technique de ce travail, bien que l'auteur ait su, selon son habitude, lui donner une forme agréable et lucide pour tous les auditeurs, ne pourrait cependant comporter une analyse satisfaisante. On doit donc se borner à signaler par ses résultats l'œuvre de M. Fleury. C'est ainsi que l'on fera remarquer que son *régulateur* indique sur des cadrans ou segments de cadrans distincts, l'année, le mois, la semaine, le jour, l'heure, la minute et les secondes: qu'un mode particulier d'échappement donne toutes les irrégularités des différentes divisions du temps; que dix cadrans différents donnent l'heure dans autant de villes d'Europe et d'Afrique; que des cadrans spéciaux donnent l'heure exacte du lever et du coucher du soleil pour tous les jours de l'année et sa marche apparente; le temps vrai et le temps moyen: qu'un moteur unique met tous ces systèmes particuliers en mouvement, etc., etc.

M. Thouvenel, secrétaire de la section des lettres, commence la lecture d'un rapport sur la grammaire anglaise de M. Guzzi, professeur au Lycée et membre de la Société académique, dans lequel il présente d'importantes considérations sur le mécanisme même de la langue anglaise et sur la nécessité de mettre sa méthode d'enseignement en rapport avec celle suivie dans les colléges pour le latin et le français. Il en est en effet un peu des facultés de l'esprit comme des facultés physiques, elles trouvent des avantages et une grande facilité dans l'emploi d'un instrument unique. M. Thouvenel n'ayant pu lire que la moitié de son travail, l'analyse n'en sera faite qu'après son achèvement.

L'ordre du jour annonçait une pièce de vers par M. Langlé, mais une absence inopinée le forcé, au grand regret de l'assemblée, à retarder cette lecture.

L'ordre du jour se trouvant ainsi épuisé, la Société ajourne sa séance de rentrée au *second mercredi de novembre*. Elle donne d'ailleurs à la Commission d'administration pleins pouvoirs pour la représenter pendant la suspension de ses travaux.

Le Secrétaire-général, T.-C. Béraud.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1857.

Présidence de M. Planchenault.

M. le président Planchenault, directeur, remplit en cette qualité les fonctions de président et ouvre la séance.

Le secrétaire-général lit successivement le procès-verbal de la séance de juillet qui est approuvé, et celui du conseil d'administration et de rédaction du même mois.

Il donne ensuite communication de la lettre par lui écrite à M. le préfet Vallon, au nom du conseil représentant la Société à l'occasion de sa nomination à la préfecture du Nord, et de la réponse de M. Vallon qui témoigne de tout l'intérêt qu'il n'a cessé d'accorder à la Société et lui donne l'assurance qu'elle trouvera la même sympathie et le même appui près de son successeur dans la tâche généreuse qu'elle a entreprise.

La lettre de M. Vallon et celle du secrétaire-général prennent place dans les archives.

Le secrétaire-général, poursuivant le dépouillement de la correspondance, indique les titres des publications reçues qu'il serait oiseux de reproduire et dont il suffit de dire que le nombre prouve que l'œuvre de fusion vers laquelle la Société ne cessera de diriger ses vœux et ses efforts a rencontré de vives sympathies parmi ses émules du dehors.

Au nombre des ouvrages ainsi présentés se rencontre un mémoire de M. le comte Jaubert, intitulé : *Études sur les Cours d'eau et Discours d'inauguration de la Société du Berry*, dont M. Boreau est chargé par l'auteur de faire hommage en son nom à la Société. L'assemblée décide que des remerciements seront adressés à M. le comte Jaubert, lui décerne le titre de membre honoraire, et charge son président de transmettre cette double décision à M. le comte Jaubert.

Le secrétaire-général donne lecture d'un extrait de la délibération du conseil municipal d'Angers du 3 juillet dernier, qui accorde à la Société académique, pour tenir ses séances et ses bureaux, plusieurs appartements situés dans l'aile droite des bâtiments de l'ancienne caserne du Petit-Séminaire, en face de l'École supérieure, et desservis par un escalier particulier ouvrant sur la cour commune. Il fait connaître en quel état se trouvait ce local lors de la concession qui en a été ainsi faite, et entre dans le détail des travaux de réparation et d'appropriation qui y ont été faits.

La Société charge le président d'exprimer sa vive gratitude à l'administration municipale pour la con-

cession qu'elle a bien voulu faire à la Société d'un local si convenable sous tous les rapports.

Le secrétaire-général donne ensuite le chiffre exact de chacun des articles des dépenses extraordinaires, lesquelles sont justifiées par les mémoires des ouvriers et des fournisseurs. Il présente également le chiffre des dépenses ordinaires puis celui des recettes ordinaires qui se composent exclusivement du montant des cotisations des membres qui ont adhéré avant la fin de l'année académique.

Il annonce que l'actif se trouve augmenté d'une somme de 250 fr. qui a été donnée à la Société en septembre dernier, par M. le comte de Las Cases, son président, pour la mettre à même, si elle le jugeait convenable, de distribuer un prix sur un sujet quelconque, ou pour être appliquée à tout autre objet. Or, le conseil d'administration, avec l'approbation du donateur, a décidé d'appliquer temporairement cette somme aux dépenses d'installation, et au moyen de ce versement le budget de 1857 se soldera sans arriéré par un boni notable.

L'assemblée vote des remerciements à M. de Las Cases, et charge le directeur de lui en transmettre l'expression.

Le secrétaire-général donne ensuite connaissance d'une circulaire adressée, en exécution d'une décision prise dans la dernière séance du conseil d'administration, à quelques personnes que l'on pouvait supposer avoir attendu la constitution définitive de la Société pour s'associer à ses travaux.

Cet appel a été entendu et compris, et à peine quelques jours se sont-ils écoulés que déjà quinze adhé-

sions nouvelles se sont produites. Ce sont celles de MM. Appert, peintre d'histoire; Baterean, ingénieur des ponts-et-chaussées; Antonio Blouin, banquier; Boutros, propriétaire; Chenuau, juge; Clément, directeur de l'enregistrement; Fleury, horloger-mécanicien; Girard, conducteur principal des ponts-et-chaussées; Guérin, notaire; Guérin fils, avocat; Hanry, négociant; Laroche, négociant; Menière, pharmacien; Richou, conducteur principal faisant fonctions d'ingénieur ordinaire; Toutain fils, propriétaire.

D'après une décision antérieure de la Société, ces Messieurs comme tous autres membres qui viendraient désormais à adhérer avant le 1er janvier 1858, prennent le titre de membres fondateurs, et vu l'époque avancée de leur admission ne sont pas astreints au paiement de la cotisation de la présente année.

M. Boreau demande alors la parole et prononce quelques mots aussi sincères que bien sentis sur la perte que vient d'éprouver la Société par la mort prématurée de M. Sérénó Ollivier, pharmacien de première classe, membre du conseil de salubrité, et qui partageait habituellement avec notre savant confrère M. le docteur Daviers, les travaux d'analyse chimique dans les instructions criminelles.

A la séance du 27 mai dernier, la Société écoutait, avec cette sorte d'intérêt qui s'attache à une révélation, M. le docteur Dumont mettant en relief et en lumière l'un des côtés de l'esprit de Ménage, qui semblait de nos jours s'effacer de plus en plus dans la pénombre que le temps projette sur les œuvres qui ne restent pas au premier rang dans les productions de l'esprit. Peu de personnes, en effet, connaissaient

dans Ménage le poète grec et latin, et surtout celui que l'Italie, pour la pureté de son idiome et la grâce de l'expression, place encore dans ses bibliothèques tout à côté de ses classiques nationaux. Mais si Ménage fut pour l'Anjou son illustration littéraire au XVII^e^ siècle, Jean Bodin avait été sa gloire littéraire et philosophique dès le XVI^e^. Deux riches et puissantes natures! deux hommes doués d'une érudition également vaste et profonde et d'une prodigieuse mémoire, mais nés avec des tendances et dans des situations aussi différentes que les milieux politiques où ils eurent à se mouvoir. M. le président Planchenault entreprend, dans une série d'études, de faire poser devant nous cette grande et imposante figure de Jean Bodin, et de nous montrer ce génie si complexe et si profond sous toutes ses formes; faisant successivement passer sous nos yeux l'agréable causeur qu'Henri III admettait dans sa familiarité, et que recherchaient alors les hommes les plus distingués de la cour, le savant ami du savant anglais Barclay qu'il conquit à l'Université d'Angers, l'intime du président de Thou et du chancelier de L'Hôpital, ces éminents représentants du catholicisme et de la réforme; le diplomate, conseiller, etc., du duc d'Alençon; l'éloquent et énergique défenseur du tiers aux Etats de Blois; le bon citoyen qui ne trouva pas que ce fût payer trop cher l'indépendance de ses opinions, la liberté de sa parole et la chaleureuse défense des droits de la nation par le sacrifice de la faveur royale et de tout un avenir qui s'ouvrait si radieux et si digne de lui; enfin, ce penseur élevé et puissant qui précéda Grotius, et auquel il fut donné d'obtenir le plus grand hommage que les

hautes intelligences rendent parfois au génie, en fournissant, deux cents ans plus tard, à Montesquieu, peut-être, l'idée-mère de son plus capital ouvrage, mais bien certainement du moins une multitude de faits, d'observations, d'aperçus, de décisions et le système tout entier des climats!

Bodin composa un assez grand nombre d'ouvrages importants qui se sont tous plus ou moins éclipsés derrière l'éclat qu'a jeté son livre de la *République*, mais auquel il importe cependant d'être initié pour apprécier complétement l'étendue et la portée de cette haute intelligence. Plusieurs de ces ouvrages n'existent pas à la Bibliothèque d'Angers, et M. Planchenault s'efforcera, dans une exploration rétrospective, de nous les faire connaître. Aujourd'hui, il lit le commencement d'une première étude dont il sera rendu compte après son achèvement.

L'assemblée, qui a écouté avec une attention constante cette lecture, manifeste tout l'intérêt qu'excite un sujet qui se rattache, sous tant de côtés, à l'histoire locale, et qui touche à tout ce qu'il y a eu de plus célèbre en hommes et en opinions dans les sciences morales et économiques, et dans la littérature et la philosophie, au XVI^e^ siècle. Elle décide le renvoi de la partie qui vient d'être lue devant le conseil de rédaction.

M. le conseiller Béraud présente à la Société le dernier discours prononcé par lui, au nom de la Commission municipale des beaux-arts, lors de la distribution des prix à l'Ecole des beaux-arts; et, cédant au désir exprimé par plusieurs membres, il en donne lecture. Le président, au nom de la Société, le remer

cie de la communication de ce document qui constate l'état présent des études artistiques dans notre ville, retrace les principaux travaux de peinture et de sculpture récemment accomplis, et qui avait, cette fois, pris pour objet principal l'appréciation, au point de vue architectural et pictural, du magnifique hospice de Sainte-Marie, édifié par un Angevin, M. Moll, et dont l'église, grâce à une inspiration généreuse de M. Bodinier, a vu une partie de ses murailles se couvrir de peintures splendides, dues au pinceau de trois autres Angevins, MM. Appert, Dauban, Lenepveu. La publicité que le *Journal de Maine-et-Loire* a accordée si gracieusement à ce discours quelques jours après qu'il fut prononcé, celle non moins flatteuse que la Société académique lui accorde en ordonnant son renvoi au comité de rédaction, dispensent d'en reproduire l'analyse.

Cette lecture avait une sorte d'à-propos en ce qu'elle est devenue comme une introduction naturelle à l'audition d'une pièce de vers, intitulée le *Songe du Roi René*, dans laquelle M. le président Planchenault, transporte par une ingénieuse fiction le bon roi dans son hermitage de la Fontaine des Vignes, pour l'y faire se recueillir en s'isolant des plaisirs bruyants de sa cour. René, dans ce calme des sens et de l'esprit, se laisse aller aux douceurs d'un sommeil profond et tranquille, et un rêve le transportant vers l'avenir, lui fait voir le monument immense qui vient s'élever à la voix de la charité publique. Le poète, dans son langage harmonieux et pittoresque, retrace toutes ces merveilleuses créations où les arts sont venus mettre en commun leurs inspirations et leurs efforts.

L'assemblée qui applaudit vivement au mérite de ce morceau écrit en vers alexandrins, le renvoie devant le comité de rédaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la Société s'ajourne au premier mercredi de décembre.

Le secrétaire-général, T.-C. Béraud.

NÉCROLOGIE.

La Société académique a perdu deux de ses membres titulaires en 1857.

M. Rousseau fils, de Saint-Georges-des-sept-Voies, est mort cet été à Martigné-Briant. Un cours d'histoire qu'il professa il y a quelques années à Angers, avait été fort apprécié. Il avait rédigé une histoire du Saint-Simonisme que l'on doit regretter qu'il n'ait pas publiée.

M. Charles-Séréné Ollivier, né à Angers, est mort à 51 ans, le 7 septembre dernier. Pharmacien distingué de l'Ecole de Paris, il siégea longtemps dans le sein du Conseil de salubrité et fut choisi par la Justice, avec M. le docteur Daviers, pour les expertises dans les affaires criminelles ; son caractère honorable lui avait concilié l'estime générale.

ERRATA.

Corrections à la notice sur les plantes de Corse :

Page 83 : au lieu de *Revellière*, lisez *Revelière*.

Page 85 : au lieu de *Ranonculus Revellieri*, lisez *Revelieri*.

Page 88 : au lieu de *Elatine macropoda*, Guss., lisez *Elatine campylosperma*, Seub. *E. macropoda*, Bertol. non Guss.

Ajoutez :

Bunias macroptera, Reich. Bonifacio.

Antinoria insularis, Parl. Bonifacio, à la Trinité.

TABLE.

PIÈCES RELATIVES A LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

Pages.

Lettre circulaire 1
Règlement 12
Compte-rendu des deux séances de février et mars..... 19
Exposé par le Secrétaire-général..... 21
Première liste des fondateurs..... 36
Organisation des bureaux..... 41

MÉMOIRES, NOTICES, etc.

Physiologie de la parole, M. Thouvenel..... 45
Recherches sur la mortalité des arbres des promenades publiques, etc, par M. Beraud..... 57
Notice sur un ouvrage botanique inédit de Merlet la Boulaie, par M. Boreau..... 70
Extrait d'une lettre adressée à M. Boreau par le dr Sagot, chirurgien à la Guyane..... 79
Notice sur les plantes recueillies en Corse par M. Revelière, avec des observations, par M. Boreau..... 83
Liste de Lépidoptères observés aux environs d'Angers de 1855 à 1857, par M. Toupiolle..... 93

Pages.

Régulateur astronomique (notice sur le , de M. Fleury d'Angers, par M. Dulos..... 101

Gilles Ménage considéré comme poète, par M. le docteur Dumont..... 106

Discours prononcé à l'école des Beaux-arts par M. Béraud. 139

Songe du roi René, poésie, par M. Planchenault..... 157

PROCÈS-VERBAUX.

Séances d'avril, mai, juin, juillet et novembre 163

Nécrologie 200

Errata 201

Tome T-XXXV
Etalon 1re
juin 1881

Angers. Imp. Cosnier et Lachèse.

OBSERVATION.

La Société Académique de Maine et Loire élabore en ce moment de nombreux travaux se rattachant à l'Histoire, à la Littérature, à l'Industrie des ardoisières, à la Toxicologie et aux diverses branches des sciences naturelles. D'importants Mémoires sur la Botanique, notamment une Revue monographique des *Rubus* de l'Ouest, seront successivement présentés par MM. Boreau, Genevier, de La Perraudière, etc. Les Mémoires de la Société Académique offriront donc, soit par la nature des travaux publiés, soit par leur variété, un intérêt justifié d'avance par les connaissances spéciales et par la position qu'occupent dans les lettres, les sciences, ou l'enseignement, le plus grand nombre de ses membres.

La Société Académique offre l'échange de ses Mémoires contre les publications des divers corps savants auxquels elle adresse ce volume et qui sont priés d'envoyer leurs publications *s'ils désirent recevoir la suite de ces Mémoires.*

Le siége de la Société est rue Courte, n° 7, à Angers.